Note explicative concernant la modification de la notice annuelle précédemment publiée

Osisko Développement Corp. a modifié sa notice annuelle pour 2021 afin, selon le cas, de retirer certains renseignements techniques inclus dans le document déposé initialement ou de formuler une réserve appropriée à leur égard. Les renseignements figurant dans les présentes continuent d'être en date du 20 avril 2022, à l'exception des modifications des renseignements de nature technique qui ont été mis à jour au 19 mai 2022.

OSISKO DÉVELOPPEMENT CORP.

NOTICE ANNUELLE MODIFIÉE

POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2021

OSISKO DÉVELOPPEMENT

DATÉE DU 19 MAI 2022

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE **3**

GÉNÉRALITÉS **9**

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE **9**

PRÉPARATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE **11**

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS DES ÉTATS-UNIS À L'ÉGARD DE L'UTILISATION D'ESTIMATIONS DE RESSOURCES MINÉRALES ET DE RÉSERVES MINÉRALES **11**

DONNÉES CONCERNANT LE TAUX DE CHANGE **11**

RENSEIGNEMENTS SUR LE COURS DES MARCHANDISES **11**

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE **12**

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ **12**

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ **19**

DIVIDENDES **40**

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL **40**

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES **41**

TITRES ENTIERCÉS ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION **43**

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS **44**

PROMOTEURS **51**

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI **52**

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES INTÉRESSÉS DANS OPÉRATIONS IMPORTANTES **52**

AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES **52**

CONTRATS IMPORTANTS **52**

INTÉRÊTS DES EXPERTS **53**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES **53**

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES **54**

CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES ET DES RISQUES **56**

ANNEXE A - PROJET MINIER IMPORTANT – PROJET CARIBOO **62**

GLOSSAIRE

Dans la présente notice annuelle, les termes clés ont le sens qui leur est attribué ci-après :

« **actifs apportés par Osisko** » désigne, collectivement, les propriétés apportées par Osisko et les titres négociables apportés par Osisko cédés par Redevances Aurifères Osisko à la Société dans le cadre de l'opération de prise de contrôle inversée.

« **action ordinaire** » désigne une action ordinaire du capital-actions de la Société.

« **actionnaires** » désigne les porteurs d'actions ordinaires.

« **agent chargé des bons de souscription** » désigne Compagnie Trust TSX.

« **Amalco** » désigne la société qui a été constituée dans le cadre de la fusion de Barolo Subco et d'Osisko Subco.

« **autorisation** » désigne les autorisations, ordonnances, permis, approbations, octrois, licences, enregistrements, consentements, droits, avis, conditions, franchises, privilèges, attestations, jugements, brefs, injonctions, attributions, décisions, directives, décrets, règlements administratifs, règles ou règlements, qu'ils aient ou non force de loi.

« **Barkerville** » désigne Barkerville Gold Mines Ltd.

« **Barolo Subco** » désigne 1269598 B.C. Ltd.

« **BBA** » désigne BBA Inc.

« **BCBCA** » désigne la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Business Corporations Act*.

« **bons de souscription** » désigne les bons de souscription d'actions ordinaires de la Société.

« **condition de libération par l'entremise d'un courtier** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Développement général de l'activité — Historique des trois derniers exercices — Événements survenus après la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2021 — Placement privé par l'entremise d'un courtier ou sans l'entremise d'un courtier ».

« **conditions de libération sans l'entremise d'un courtier** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Développement général de l'activité — Historique des trois derniers exercices — Événements survenus après la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2021 — Placement privé par l'entremise d'un courtier ou sans l'entremise d'un courtier ».

« **conseil** » désigne le conseil d'administration d'Osisko Développement, tel qu'il est constitué de temps à l'autre.

« **convention de fusion** » désigne la convention de fusion datée du 23 octobre 2020 entre Barolo, Barolo Subco et Osisko Subco.

« **convention relative à l'apport d'Osisko** » désigne la convention datée du 23 novembre 2020 entre Redevances Aurifères Osisko et Osisko Subco aux termes de laquelle Redevances Aurifères Osisko a cédé les actifs apportés par Osisko à Osisko Subco.

« **convention relative aux droits des investisseurs d'Osisko Développement** » désigne la convention relative aux droits des investisseurs datée du 27 novembre 2020 entre Osisko Développement et Redevances Aurifères Osisko.

« **corridor Cow-Island-Barkerville Mountain** » désigne le corridor composé de Cow Mountain, d'Island Mountain et de Barkerville Mountain, les trois principaux gisements minéraux du projet Cariboo.

« **Datamine** » désigne Datamine Studio RM 1.5.62.0.

« **droits de redevances conservés d'Osisko** » désigne les participations dans les propriétés apportées par Osisko que Redevances Aurifères Osisko ou les membres de son groupe ont conservées à la réalisation de l'opération de prise de contrôle inversée, y compris a) des redevances de 5 % NSR sur le projet Cariboo et sur le projet Bonanza Ledge II; b) un flux aurifère et argentifère de 15 % sur le projet aurifère San Antonio; et c) des redevances de 3 % NSR sur le projet Coulon, les propriétés de la baie James et les propriétés de Guerrero.

« **entente de principe** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Description de l'activité — Généralités — Description des investissements en titres de capitaux propres ».

« **ententes de Tintic** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Développement général de l'activité — Historique des trois derniers exercices — Événements survenus après la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ».

« **entité gouvernementale** » désigne : a) une organisation ou un organisme supranational, une nation, un gouvernement, un État, une province, un pays, un territoire, une municipalité, une autorité quasi gouvernementale, administrative, judiciaire ou réglementaire, une agence, un conseil, un organisme, un bureau, une commission, un instrument, un tribunal ou une subdivision de ce qui précède, une banque centrale (ou une autorité monétaire ou réglementaire semblable), une autorité fiscale ou un ministère, un département ou une agence des entités susmentionnées; b) une entité exerçant les pouvoirs exécutifs, législatifs, judiciaires, réglementaires ou administratifs d'un gouvernement ou afférents à un gouvernement, y compris un tribunal; et c) une société par actions ou une autre entité appartenant à l'une des entités susmentionnées ou contrôlée par celles-ci, notamment au moyen de la participation à son capital-actions ou à ses capitaux.

« **ERM** » désigne une estimation des ressources minérales.

« **ERM de 2017** » désigne l'estimation des ressources minérales de 2017 préparée par InnovExplo pour le gisement de Barkerville Mountain.

« **ERM de 2018** » désigne l'estimation initiale des ressources pour les gisements Cow Mountain et Island Mountain préparée par InnovExplo.

« **ERM de 2020** » désigne l'estimation des ressources minérales de 2020 pour le projet Cariboo, qui comprend les gisements Cow Mountain, Island Mountain et Barkerville Mountain.

« **estimation de 1999** » désigne le calcul du modèle de blocs découlant du forage intercalaire réalisé de 1997 à 1999 par S. Dyke (géo.) de Geological Systems Ltd.

« **estimation de 2015** » désigne l'ERM pour Cow Mountain par Dzick, 2015.

« **Falco** » désigne Ressources Falco Ltée.

« **flux** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Description de l'activité — Généralités — Description des propriétés apportées par Osisko ».

« **flux de départ** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Description de l'activité — Généralités — Projet Tintic ».

« **flux final** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Description de l'activité — Généralités — Projet Tintic ».

« **fusion** » désigne la fusion de Barolo Subco et d'Osisko Subco conformément aux modalités de la convention de fusion.

« **fusion de Chief** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Description de l'activité — Généralités — Projet Tintic ».

« **information prospective** » a le sens qui lui est attribué dans les lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

« **InnovExplo** » désigne InnovExplo Inc.

« **LCSA** » désigne la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

« **liens** » a le sens qui lui est attribué dans la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec).

« **lois sur les valeurs mobilières** » désigne les lois sur les valeurs mobilières canadiennes et les lois sur les valeurs mobilières américaines et toutes les autres lois sur les valeurs mobilières applicables ainsi que les règles et les normes d'inscription applicables des bourses.

« **lois sur les valeurs mobilières canadiennes** » désigne les lois sur les valeurs mobilières provinciales et territoriales canadiennes applicables.

« **membre du même groupe** » désigne, à l'égard d'une personne, toute autre personne qui exerce un contrôle sur cette personne, est contrôlée par cette personne ou se trouve sous un contrôle commun avec elle.

« **Minière Osisko** » désigne Minière Osisko inc.

« **Mosquito Creek Gold** » désigne Mosquito Creek Gold Mining Company Ltd.

« **normes de définitions de l'ICM** » désigne les normes de définitions de l'ICM qui visent les ressources minérales et les réserves minérales.

« **normes IFRS** » désigne les normes internationales d'information financière adoptées par le Conseil des normes comptables internationales, en leur forme modifiée à l'occasion.

« **notice annuelle** » désigne la présente notice annuelle.

« **opération de prise de contrôle inversée** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Développement général de l'activité — Historique des trois derniers exercices — Exercice clos le 31 décembre 2020 ».

« **opération visant ODV** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Développement général de l'activité — Lancement d'Osisko Développement Corp. ».

« **options** » désigne les options en circulation permettant de souscrire les actions ordinaires attribuées aux termes du régime d'options.

« **Osisko Développement** » ou la « **Société** » désigne Osisko Development Corp./Osisko Développement Corp.

« **Osisko Subco** » désigne Osisko Development Holdings Inc.

« **parts offertes par l'entremise d'un courtier** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Développement général de l'activité — Historique des trois derniers exercices — Événements survenus après la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2021 — Placement privé par l'entremise d'un courtier ou sans l'entremise d'un courtier ».

« **parts offertes sans l'entremise d'un courtier** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Développement général de l'activité — Historique des trois derniers exercices — Événements survenus après la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2021 — Placement privé par l'entremise d'un courtier ou sans l'entremise d'un courtier ».

« **personne** » désigne un particulier, une société de personnes, une association, une personne morale, une coentreprise, une entreprise, un fiduciaire, un exécuteur testamentaire, un représentant légal, une entité gouvernementale ou toute autre entité, qu'elle ait ou non une capacité juridique.

« **personne qualifiée** » a le sens qui lui est attribué dans le Règlement 43-101.

« **placement de reçus de souscription** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Développement général de l'activité — Exercice clos le 31 décembre 2020 — Lancement d'Osisko Développement Corp. ».

« **placement par l'entremise d'un courtier** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Développement général de l'activité — Historique des trois derniers exercices — Événements survenus après la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2021 —Placement privé par l'entremise d'un courtier ou sans l'entremise d'un courtier ».

« **placement sans l'entremise d'un courtier** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Développement général de l'activité — Historique des trois derniers exercices — Événements survenus après la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2021 — Placement privé par l'entremise d'un courtier ou sans l'entremise d'un courtier ».

« **preneurs fermes de 2020** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Développement général de l'activité — Historique des trois derniers exercices— Exercice clos le 31 décembre 2020 — Lancement d'Osisko Développement Corp. ».

« **programme de 2019** » désigne le programme de forage au diamant de 2019 pour Barkerville, qui a été mis en œuvre de janvier à décembre 2019.

« **programme de 2020** » désigne le programme de forage de 2020 de Barkerville qui est axé principalement sur le corridor Cow-Island-Barkerville.

« **projet aurifère San Antonio** » désigne le bien minier situé à Sonora, au Mexique.

« **projet Bonanza Ledge II** » désigne le bien minier situé à l'intérieur du projet Cariboo (dans le district aurifère Cariboo de la Colombie-Britannique).

« **projet Cariboo** » désigne le bien minier situé dans le camp minier historique de Wells-Barkerville (également connu sous le nom de district aurifère Cariboo) de la Colombie-Britannique qui s'étend sur environ 77 km du nord-ouest au sud-est.

« **projet Coulon** » désigne le projet de zinc Coulon, une propriété d'exploration minière située dans le nord du Québec.

« **promoteur** » a le sens qui lui est attribué dans la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario).

« **propriétés apportées par Osisko** » désigne la participation de Redevances Aurifères Osisko avant l'opération de prise de contrôle inversée dans a) le projet Cariboo, b) le projet aurifère San Antonio, c) le projet Bonanza Ledge II, d) le projet Coulon, e) les propriétés de Guerrero, et f) les propriétés de la baie James.

« **propriétés de Guerrero** » désigne les propriétés d'exploration minière sur environ 900 000 hectares dans la ceinture aurifère de Guerrero à Guerrero, au Mexique.

« **propriétés de la baie James** » désigne un groupe de 26 propriétés d'exploration minière situées dans le territoire de la baie James au Québec (exception faite du projet Coulon).

« **rapport technique Cariboo** » désigne le rapport technique intitulé « NI 43-101 Technical Report and Mineral Resource Estimate for the Cariboo Gold Project, British Columbia, Canada » (Rapport technique et estimation des ressources minérales du projet aurifère Cariboo en Colombie-Britannique, au Canada, en vertu du Règlement 43-101), daté du 5 octobre 2020 et dont la date de prise d'effet est le 5 octobre 2020.

« **reçus de souscription offerts par l'entremise d'un courtier** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Développement général de l'activité — Historique des trois derniers exercices — Événements survenus après la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2021 — Placement privé par l'entremise d'un courtier ou sans l'entremise d'un courtier ».

« **reçus de souscription offerts sans l'entremise d'un courtier** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Développement général de l'activité — Historique des trois derniers exercices — Événements survenus après la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2021 — Placement privé par l'entremise d'un courtier ou sans l'entremise d'un courtier ».

« **Redevances Aurifères Osisko** » désigne Redevances Aurifères Osisko Ltée.

« **régime d'achat d'actions des employés** » désigne le régime d'achat d'actions des employés de la Société.

« **régime d'options** » désigne le régime d'options sur actions de la Société.

« **régime d'UAD** » désigne le régime d'unités d'actions différées de la Société.

« **régime d'UAI** » désigne le régime d'unités d'actions incessibles de la Société.

« **Règlement 43-101** » désigne le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*.

« **Règlement 51-102** » désigne le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*.

« **regroupement** » désigne le regroupement des actions ordinaires de la Société à raison de une (1) action ordinaire après le regroupement pour chaque tranche de trois (3) actions ordinaires avant le regroupement qui a eu lieu le 4 mai 2022.

« **SEDAR** » désigne le Système électronique de données, d'analyse et de recherche.

« **Tintic** » désigne Tintic Consolidated Metals LLC.

« **titres négociables apportés par Osisko** » désigne un portefeuille de participations dans des titres de capitaux propres cotés en bourse qui étaient détenus par Redevances Aurifères Osisko et qu'elle a cédées à la Société dans le cadre de l'opération de prise de contrôle inversée.

« **titres offerts par l'entremise d'un courtier** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Développement général de l'activité — Historique des trois derniers exercices — Événements survenus après la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2021 — Placement privé par l'entremise d'un courtier ou sans l'entremise d'un courtier ».

« **TSX-V** » désigne la Bourse de croissance TSX.

« **UAD** » désigne les unités d'actions différées attribuées aux termes du régime d'UAD.

« **UAI** » désigne les unités d'actions incessibles attribuées aux termes du régime d'UAI.

Abréviations et conversions

« **Ag** » est le symbole chimique de l'argent.
« **AQ/CQ** » désigne l'assurance et le contrôle de la qualité.
« **As** » est le symbole chimique de l'arsenic.
« **Au** » est le symbole chimique de l'or.
« **DVM** » désigne la durée de vie de la mine.
« **g** » désigne un gramme.
« **G&A** » désigne les frais généraux et administratifs.
« **g/t** » désigne un gramme par tonne.
« **ha** » désigne un hectare.
« **ICM** » désigne l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole.
« **ISO** » désigne l'Organisation internationale de normalisation.
« **kg** » désigne un kilogramme.
« **km** » désigne un kilomètre.
« **lb** » désigne une livre.
« **m** » désigne un mètre.
« **m^3** » désigne un mètre cube.
« **masl** » désigne un mètre au-dessus du niveau de la mer.
« **mm** » désigne un millimètre.
« **Moz** » désigne un million d'onces.
« **Mt** » désigne un million de tonnes métriques.
« **MVA** » désigne un méga volt ampère.
« **MW** » désigne un mégawatt.
« **NSR** » désigne rendement net de fonderie.
« **oz** » désigne une once.
« **pi** » désigne un pied.
« **TI** » désigne les technologies de l'information.
« **tonne courte** » désigne une tonne courte.
« **tonne** » désigne une tonne métrique.
« **tout-venant** » désigne tout le minerai extrait.
« **°** » désigne un degré.
« **>** », « **<** » désigne plus que ou moins que.
« **%** » désigne pour cent.

GÉNÉRALITÉS

Remarque

Le 23 novembre 2020, dans le cadre d'une opération de prise de contrôle inversée conclue avec Redevances Aurifères Osisko, comme il est plus amplement décrit dans la présente notice annuelle, la Société a changé sa dénomination de « Barolo Ventures Corp. » à « Osisko Développement Corp. ». Par conséquent, selon le contexte, certains renvois à « Barolo » ou à « Barolo Ventures Corp. » figurant dans la présente notice annuelle devraient être adaptés et renvoient à la Société avant le changement de dénomination.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans la présente notice annuelle modifiée sont donnés en date du 31 décembre 2021, tandis que des mises à jour postérieures à la fin de l'exercice sont indiquées au besoin. Pour obtenir des renseignements plus récents, veuillez consulter le site Web de la Société à l'adresse www.osiskodev.com ou dans SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Tous les termes clés utilisés dans la présente notice annuelle et qui ne sont pas définis dans les présentes ont le sens qui leur est attribué à la rubrique « Glossaire » ou ailleurs dans la présente notice annuelle.

À moins d'indication contraire ou à moins que le contexte ne commande une autre interprétation, les termes « Société » ou « Osisko Développement » renvoient à la Société et à ses filiales.

Aux fins de présentation, la Société présente ses états financiers en dollars canadiens et conformément aux normes IFRS publiées par le Conseil des normes comptables internationales.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

À l'exception des énoncés de faits historiques que renferme la présente notice annuelle, les renseignements qui y sont présentés de même que les renseignements qui y sont intégrés par renvoi constituent de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables concernant l'entreprise, les activités, les plans, le rendement financier et la situation financière de la Société. On reconnaît souvent, mais pas toujours, l'information prospective à l'emploi de termes tels que « planifier », « s'attendre à », « pouvoir », « devoir », « budgéter », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « prévoir », « prédire », « croire », « être d'avis que » et d'autres termes ou expressions analogues, y compris la variante négative de ces termes, ainsi qu'à l'emploi du futur ou du conditionnel comme « pourrait », « devrait », « pourra », « devra » ou des termes comme « probable » ou « prévu », selon lesquels certaines mesures peuvent ou pourraient être prises ou seront prises, ou certains événements peuvent ou pourraient survenir ou surviendront, ou certains résultats peuvent ou pourraient être atteints ou seront atteints.

L'information prospective comporte des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les projets, les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient sensiblement différents des projets, des résultats, du rendement ou des réalisations futurs prévus expressément ou implicitement dans cette information prospective. Parmi ces facteurs figurent les flux de trésorerie d'exploitation, les frais d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles, les ressources minérales, l'encaisse totale, les coûts liés à l'opération et les frais administratifs réels de la Société soient sensiblement différents de ceux escomptés; l'éventualité que les exigences relatives aux infrastructures du projet et les méthodes de traitement prévues, ainsi que les dépenses liées à l'exploration soient sensiblement différentes de celles escomptées; les risques liés aux activités en partenariat ou aux autres coentreprises; les résultats réels des activités d'exploration en cours; les variations des ressources minérales, de la production minérale, des teneurs ou des taux de récupération ou encore des efforts d'optimisation et des ventes; les retards dans l'obtention des approbations gouvernementales ou de financements ou encore des retards dans la réalisation des activités de développement ou de construction;

les risques non assurés, notamment la pollution, les éboulements ou les dangers ne pouvant être assurés; l'évolution de la réglementation, les vices de titres; la disponibilité ou l'intégration du personnel, du matériel et de l'équipement; l'incapacité d'embaucher ou de fidéliser des membres de la direction et du personnel clé; le rendement des installations, de l'équipement et des procédés par rapport aux spécifications et aux attentes; les impacts environnementaux imprévus sur les activités; les cours; les risques liés à la production, à la construction et à la technologie ou encore les besoins en capitaux et les risques d'exploitation liés aux activités ou à une expansion des activités; la dilution résultant des financements par actions futurs; les fluctuations du prix de l'or, de l'argent et d'autres métaux et des taux de change; l'incertitude relative à la production et aux ressources de trésorerie futures; l'incapacité de réaliser avec succès de nouveaux projets de développement, les expansions prévues ou d'autres projets tout en respectant le calendrier prévu; l'évolution défavorable du marché, de la situation politique et de la conjoncture économique générale ou des lois, des règles et des règlements applicables à la Société; les répercussions de la pandémie de COVID-19; les modifications apportées aux paramètres d'un projet; la possibilité d'un dépassement des coûts d'un projet ou de frais et de dépenses imprévus; les accidents, les conflits de travail, les protestations de la part des parties intéressées et de la collectivité ainsi que les autres risques inhérents au secteur minier; le défaut d'une usine, d'un équipement ou d'un procédé de fonctionner pas comme prévu; le risque lié à la découverte d'un vice de titre inconnu ou à toute autre réclamation défavorable; les facteurs mentionnés à la rubrique « Facteurs de risque » en plus d'autres risques, notamment ceux mentionnés dans les documents d'information continue de la Société, lesquels peuvent être consultés dans SEDAR (www.sedar.com) sous le profil d'émetteur de la Société.

En outre, l'information prospective figurant dans les présentes repose sur certaines hypothèses et comporte des risques liés aux activités de l'émetteur résultant. L'information prospective contenue dans les présentes repose sur certaines hypothèses, notamment les taux d'intérêt et les taux de change; le prix de l'or, du cuivre et d'autres métaux; l'état de la concurrence au sein du secteur minier; les titres de propriétés minières; les exigences financières et en matière de financement; la conjoncture économique générale, la situation politique et la conjoncture du marché; et les modifications apportées aux lois, aux règles et aux règlements applicables à la Société.

Bien que la Société ait tenté de repérer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les projets, les mesures, les événements ou les résultats soient sensiblement différents de ceux qui sont indiqués dans l'information prospective contenue dans la présente notice annuelle, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les projets, les mesures, les événements ou les résultats ne correspondent pas à ce qui était prévu, estimé ou voulu. Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, car les projets ainsi que les résultats réels et les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux escomptés dans ces énoncés ou cette information. Par conséquent, le lecteur ne doit pas s'en remettre outre mesure à l'information prospective contenue dans la présente notice annuelle. Toute l'information prospective contenue dans la présente notice annuelle, est donnée sous réserve de la présente mise en garde.

Une partie de l'information prospective ainsi que d'autres renseignements qui sont contenus dans les présentes au sujet du secteur minier et des attentes de la Société à l'égard du secteur minier et de la Société sont fondés sur des estimations établies par la Société à l'aide de données qui proviennent de sources du secteur accessibles au public ainsi que d'études de marché et d'analyses du secteur et d'hypothèses fondées sur des données et une connaissance de ce secteur que la Société estime être raisonnables. Toutefois, bien qu'elles révèlent généralement les positions relatives sur le marché, les parts de marché et les caractéristiques de rendement, ces données sont en soi imprécises. Bien que la Société n'ait pas connaissance que les données relatives au secteur figurant dans les présentes pourraient contenir des inexactitudes, le secteur minier présente des risques et des incertitudes susceptibles de changer en fonction de divers facteurs.

Les lecteurs sont avisés de ne pas se fier outre mesure à l'information prospective. La Société ne s'engage à mettre à jour l'information prospective figurant dans la présente notice annuelle, sauf comme le prescrit la loi.

PRÉPARATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

En tant que société canadienne, Osisko prépare ses états financiers conformément aux IFRS. Par conséquent, tous les états financiers et toute l'information financière de la Société inclus ou intégrés sont préparés conformément aux IFRS, et ceux-ci diffèrent considérablement des états financiers et de l'information financière préparés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS DES ÉTATS-UNIS À L'ÉGARD DE L'UTILISATION D'ESTIMATIONS DE RESSOURCES MINÉRALES ET DE RÉSERVES MINÉRALES

La Société est assujettie aux exigences de présentation de l'information des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et, par conséquent, elle présente des renseignements sur les biens miniers, la minéralisation ainsi que les estimations de ressources minérales et de réserves minérales conformément aux exigences canadiennes en matière de présentation de l'information, lesquelles sont régies par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « **Règlement 43-101** »). Par conséquent, les renseignements compris dans la présente notice annuelle sur les biens miniers, la minéralisation et les estimations de ressources minérales et de réserves minérales ne sont pas comparables aux renseignements similaires publiés par les sociétés américaines assujetties aux exigences de présentation et de divulgation de la Securities et Exchange Commission des États-Unis.

DONNÉES CONCERNANT LE TAUX DE CHANGE

À moins d'indication contraire aux présentes, les mentions de « $ », de « $ CA » ou de « dollars canadiens » renvoient aux dollars canadiens et les mentions de « $ US » ou « dollars américains » renvoient aux dollars américains. Se reporter également à la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective ».

Le tableau qui suit présente les taux de change extrêmes pour un dollar américain exprimé en dollars canadiens pour chaque période indiquée, la moyenne des taux de change pendant les périodes indiquées et le taux de change à la fin de cette période, selon les taux de change fournis par la Banque du Canada.

	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	**2020**	**2019**
	($ CA)	($ CA)	($ CA)
Haut	1,2942	1,4496	1,3600
Bas	1,2040	1,2719	1,2988
Taux moyen pour la période	1,2535	1,3415	1,3269
Taux à la fin de la période	1,2678	1,2732	1,2988

Le 19 mai 2022, le taux de change pour un dollar américain exprimé en dollars canadiens, tel qu'il a été publié par la Banque du Canada, était de 1,2809.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COURS DES MARCHANDISES

Les prix de l'or et de l'argent moyens établis en dollars américains par once troy pour chacune des deux (2) années comprises dans la période close le 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été publiés par le London Bullion Market Association, sont comme suit :

	2021	**2020**
	($ US)	($ US)
Or (LBMA après-midi $ US/oz)	1 799	1 770
Argent (LBMA $ US/oz)	25,14	20,51

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Nom, adresse et constitution

La Société a été constituée le 13 juin 2006, en vertu de la BCBCA. Le 3 novembre 2011, la Société a changé sa dénomination sociale de « Ringbolt Ventures Ltd. » à « North American Potash Developments Inc. ». Le 20 septembre 2018, la Société a changé sa dénomination sociale de « North American Potash Developments Inc. » à « Barolo Ventures Corp. ». Le 23 novembre 2020, la Société a changé sa dénomination sociale de « Barolo Ventures Corp. » à « Osisko Development Corp. ». Le 27 novembre 2020, la Société a été prorogée en vertu de la LCSA sous le nom de « Osisko Development Corp./Osisko Développement Corp. ».

En date de la présente notice annuelle, la Société est un émetteur assujetti en Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec.

Les actions ordinaires sont négociées à la cote de la TSX-V sous le symbole « ODV ». Le 4 mai 2022, la Société a annoncé qu'aux termes d'une résolution spéciale adoptée par les actionnaires le 26 avril 2022 et du ratio de regroupement approuvé par la suite par le conseil d'administration, le regroupement de toutes ses actions ordinaires en circulation à raison de une (1) action ordinaire postérieure au regroupement pour chaque tranche de trois (3) actions ordinaires antérieures au regroupement prenait effet ce même jour.

Le regroupement fait en sorte que le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation est réduit, passant de 142 780 419 actions ordinaires à 47 593 473 actions ordinaires. Le prix d'exercice et le nombre d'actions ordinaires de la Société devant être émises à l'exercice d'options d'achat d'actions, de bons de souscription ou d'autres titres convertibles en circulation seront ajustés au prorata afin de tenir compte du regroupement conformément aux modalités des titres.

Il y a 14 789 373 bons de souscription qui sont négociés à la cote de la TSX-V sous le symbole « ODV.WT » et 9 525 850 bons de souscription qui ne sont pas négociés à la cote de TSX-V.

Le siège social et établissement principal de la Société est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2. Un bureau de liaison est situé au 4270 Sanders Avenue, Wells (Colombie-Britannique) V0K 2R0.

Liens intersociétés

La majeure partie des activités de la Société sont exercées par l'entremise de ses filiales. La filiale importante de la Société en date du 31 décembre 2021 était Barkerville Gold Mines Ltd (« **Barkerville** »), filiale en propriété exclusive d'Osisko Développement constituée en vertu de la BCBCA.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique des trois derniers exercices

Exercice clos le 31 décembre 2019

- *Dissolution des filiales*

Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2019, la direction de Barolo a décidé de dissoudre trois (3) filiales américaines de Barolo (BUA USA LLC, Potash Green LLC et Potash Green Utah LLC). La majorité des actifs et des passifs de ces sociétés étaient des emprunts, des avances et des investissements intersociétés qui ont été radiés.

Exercice clos le 31 décembre 2020

- *Clôture d'un placement privé par voie de prise ferme de 40,3 millions de dollars*

Le 30 décembre 2020, la Société a clôturé un placement privé par voie de prise ferme par l'intermédiaire d'un courtier de 5 367 050 unités au prix de 7,50 $ chacune, pour un produit brut total d'environ 40,3 millions de dollars. Chaque unité était composée de une (1) action ordinaire antérieure au regroupement et de la moitié (½) d'un bon de souscription et le porteur d'un bon de souscription devra exercer trois (3) bons entiers afin d'acheter une (1) action ordinaire postérieure au regroupement entière moyennant un prix total de 30,00 $ au plus tard le 1er décembre 2023.

- *Lancement d'Osisko Développement Corp.*

Le 5 octobre 2020, Redevances Aurifères Osisko et Barolo ont conclu une lettre d'entente contraignante définissant les modalités selon lesquelles Redevances Aurifères Osisko convenait de transférer à Barolo certaines propriétés minières (ou des titres des entités qui en étaient directement ou indirectement propriétaires) et un portefeuille de titres négociables d'une valeur d'environ 116 millions de dollars, en échange d'actions ordinaires de Barolo; cette lettre d'entente a débouché sur une « prise de contrôle inversée » de Barolo en vertu des politiques de la TSX-V.

Le 5 octobre 2020, Redevances Aurifères Osisko et Barolo ont en outre signé avec Canaccord Genuity Corp. et Financière Banque Nationale inc., pour le compte d'un syndicat de preneurs fermes (les « **preneurs fermes de 2020** »), une lettre d'engagement aux termes de laquelle les preneurs fermes de 2020 ont accepté de vendre, au moyen d'un placement privé par voie de prise ferme, 13 350 000 reçus de souscription d'Osisko Subco, qui était alors une filiale en propriété exclusive de Redevances Aurifères Osisko, à un prix de souscription de 7,50 $ par reçu de souscription, pour un produit brut de 100 millions de dollars (le « **placement de reçus de souscription** »). Chaque reçu de souscription conférait à son porteur le droit de recevoir, sans aucune contrepartie additionnelle ni autre mesure à prendre de sa part, à la date de réalisation de l'opération de prise de contrôle inversée ou vers cette date, une (1) action ordinaire antérieure au regroupement (compte tenu d'un regroupement d'actions à raison de 60 pour 1) et la moitié (½) d'un bon de souscription et le porteur d'un bon de souscription devra exercer trois (3) bons entiers afin d'acheter une (1) action ordinaire postérieure au regroupement entière moyennant un prix total de 30,00 $ sur une période de 18 mois. La clôture du placement de reçus de souscription a eu lieu le 29 octobre 2020.

Le 23 octobre 2020, Osisko, Barolo, Osisko Subco et Barolo Subco ont signé la convention de fusion.

Le 20 novembre 2020, Barolo a tenu une assemblée générale annuelle et extraordinaire de ses actionnaires en vue d'autoriser et d'approuver diverses questions d'entreprise ayant trait à l'opération de prise de contrôle inversée. Chacune des questions a été approuvée à 100 % par les actionnaires de Barolo qui ont voté à l'assemblée.

Le 25 novembre 2020, Redevances Aurifères Osisko et Osisko Développement ont annoncé la réalisation de l'opération de prise de contrôle inversée, qui comprenait entre autres les étapes suivantes :

a) Redevances Aurifères Osisko a transféré à Osisko Subco certaines propriétés minières et les titres négociables apportés par Osisko (au moyen du transfert de titres des entités qui en étaient directement ou indirectement propriétaires);

b) les actions ordinaires de Barolo en circulation immédiatement avant le moment de prise d'effet de la fusion ont été regroupées à raison de une (1) action ordinaire de Barolo après regroupement pour chaque tranche de soixante (60) actions ordinaires de Barolo avant regroupement;

c) les 13 350 000 reçus de souscription émis dans le cadre du placement de reçus de souscription ont été convertis en 13 350 000 actions ordinaires d'Osisko Subco et en 6 675 000 bons de souscription d'actions ordinaires d'Osisko Subco, et le produit de souscription net entiercé a été libéré et versé à Osisko Subco;

d) chaque bon de souscription d'action ordinaire d'Osisko Subco en circulation immédiatement avant la fusion a été échangé contre un (1) bon de souscription et le porteur d'un bon de souscription devra exercer trois (3) bons entiers afin d'acheter une (1) action ordinaire postérieure au

regroupement entière moyennant un prix total de 30,00 $ dans les 18 mois suivant la date de prise d'effet de la fusion;

e) Osisko Subco et Baroco Subco ont procédé à une fusion triangulaire en vertu de la BCBCA (la « **fusion** ») pour former « Amalco », et Redevances Aurifères Osisko a échangé ses actions ordinaires d'Osisko Subco contre 100 000 000 d'actions ordinaires antérieures au regroupement à un prix antérieur au regroupement réputé de 7,50 $ chacune;

f) Amalco a fusionné avec Barolo par voie de dissolution volontaire;

g) Barolo : (i) a changé sa dénomination pour devenir « Osisko Development Corp./Osisko Développement Corp. »; (ii) a changé son symbole boursier pour le symbole « ODV »; (iii) a regroupé ses actionnaires ordinaires à raison de 60 pour 1; (iv) a adopté de nouveaux règlements généraux et d'autres politiques d'entreprise; (v) a adopté le régime d'options, le régime d'UAI, le régime d'UAD et le RAAE; (vi) a reconstitué le conseil d'administration et la direction d'Osisko Développement; et (vii) a été prorogée pour passer au régime de la LCSA.

(collectivement, l'« **opération de prise de contrôle inversée** »).

Plus particulièrement, dans le cadre de l'opération de prise de contrôle inversée :

a) Les propriétés minières suivantes (ou les titres des entités qui en sont directement ou indirectement propriétaires) (les « **propriétés apportées par Osisko** ») ont été transférées par Redevances Aurifères Osisko à la Société :

- Projet Cariboo (*délivrance de permis* – Colombie-Britannique, Canada);
- Projet aurifère San Antonio (*modification de permis* – Sonora, Mexique);
- Projet Bonanza Ledge II (*délivrance de permis et construction* – Colombie-Britannique, Canada);
- Projet Coulon (*exploration* – Québec, Canada);
- Propriétés de la baie James (*exploration* – Québec, Canada);
- Propriétés de Guerrero (*exploration* – Guerrero, Mexique).

b) Redevances Aurifères Osisko a conservé les droits de redevances conservés d'Osisko, notamment :

- des redevances de 5 % NSR sur le projet Cariboo et sur le projet Bonanza Ledge II;
- un flux aurifère et argentifère de 15 % (avec des paiements par once continus équivalant à 15 % des prix de l'or et de l'argent en vigueur, selon le cas) sur le projet aurifère San Antonio;
- des redevances de 3 % NSR sur la plupart des propriétés de la baie James, le projet Coulon et les propriétés de Guerrero.

c) Redevances Aurifères Osisko s'est vu accorder un droit de premier refus à l'égard de l'ensemble des redevances et des flux futurs devant être offerts par la Société, le droit de participer à des rachats de redevances existantes détenues par la Société et d'autres droits usuels pour une opération de cette nature.

d) Redevances Aurifères Osisko a transféré à la Société un portefeuille de titres négociables comprenant les titres des émetteurs assujettis suivants à l'égard desquels Redevances Aurifères Osisko était un initié assujetti : Minera Alamos Inc., Harfang Exploration Inc., Barksdale Resources Corp., Ressources Falco Ltée, Cornish Metals Inc. et Les métaux Niobay inc.

En outre, à la date d'effet de la clôture de l'opération de prise de contrôle inversée, M. Sean Roosen a quitté ses fonctions de chef de la direction et de président du conseil de Redevances Aurifères Osisko pour devenir président exécutif du conseil d'administration de Redevances Aurifères Osisko et occuper le poste de chef de la direction d'Osisko Développement.

Exercice clos le 31 décembre 2021

- *Régime d'achat d'actions pour les employés*

Le 21 décembre 2021, la Société a annoncé que le conseil avait approuvé les modifications à apporter au régime d'achat d'actions pour les employés de la Société pour avancer le moment de l'acquisition des droits relatifs aux actions dans le cadre de ce régime, sous réserve d'une période de détention, et pour clarifier les dispositions existantes de ce régime, sans changer la portée, la nature et l'intention de ces dispositions.

- *Processus d'évaluation environnementale*

Osisko Développement a lancé un processus d'évaluation environnementale au printemps de 2019 relativement au projet Cariboo. Le projet a franchi plusieurs étapes clés en vue de l'obtention du certificat d'évaluation environnementale, prévue pour le quatrième trimestre de 2022. Le texte qui suit résume les étapes franchies et à franchir pour pouvoir obtenir le certificat d'évaluation environnementale qui conférera à la Société le droit de faire une demande de permis relativement au projet Cariboo.

Le texte qui suit présente un résumé des étapes à franchir pour l'obtention du certificat d'évaluation environnementale au cours du quatrième trimestre de 2022 :

- ✓ Étape initiale de consultation. Étape achevée, description initiale du projet et résumé de la consultation.
- ✓ Décision de préparation à l'évaluation environnementale. Étape achevée, description détaillée du projet, obtention de l'avis de consentement.
- ✓ Planification du processus. Étape achevée.
- ✓ Élaboration et examen de la demande. Achevés.
- ✓ Soumission d'une demande révisée. En cours.
- ✓ Effets de l'évaluation
- ✓ Recommandation
- ✓ Décision
- ✓ Affichage du certificat

- *Inscription des bons de souscription*

Le 25 octobre 2021, 14 789 258 bons de souscription étaient inscrits aux fins de négociation à la cote de la TSX-V sous le symbole « ODV.WT ». Le porteur d'un bon de souscription devra exercer trois (3) bons entiers afin d'acheter une (1) action ordinaire postérieure au regroupement entière moyennant un prix total de 30,00 $ à tout moment jusqu'au 1er décembre 2023 inclusivement.

- *Nominations d'une administratrice et de dirigeants*

Le 26 février 2021, M. Alexander Dann a été nommé chef de la direction financière et vice-président, Finances, et M. André Le Bel a été nommé secrétaire corporatif, par suite de la démission de M. Benoit Brunet. Le 26 mai 2021, Mme Marina Katusa a été nommée au conseil. Le 16 août 2021, Martin Ménard a été nommé vice-président, ingénierie et construction.

- *Placement privé par voie de prise ferme de 33,6 millions de dollars*

Le 18 mars 2021, Osisko Développement a annoncé la clôture d'un placement privé par voie de prise ferme par l'entremise d'un courtier d'un total : a) de 2 055 742 actions ordinaires antérieures au regroupement accréditives de la Société au prix antérieur au regroupement de 9,05 $ chacune; et b) de 1 334 500 actions ordinaires antérieures au regroupement accréditives de bienfaisance au prix antérieur au regroupement de 11,24 $ par action ordinaire, pour un produit brut total d'environ 33,6 millions de dollars.

- *Projet Bonanza Ledge II*

En mars 2021, le traitement des matières minéralisées a commencé au projet Bonanza Ledge II; les produits des activités ordinaires se chiffrant à 7,7 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. La Société a constaté à l'égard de son projet Bonanza Ledge II une dépréciation de 58,4 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, laquelle a été déclenchée par les continuels défis à relever sur le plan de l'exploitation, ce qui a donné lieu à une production et à des produits des activités ordinaires inférieurs à ce qui avait été planifié.

Le projet Bonanza Ledge II est un projet à petite échelle et de courte durée; la Société peut donc offrir a) des occasions de gérer les obligations de remise en état établies par le passé dont a héritées la Société; b) une formation pratique et la mise en service des installations minières et des usines de traitement pour le projet Cariboo et c) le maintien des avantages économiques et sociaux pour les partenaires et les communautés des Premières Nations. À ce titre, au cours du quatrième trimestre de 2021, la Société a continué ses activités au projet Bonanza Ledge II.

Le 27 octobre 2021, la province de la Colombie-Britannique, la Nation Dénée de Lhtako et la Société ont annoncé l'approbation des modifications apportées aux permis M-238 et M-198 octroyés en vertu de la législation sur les permis d'exploitation minière en vue de permettre l'expansion de la mine souterraine existante à Bonanza Ledge II. Ces modifications contribuent à la continuité de l'emploi de 127 travailleurs à la mine. L'expansion du projet Bonanza Ledge II permet la continuité de certaines activités minières pendant la réalisation de l'évaluation environnementale du projet aurifère Cariboo. Le processus d'évaluation environnementale respecte encore le calendrier et le certificat devrait être obtenu au cours du quatrième trimestre de 2022.

La Société précise que la décision d'entreprendre des tests d'extraction minière à Bonanza Ledge II a été prise sans qu'une étude de faisabilité des réserves minérales démontrant la viabilité économique et technique n'ait été effectuée, et, par conséquent, il peut y avoir une grande part d'incertitude quant à l'atteinte d'un niveau particulier de récupération du matériel ou le coût d'une telle récupération. La Société précise qu'historiquement, de tels projets présentent un risque beaucoup plus élevé d'échec économique et technique. Il n'y a aucune garantie que la production se poursuivra comme prévu, ni même qu'elle se poursuive, ou que les coûts de production prévus seront atteints. L'incapacité de poursuivre la production pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de la Société à générer des revenus et des flux de trésorerie pour financer ses activités. L'incapacité de respecter les coûts de production prévus pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et la rentabilité potentielle de la Société. Si la Société décide de poursuivre ses opérations actuelles à Bonanza Ledge II, comme prévu, elle ne le fera pas en se fondant sur une étude de faisabilité des réserves minérales démontrant la viabilité économique et technique. La Société précise que les tests miniers à Bonanza Ledge II pourraient être suspendus à tout moment.

- *Placement privé de 80 millions de dollars sans l'intermédiaire d'un courtier*

Le 8 janvier 2021, la Société a clôturé la première tranche d'un placement privé sans l'intermédiaire d'un courtier visant 9 346 464 unités au prix de 7,50 $ chacune, pour un produit brut total d'environ 68,6 millions de dollars. Chaque unité était composée de une (1) action ordinaire antérieure au regroupement et de la moitié (½) d'un bon de souscription, et le porteur d'un bon de souscription devra exercer trois (3) bons entiers afin d'acheter une (1) action ordinaire postérieure au regroupement entière moyennant un prix total de 30,00 $ au plus tard le 1er décembre 2023. La clôture de la deuxième tranche de ce placement a eu lieu le 5 février 2021, pour un produit brut total d'environ 11,2 millions de dollars. Compte tenu de cette deuxième tranche, la Société a réuni en tout environ 80 millions de dollars.

Événements survenus après la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2021

- *Regroupement d'actions*

Le 4 mai 2022, la Société a annoncé qu'aux termes d'une résolution spéciale adoptée par les actionnaires le 26 avril 2022 et du ratio de regroupement approuvé par la suite par le conseil d'administration, le regroupement de toutes ses actions ordinaires en circulation à raison de une (1) action ordinaire

postérieure au regroupement pour chaque tranche de trois (3) actions ordinaires antérieures au regroupement prenait effet ce même jour.

Le regroupement fait en sorte que le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation est réduit, passant de 142 780 419 actions ordinaires à 47 593 473 actions ordinaires. Le prix d'exercice et le nombre d'actions ordinaires de la Société devant être émises à l'exercice d'options d'achat d'actions, de bons de souscription ou d'autres titres convertibles en circulation seront ajustés au prorata afin de tenir compte du regroupement conformément aux modalités des titres.

- *Acquisition de Tintic Consolidated Metals LLC*

Le 25 janvier 2022, Osisko Développement a annoncé la conclusion d'ententes définitives (ensemble, les « **ententes de Tintic** ») avec IG Tintic LLC et Ruby Hollow LLC aux fins de l'acquisition de 100 % de Tintic Consolidated Metals LLC. Dès que l'opération est réalisée, Osisko Développement deviendra propriétaire de 100 % de la mine d'essai Trixie en exploitation ainsi que des concessions minières couvrant plus de 17 000 acres (y compris plus de 14 200 acres qui sont concédés par patente) dans le district minier historique de Tintic dans le centre de l'Utah. Conformément aux modalités des ententes de Tintic, Osisko Développement fera l'acquisition de 100 % de Tintic Consolidated Metals LLC auprès de IG Tintic LLC et de Ruby Hollow LLC pour des paiements totalisant à la clôture environ 177 millions de dollars américains, dont environ 54 millions de dollars américains seront payés en espèces et environ 123 millions de dollars américains seront payés par l'émission de 35 099 611 actions ordinaires antérieures au regroupement au prix antérieur au regroupement de 4,32 $ CA par action. De plus, Osisko Développement accordera ce qui suit à IG Tintic LLC et à Ruby Hollow LLC : (i) des paiements différés de 12,5 millions de dollars américains en versements égaux chaque année, sur une période de cinq ans, en espèces ou en actions ordinaires, au gré d'Osisko Développement; (ii) deux octrois de redevances de 1 % NSR, chacune étant assortie d'un droit de rachat de l'ordre de 50 % en faveur d'Osisko Développement, en contrepartie de 7,5 millions de dollars américains, ce droit pouvant être exercé dans les 5 ans; (iii) le droit de recevoir l'équivalent financier de 10 % NSR à l'égard des matières minéralisées empilées en tas extraites de la mine d'essai Trixie depuis le 1er janvier 2018 et se trouvant à la surface; (iv) la compensation d'un prêt de 5 millions de dollars américains qui est exigible par Osisko Développement, et (v) un montant de 10 millions de dollars américains qui est conditionnel au démarrage de la production à la mine Burgin.

La Société précise que les propriétaires de Tintic ont pris la décision de commencer la production à Trixie sous la forme d'une exploitation minière souterraine à petite échelle et d'une lixiviation discontinue en cuve sans qu'une étude de faisabilité, de ressources minérales déclarées ou de réserves minérales démontrant la viabilité économique et technique n'ait été effectuée et, par conséquent, il peut y avoir une grande part d'incertitude quant à l'atteinte de tout niveau de récupération de matière ou le coût d'une telle récupération. La Société précise qu'historiquement, de tels projets présentent un risque beaucoup plus élevé d'échec économique et technique. Il n'y a aucune garantie que la production se poursuivra comme prévu, ni même qu'elle se poursuive, ou que les coûts de production prévus seront atteints. L'incapacité de poursuivre la production pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de la Société à générer des revenus et des flux de trésorerie pour financer ses activités. L'incapacité de respecter les coûts de production prévus pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et la rentabilité potentielle de la Société. La Société précise qu'historiquement, de tels projets présentent des risques économiques ou techniques beaucoup plus élevés. Si la Société décide de poursuivre les opérations actuelles après la clôture à Trixie, elle ne le fera pas en se fondant sur une étude de faisabilité ou sur des ressources minérales déclarées ou des réserves minérales démontrant la viabilité économique et technique. La Société précise que les tests miniers à Trixie pourraient être suspendus à tout moment.

- *Placement privé par l'entremise d'un courtier ou sans l'entremise d'un courtier*

Le 2 février 2022, Osisko Développement a annoncé un placement privé sans l'entremise d'un courtier d'au plus 2 857 142 reçus de souscription d'Osisko Développement (les « **reçus de souscription offerts sans l'entremise d'un courtier** ») au prix de 3,50 $ US par reçu de souscription offert sans l'entremise d'un courtier (le « **placement sans l'entremise d'un courtier** »). Chaque reçu de souscription offert sans l'entremise d'un courtier conférera à son porteur le droit de recevoir, lorsque la condition de libération

d'entiercement sans l'entremise d'un courtier (au sens donné à ce terme ci-après) est respectée et sans paiement de contrepartie supplémentaire, une (1) part d'Osisko Développement (chacune, une « **part offerte sans l'entremise d'un courtier** »). Chaque part offerte sans l'entremise d'un courtier est composée de une (1) action ordinaire antérieure au regroupement et de un (1) bon de souscription, et le porteur d'un bon de souscription devra exercer trois (3) bons entiers afin d'acheter une (1) action ordinaire postérieure au regroupement entière moyennant un prix total de 18,00 $ pendant une période de cinq (5) ans suivant la date d'émission. Le produit brut du placement sans l'entremise d'un courtier sera entiercé en attendant, entre autres, l'inscription des actions ordinaires à la cote du NYSE (la « **condition de libération d'entiercement sans l'entremise d'un courtier** »), qui est conditionnelle à ce qu'Osisko Développement respecte les exigences d'inscription fixées par le NYSE et peut inclure, notamment, un regroupement des actions ordinaires. Le regroupement a pris effet le 4 mai 2022. Le 4 mars 2022, Osisko Développement a annoncé la clôture de la première tranche du placement sans l'entremise d'un courtier, aux termes duquel un total de 24 215 099 reçus de souscription offerts sans l'entremise d'un courtier ont été émis pour un produit brut d'environ 84,8 millions de dollars américains. La clôture de la deuxième tranche du placement sans l'entremise d'un courtier a eu lieu le 29 mars 2022; aux termes de la clôture, des reçus de souscription offerts sans l'entremise d'un courtier de 32,8 millions de dollars américains ont été émis. Le montant du produit brut tiré des deux tranches de reçus de souscription offerts sans l'entremise d'un courtier totalise 117,6 millions de dollars américains.

Le 9 février 2022, Osisko Développement a annoncé un placement privé par l'entremise d'un courtier par voie de prise ferme visant un total de 9 000 000 de reçus de souscription d'Osisko Développement (les « **reçus de souscription offerts par l'entremise d'un courtier** ») et/ou de parts d'Osisko Développement (les « **parts offertes par l'entremise d'un courtier** » et, avec les reçus de souscription offerts par l'entremise d'un courtier, les « **titres offerts par l'entremise d'un courtier** ») au prix de 4,45 $ par reçu de souscription offert par l'entremise d'un courtier (le « **placement par l'entremise d'un courtier** »). Chaque part offerte par l'entremise d'un courtier est composée de une (1) action ordinaire antérieure au regroupement et de un (1) bon de souscription, et le porteur d'un bon de souscription devra exercer trois (3) bons entiers afin d'acheter une (1) action ordinaire postérieure au regroupement entière moyennant un prix total de 22,80 $ pendant une période de 60 mois suivant la date de clôture du placement par l'entremise d'un courtier. Chaque reçu de souscription offert par l'entremise d'un courtier conférera à son porteur le droit de recevoir, lorsque la condition de libération par l'entremise d'un courtier (au sens donné à ce terme ci-après) est respectée et sans paiement de contrepartie supplémentaire, une part offerte par l'entremise d'un courtier. Osisko Développement a attribué aux preneurs fermes une option, pouvant être exercée en totalité ou en partie jusqu'à 48 heures avant la clôture du placement par l'entremise d'un courtier, leur permettant d'acheter jusqu'à concurrence d'un nombre total supplémentaire de 1 350 000 reçus de souscription offerts par l'entremise d'un courtier et/ou parts offertes par l'entremise d'un courtier pour un produit brut supplémentaire de 6 007 500 $. Le produit brut tiré de la vente des reçus de souscription offerts par l'entremise d'un courtier, déduction faite des frais engagés par les preneurs fermes et de 50 % des commissions devant être payées aux preneurs fermes relativement aux reçus de souscription offerts par l'entremise d'un courtier, sera entiercé et sera libéré immédiatement avant que soit réalisée l'acquisition proposée par Développement Osisko de Tintic Consolidated Metals LLC (la « **condition de libération par l'entremise d'un courtier** »). Si la condition de libération par l'entremise d'un courtier n'est pas respectée avant la date qui tombe 90 jours après la clôture du placement par l'entremise d'un courtier, le produit entiercé du placement par l'entremise d'un courtier sera retourné aux porteurs de reçus de souscription offerts par l'entremise d'un courtier. Le 2 mars 2022, Osisko Développement a annoncé la réalisation du placement par l'entremise d'un courtier visant un total (i) de 13 732 900 reçus de souscription offerts par l'entremise d'un courtier et (ii) de 9 525 850 parts offertes par l'entremise d'un courtier pour un produit brut global d'environ 103,5 millions de dollars, y compris l'exercice intégral de l'option des preneurs fermes.

Acquisitions significatives

Au cours du dernier exercice, aucune acquisition significative n'a nécessité que la Société dépose une déclaration d'acquisition d'entreprise aux termes du Règlement 51-102.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Généralités

La société minière Osisko Développement concentre le gros de ses activités sur son actif minier phare, soit le projet Cariboo, en Colombie-Britannique, au Canada.

Les titres miniers du projet Cariboo couvrent une superficie de 2 071 km^2 dans l'axe d'une direction minéralisée de 83 km, laquelle comprend plusieurs anciennes mines en production de placer et de roche dure.

Description des propriétés apportées par Osisko

- *Projet Cariboo*

Le 21 novembre 2019, Redevances aurifères Osisko a fait l'acquisition du projet Cariboo, situé dans le district minier historique Cariboo, au centre de la province canadienne de la Colombie-Britannique, en vertu de l'acquisition de Barkerville. Le projet Cariboo faisait partie de l'apport d'actifs de Redevances aurifères Osisko, qui ont donné lieu à la création de la Société le 25 novembre 2020.

En 2021, Osisko Développement a réalisé une vaste campagne de forages sur une distance d'environ 152 000 mètres, ce programme devant permettre d'élargir et de délimiter les corridors et les gîtes filoniens connus et nouveaux. Ces travaux d'exploration visent principalement l'expansion de la zone minéralisée Lowhee et une meilleure délimitation des gîtes Cow, Valley, Mosquito et Shaft par la mobilisation de dix foreuses au diamant. Des travaux d'exploration dans des secteurs jamais explorés de la région seront réalisés à proximité des cibles Burns, Yanks et Cariboo Hudson et comprendront des travaux de cartographie géologique et d'échantillonnage géochimique en surface.

Osisko Développement a obtenu un permis en vertu de la législation sur les permis d'exploitation minière de la Colombie-Britannique, conformément à la loi intitulée *Mines Act* de la province, pour amorcer les travaux de mise en valeur et prélever un échantillon industriel sous terre au projet Cariboo.

Pour obtenir d'autres précisions sur le projet Cariboo, prière de consulter le rapport technique Cariboo ainsi que l'Annexe A de la présente notice annuelle, intitulée « Projet minier important – Projet Cariboo ».

- *Projet aurifère San Antonio*

Le projet aurifère San Antonio est un gisement d'oxydes de fer-cuivre-or comprenant des zones d'oxydes, de transition et de sulfures dans les trois régions cibles principales suivantes : Sapuchi, Golfo de Oro et California. En 2020, Redevances aurifères Osisko a fait l'acquisition du projet aurifère San Antonio, de Sonora, au Mexique, en contrepartie d'une somme de 42 millions de dollars américains. Redevances aurifères Osisko a versé en espèces un montant de 30,0 millions de dollars américains, tandis que le montant restant de 12,0 millions de dollars américains a été payé sous forme d'émission d'actions ordinaires de Redevances aurifères Osisko. En tout, Redevances aurifères Osisko a émis 1 011 374 actions ordinaires, d'une valeur de 15,8 millions de dollars, selon le prix de clôture des actions ordinaires à la date de l'opération. La contrepartie versée par Redevances aurifères Osisko a été prise en compte comme apport en capital dans la Société. Les coûts de l'opération se sont chiffrés à 5,9 millions de dollars. Le projet aurifère San Antonio a par la suite été cédé à Osisko Développement, au titre de l'opération de prise de contrôle inversée.

Le projet aurifère San Antonio est une ancienne mine d'oxyde de cuivre en production qui a été mise sous séquestre. La Société axe ses efforts sur la modification des permis en vigueur, de manière à permettre la transition entre la production de la mine et l'exploitation minière aurifère par la lixiviation en tas, tandis qu'elle continue d'évaluer les possibilités aurifères de cet actif.

En 2020, après l'acquisition, la Société a axé ses efforts sur l'obtention des permis exigés et des modifications aux permis en vigueur pour la réalisation de ses activités. La Société a déposé des rapports

préventifs concernant le traitement de piles de stockage aurifères sur place et un programme de forages sur une distance de 15 000 mètres dans les zones Sapuchi, Golfo de Oro et California. La Société a par ailleurs amorcé les activités que voici :

- le début de rédaction d'un énoncé d'impact environnemental (ou *Manifestación de Impacto Ambiental* en espagnol);
- une étude de base;
- l'adjudication des contrats de génie, des achats, de la construction et de la gestion relativement au traitement de la pile de stockage;
- l'achat d'un broyeur mobile qui a été livré à la mine d'ici la fin du deuxième trimestre de 2021.

En 2021, Sapuchi Minera S.R.L. de C.V. s'est concentrée sur diverses activités qui concernent la délivrance de permis, les relations avec les collectivités locales, les travaux de forage exploratoire et les travaux de préparation pour le traitement des dépôts en tas de matières minéralisées sur le site.

- *Propriétés dans la région de la baie James*

En 2016, Redevances aurifères Osisko a conclu des conventions de participation avec Minière Osisko relativement aux propriétés de la baie James. Le 5 juillet 2019, Minière Osisko a réalisé une opération de scission, en vertu de laquelle, Minière Osisko cédait notamment des actifs à Minière O3 Inc., y compris certaines propriétés en vertu de conventions de participation avec Redevances aurifères Osisko.

En octobre 2020, Redevances aurifères Osisko a annoncé une opération de scission visant ses actifs miniers, y compris les propriétés que détenait la Société dans la région de la baie James, pour les céder à Osisko Développement. En vertu de cette opération, les conventions de participation entre Redevances aurifères Osisko et Minière O3 Inc. ont été résiliées et Osisko Développement exerce donc maintenant le contrôle à l'égard des propriétés en question pour y réaliser des activités d'exploration et de mise en valeur. Au 31 décembre 2021, la valeur comptable nette des propriétés était de zéro alors que la Société se concentrera sur ses autres projets de mise en valeur à court terme.

- *Projet Coulon*

Le projet Coulon se trouve à 15 kilomètres au nord de l'aéroport de Fontanges dans le Moyen-Nord québécois. Le projet se trouve à proximité d'un barrage hydroélectrique et il est possible d'accéder au projet par la route Trans-Taïga. En 2009, un rapport technique et une estimation des ressources en vertu du Règlement 43-101 ont été déposés. Les ressources indiquées ont été estimées à 3 675 000 tonnes, d'une teneur moyenne de 3,61 % Zn, de 1,27 % Cu, de 0,40 % Pb, de 37,2 g/t Ag et de 0,25 g/t Au, tandis que les ressources présumées s'établiraient à 10 058 000 tonnes d'une teneur moyenne de 3,92 % Zn, de 1,33 % Cu, de 0,19 % Pb, de 34,5 g/t Ag et de 0,18 g/t Au. Il s'agit d'une ressource historique. La Société est d'avis que la ressource historique demeure pertinente et fiable comme une indication du potentiel du projet zincifère Coulon. Les principales hypothèses ainsi que les principaux paramètres et méthodes utilisés pour préparer l'estimation historique figurent dans le rapport technique de 2009 qui fait état de la ressource historique. La Société n'a pas connaissance d'estimations ou de données plus récentes en ce qui concerne l'estimation de la ressource historique. Il faudrait réaliser d'autres travaux d'exploration, y compris des forages, pour mettre à jour la ressource et la faire passer de historique à actuelle. La Société met en garde qu'il n'y a pas suffisamment de travaux qui ont été faits par une personne qualifiée pour classer la ressource historique comme une ressource actuelle et la Société ne traite pas la ressource historique comme une ressource actuelle.

Le projet de zinc Coulon avait une valeur comptable nette de zéro au 31 décembre 2021 alors que la Société se concentrera sur ses autres projets de mise en valeur à court terme.

Projet Tintic

Conformément aux modalités des ententes de Tintic, Osisko Développement fera l'acquisition de 100 % de Tintic par l'achat : (i) de la participation directe de 75 % de Tintic IG dans Tintic; et (ii) de la totalité des actions émises et en circulation de Chief Consolidated Mining Company auprès de Ruby Hollow LLC et

d'autres actionnaires de Chief Consolidated Mining Company. Immédiatement après la clôture de l'opération, Chief fusionnera avec une filiale nouvellement constituée de la Société (la « **fusion de Chief** »), de sorte qu'après la réalisation de la fusion de Chief, la Société aura la propriété exclusive de Chief Consolidated Mining Company. À la clôture, Osisko Développement paiera aux vendeurs, au total, environ 177 millions de dollars américains, montant comprenant (i) des paiements en espèces d'environ 54 millions de dollars américains, et (ii) l'émission de 35 099 611 actions ordinaires antérieures au regroupement pour une valeur globale d'environ 123 millions de dollars américains. Un certain nombre d'actionnaires de Tintic représentant environ 32,5 % de la propriété totale ont conclu des conventions de blocage d'une durée de 12 mois, selon lesquelles (i) 33 % des actions ordinaires seront librement négociables à la date tombant quatre mois après la date de clôture de l'opération; (ii) une tranche supplémentaire de 33 % des actions ordinaires seront librement négociables à la date tombant huit mois après la date de clôture; (iii) la tranche restante de 34 % des actions ordinaires seront librement négociables au premier anniversaire de la date de clôture. Outre les paiements mentionnés, la Société accordera aux vendeurs : (i) des paiements différés de 12,5 millions de dollars américains en versements égaux chaque année, sur une période de cinq ans, en espèces ou en actions ordinaires, au gré d'Osisko Développement; (ii) deux octrois de redevances de 1 % NSR, chacune étant assortie d'un droit de rachat de l'ordre de 50 % en faveur d'Osisko Développement, en contrepartie de 7,5 millions de dollars américains, ce droit pouvant être exercé dans les 5 ans; (iii) le droit de recevoir l'équivalent financier de 10 % NSR à l'égard de matières minéralisées empilées en tas extraites de la mine d'essai Trixie depuis le 1er janvier 2018 et se trouvant à la surface; (iv) la compensation d'un prêt de 5 millions de dollars américains qui est exigible par Osisko Développement, et (v) un montant de 10 millions de dollars américains qui est conditionnel au démarrage de la production à la mine Burgin.

La Société a conclu, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, une lettre d'entente non contraignante portant sur les flux de métaux avec une filiale en propriété exclusive de Redevances Aurifères Osisko. Le produit tiré du flux sera affecté au financement d'une partie de la contrepartie en espèces qui doit être payée à la clôture de cette opération. Les modalités clés du flux sont notamment les suivantes :

- Un paiement en espèces initial totalisant au moins 20 millions de dollars américains et au plus 40 millions de dollars américains.
- Advenant que le montant total de 40 millions de dollars américains est prélevé, la Société fournira au maximum 5 % de tous les métaux produits par la propriété Tintic, jusqu'à concurrence de 53 400 onces d'or affiné (le « **flux de départ** »). Par la suite, la Société fournira 4,0 % de tous les métaux produits (le « **flux final** »).
- Si la Société choisit de prélever moins de 40 millions de dollars américains, le flux de départ et le flux final seront réduits au prorata.
- La Société recevra des paiements en continu pour les métaux affinés livrés dans le cadre du flux, équivalents à 25 % des cours en espèces.
- La clôture du flux devrait être concomitante à la clôture de l'opération.

L'opération est également assujettie à l'obtention des approbations réglementaires dans le cours normal des affaires et à la satisfaction des conditions de clôture usuelles, y compris la signature d'ententes auxiliaires et l'acceptation de la TSX-V. Sous réserve de la satisfaction de ces conditions, Osisko Développement s'attend à ce que la clôture des opérations ait lieu au cours du deuxième trimestre de 2022.

Description des investissements en titres de capitaux propres

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille d'actions, principalement des actions de sociétés minières d'exploration et de mise en valeur cotées en bourse. La Société pourrait à l'occasion et sans autres avis que ceux qui sont exigés par la législation ou la réglementation, augmenter ou diminuer ses investissements à son appréciation.

Le tableau suivant présente les principaux investissements de la Société dans des titres négociables au 20 avril 2022.

Société	Nombre d'actions détenues	Participation
Ressources Falco Ltée	46 885 240	17,3 %
Cornish Metals Inc.	58 833 333	20,6 %

- *Ressources Falco Ltée*

L'actif principal de Falco est le projet aurifère Horne 5, pour lequel les résultats résumés d'une étude de faisabilité mise à jour ont été publiés le 24 mars 2021.

En juin 2021, Falco a conclu avec Glencore une entente de principe établissant le cadre des modalités et conditions (l'« **entente de principe** ») en vertu de laquelle les parties concluront la convention de licence d'exploitation et d'indemnisation principale afin de permettre à Falco de développer et d'exploiter son projet Horne 5. L'entente de principe donne un aperçu des modalités à inclure dans la convention de licence d'exploitation et d'indemnisation principale, qui établira le cadre régissant le développement et l'exploitation de son projet Horne 5.

Par ailleurs, Falco a conclu une convention d'option lui accordant le droit unique et exclusif d'acquérir une participation indivise de cent pour cent dans les sites Norbec et Millenbach situés à proximité de la Ville de Rouyn-Noranda. Les propriétés serviront d'installations de gestion des résidus et sont situées dans une ancienne installation de résidus (l'« ancienne mine Norbec »), qui a déjà été touchée par des activités minières historiques et est située à environ 11 km du complexe minier du projet Horne 5. L'utilisation de ce site précédemment touché est conforme aux stratégies environnementales, sociales et de gouvernance de Falco.

Au 20 avril 2022, la Société détient 46 885 240 actions ordinaires de Falco, ce qui représente une participation de 17,3 % (aucun changement depuis le 31 décembre 2021).

Projets miniers importants

Osisko Développement estime que le projet Cariboo constitue son seul projet minier d'importance, en regard du Règlement 43-101. Pour d'autres précisions concernant le projet Cariboo, prière de consulter le Rapport technique Cariboo ainsi que l'Annexe A de la présente notice annuelle, intitulé « Projet minier important – Projet Cariboo ».

Réorganisations

Au cours des trois (3) derniers exercices, la Société a réalisé l'opération de prise de contrôle inversée, qui constitue une réorganisation importante de la Société. Se reporter à la rubrique « Développement général de l'activité — Historique des trois derniers exercices — Exercice clos le 31 décembre 2020 ».

Politiques sociales et environnementales

La Société considère le développement durable comme une composante clé de sa stratégie de création de valeur pour les actionnaires et les autres parties intéressées. Elle se concentre sur les éléments clés suivants : (i) promouvoir le secteur minier et ses avantages pour la société; (ii) maintenir de bonnes relations avec le gouvernement fédéral, les différents paliers de gouvernement au niveau provincial et municipal ainsi que les Premières Nations là où la Société exerce des activités et conduit ses projets; (iii) soutenir le développement économique des régions où elle exerce des activités; (iv) promouvoir la diversité au sein de son organisation et du secteur minier; et (v) encourager les entreprises partenaires à adhérer aux mêmes valeurs en matière de développement durable.

Points saillants

Voici quelques faits saillants concernant les sites d'exploitation de la Société :

Barkerville

- Installation d'une usine de traitement afin de traiter les eaux de contact et les effluents à Bonanza Ledge et à l'usine de traitement QR;
- Réhabilitation historique d'un empiétement de 300 000 tonnes de matériel potentiellement acidogène en cours;
- Dialogue ouvert et transparent avec le ministère de l'Énergie et des Mines et le ministère de l'Environnement afin d'assurer des relations positives;
- Planification de travaux de restauration commencée sur le site de l'ancienne mine Mosquito Creek;
- Relation positive avec la Nation Dénée de Lhtako depuis 2025. Les ententes incluent un protocole d'engagement (signé en 2016), des accords de relation (2016) et un accord sur la durée de vue du projet (2020).
- Relation positive avec la Première Nation Xatsull et la Williams Lake Indian Band depuis 2016 et 2017, respectivement.
- Financement offert à des organismes locaux dans les communautés de Wells et de Barkerville, afin de soutenir différentes initiatives.
- La Société, en collaboration avec la Nation Dénée de Lhtako, Pêches et Océans Canada et Forest, Land and Natural Resource Operations de la Colombie-Britannique, a initié un projet de mise en valeur du saumon sur la rivière Bowron.
- La Société, en collaboration avec la Nation Dénée de Lhtako, les gouvernements fédéral et provincial et les villes de Barkerville et de Bowron, a initié un projet visant le caribou des montagnes du Sud (*Wells Gray Southern Mountain Caribou Project*).

Projet aurifère San Antonio (Sapuchi)

- Signature d'une entente à long terme avec Eijdo San Antonio, l'une des communautés locales les plus touchées par le projet.
- Début du manifeste des impacts environnementaux (*Manifestacion de Impacto Ambiental*).
- Réalisation d'une étude environnementale préliminaire.

Comité de l'environnement et du développement durable

Le comité de l'environnement et du développement durable est un comité du conseil auquel le conseil délègue sa responsabilité de surveillance de certaines questions touchant la santé, la sécurité, la responsabilité sociale d'entreprise et l'environnement et de recommandation au conseil des mesures à prendre dans ces domaines d'activités.

Le comité de l'environnement et du développement durable a pour mandat général : (i) d'examiner les politiques et lignes directrices, les systèmes et les contrôles généraux qui sont établis et/ou mis en œuvre par la direction relativement aux activités de la Société qui concernent l'environnement de travail (santé et sécurité au travail et formation); (ii) de gérer le milieu humain (questions touchant la responsabilité sociale d'entreprise) et l'environnement physique (questions environnementales); (iii) de gérer tous les enjeux liés à ces trois (3) domaines d'activités, notamment évaluer la performance globale de la Société dans les domaines d'activités susmentionnés ainsi que l'incidence des environnements professionnels, humains et physiques sur la Société, de faire des recommandations pertinentes au conseil sur ce qui précède et surveiller la mise en œuvre et l'administration de ces divers éléments. Le comité de l'environnement et du développement durable s'est réuni une fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Compétences spécialisées

Les activités de la Société exigent des compétences et des connaissances spécialisées dans les domaines de la géologie, de l'exploitation minière, de la transformation, de la gestion environnementale et du marché de l'or. À ce jour, la Société a été en mesure de trouver et de conserver cette catégorie de professionnels pour ses activités au Canada et au Mexique et elle estime être en mesure de continuer à le faire.

Employés

Au 31 décembre 2021, la Société comptait 310 employés.

Conditions concurrentielles

La Société est en concurrence avec d'autres sociétés qui se concentrent sur la découverte et l'acquisition de propriétés qui sont considérées comme présentant un potentiel commercial. En outre, elle compte parmi ses concurrents d'autres sociétés axées sur les métaux précieux en ce qui a trait à l'obtention de capitaux et au recrutement de ressources humaines. Se reporter à la rubrique « Description de l'activité — Facteurs de risque — Facteurs de risque liés à la Société — Concurrence ».

Facteurs de risque

Étant donné que les activités de la Société consistent en l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés minières au Canada et ailleurs dans le monde, un investissement dans ses actions est spéculatif et comporte un degré de risque élevé. Les facteurs de risque énumérés ci-après pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière et/ou les résultats d'exploitation futurs de la Société et pourraient faire en sorte que les événements qui surviennent réellement soient très différents de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs qui ont été faits par la Société ou qui se rapportent à celle-ci.

Dans le cadre de leur évaluation de la Société et de ses activités, les lecteurs devraient examiner attentivement ces facteurs de risque ainsi que ceux qui sont présentés dans les documents d'information continue déposés dans SEDAR. Ces facteurs de risque ne constituent pas nécessairement une liste définitive de tous les facteurs de risque associés à un investissement dans la Société ou relativement à ses activités et à son exploitation.

Les risques décrits dans les présentes et dans d'autres documents qui font partie du dossier d'information de la Société ne sont pas les seuls risques auxquels fait face la Société. Des risques et des incertitudes supplémentaires dont la Société ignore encore l'existence ou que la Société ne juge pas actuellement importants peuvent également avoir un effet négatif important sur ses activités. Les acquéreurs ou porteurs éventuels d'actions ordinaires devraient examiner attentivement tous les facteurs de risque présentés ci-après.

Facteurs de risque liés à la Société

- *Exploration et mise en valeur minières*

L'exploration et la mise en valeur de biens miniers sont spéculatives et comportent un degré élevé de risque. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement de matières minéralisées, très peu de propriétés explorées sont exploitables sur le plan commercial et deviendront éventuellement des mines productrices. Il n'y a aucune certitude qu'une des propriétés d'exploration sera exploitable sur le plan commercial.

Si des ressources minérales existent, des dépenses substantielles seront indispensables pour confirmer l'existence de réserves minérales suffisantes à l'exploitation commerciale d'une mine et pour obtenir les approbations environnementales et les permis nécessaires pour entreprendre l'exploitation commerciale. La décision quant à la question de savoir si une propriété contient ou non un gisement minéral exploitable sur le plan commercial et devrait entrer en production dépendra des résultats des programmes d'exploration ou des études de faisabilité, ainsi que des recommandations formulées par des ingénieurs ou des géologues dûment qualifiés, ce qui requiert des dépenses considérables. Cette décision suppose l'examen et l'évaluation de nombreux facteurs importants, notamment : a) les coûts pour amener une propriété à l'étape de la production, y compris les travaux d'exploration et de mise en valeur, la préparation d'études de faisabilité de la production et la construction d'installations de production; b) l'accès au financement et les coûts de financement; c) les coûts de production continus; d) les prix des métaux; e) les règlements et contraintes en matière de conformité environnementale (y compris les obligations environnementales liées à d'anciennes activités d'exploration); et f) le climat politique ou la réglementation et le contrôle des gouvernements. Les projets de mise en valeur sont également assujettis à la réalisation d'études techniques tirant des conclusions positives, la délivrance par les gouvernements des permis nécessaires et l'accès à un financement adéquat. Les projets de mise en valeur n'ont aucun antécédent d'exploitation sur lequel fonder les estimations des flux de trésorerie futurs.

Bien que le projet Cariboo soit au stade de la mise en valeur et que les résultats de l'ERM de 2020 démontrent l'existence d'une ressource minérale intéressante, la Société ne peut pas garantir que la mise en valeur du projet Cariboo mènera à l'ouverture d'une mine économiquement viable.

- *Activités minières*

Les activités minières sont et seront assujetties à tous les dangers et risques s'appliquant normalement à l'exploration, à la mise en valeur et à la production de ressources minérales et de réserves minérales, y compris des formations géologiques inhabituelles ou inattendues, des défis d'ordre géotechnique et d'autres conditions comme les pressions de formation, les incendies, les pannes d'électricité, les inondations, les explosions, les effondrements, les glissements de terrain et l'incapacité d'obtenir la machinerie, l'équipement ou la main-d'œuvre requis, ce qui, dans chacun des cas, pourrait entraîner des arrêts de travail, des dommages matériels et des dommages possibles à l'environnement, que même une combinaison d'évaluation prudente, d'expérience et de connaissances ne puisse éliminer ou atténuer adéquatement. La Société peut être tenue responsable d'une pollution, des effondrements ou des dangers contre lesquels elle ne peut être assurée ou contre lesquels elle peut choisir de ne pas s'assurer. Le paiement de ces obligations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

- *Activités qui ne s'appuient pas sur une étude de faisabilité*

Certaines activités décrites dans les présentes, y compris les essais miniers à Bonanza Ledge II, le traitement du minerai empilé à la mine Sapuchi et les essais miniers continus effectués par les actuels propriétaires de la mine Trixie, ont été effectuées sans qu'une étude de faisabilité comprenant les réserves minérales et démontrant la viabilité économique et technique n'ait été effectuée (et dans le cas des mines Sapuchi et Trixie, sans qu'un rapport technique démontrant l'existence d'une ressource minérale n'ait été réalisé) et, par conséquent, il peut y avoir une grande part d'incertitude quant à l'atteinte de tout niveau de récupération de matière ou le coût d'une telle récupération. Historiquement, de tels projets présentent un risque beaucoup plus élevé d'échec économique et technique. Rien ne garantit que la production commerciale commencera ou se poursuivra comme prévu, ni même qu'elle commence ou se poursuive, ou que les coûts de production prévus seront atteints. L'incapacité de commencer ou de poursuivre la production pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de la Société à générer des revenus et des flux de trésorerie pour financer ses activités. L'incapacité de respecter les coûts de production prévus pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et la rentabilité potentielle de la Société. Si la Société décide de poursuivre ses activités en cours à Bonanza Ledge II, de commencer le traitement à la mine Sapuchi et, le cas échéant, de continuer les opérations à la mine Trixie de la manière envisagée, elle ne le fera pas en se fondant sur une étude de faisabilité des réserves minérales qui en démontre la viabilité économique et technique (et dans le cas des mines Sapuchi et Trixie en se fondant sur un rapport technique qui démontre l'existence d'une ressource minérale). La Société précise que les tests miniers à Bonanza Ledge II ou à Trixie pourraient être suspendus à tout moment.

- *Conjoncture du secteur*

L'exploration et la mise en valeur de gisements minéraux comportent des risques importants, et bien que les gains puissent être considérables si un gisement de matières minéralisées est découvert, peu de propriétés explorées deviendront éventuellement des mines productives. Toutes les propriétés de la Société sont à l'étape de la mise en valeur ou de l'exploration et la Société n'a actuellement aucune propriété qu'elle exploite à des fins commerciales. Son succès éventuel dépendra de sa capacité de générer des revenus à partir d'une propriété ayant une production commerciale.

La découverte de gisements minéraux dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris la qualification professionnelle du personnel responsable de l'exploration. La viabilité commerciale d'un gisement minéral dépend d'un certain nombre de facteurs comme les caractéristiques du gisement, sa dimension, sa teneur et sa proximité aux infrastructures; les prix des métaux, qui sont hautement volatiles; la réglementation gouvernementale, y compris celle qui s'applique aux prix, aux impôts, aux redevances, au régime foncier,

à l'utilisation du territoire, à l'importation et à l'exportation de minéraux et à la protection de l'environnement. Dans le cas où la Société désire exploiter commercialement une de ses propriétés, l'effet réel de ces facteurs ne peut être prédit avec exactitude, mais une combinaison de ces facteurs peut faire en sorte que la Société n'obtienne pas un rendement adéquat sur le capital investi. Les activités de la Société seront assujetties à tous les risques et à tous les dangers liés normalement à l'exploration et à la mise en valeur de gisements minéraux. Les activités minières comportent généralement un haut niveau de risque, y compris des formations géologiques inhabituelles ou imprévues.

- *Questions de réglementation*

Les activités de la Société sont assujetties à la réglementation et à la législation des autorités gouvernementales. Ces activités peuvent être touchées à des degrés divers par les règlements gouvernementaux régissant l'exploration et la mise en valeur, le contrôle des prix, les impôts, les normes du travail et la santé au travail, l'expropriation, la sécurité minière, la conformité en matière de valeurs mobilières et autres sujets. L'exploration et la mise en marché sont assujetties aux différentes lois et aux différents règlements fédéraux, provinciaux ou locaux en matière de protection de l'environnement. Ces lois imposent des normes élevées au secteur minier relativement au contrôle du déversement des eaux usées et à la divulgation des résultats de ce contrôle aux organismes de réglementation, à la réduction et à l'élimination de certains effets des activités minières dans le sol, l'eau et l'air, à la réhabilitation progressive des propriétés minières, à la gestion des matières et des matériaux dangereux et à la réduction du risque d'accident au travail.

Le défaut de respecter les lois et règlements applicables peut entraîner des amendes ou des pénalités civiles ou pénales ou des mesures coercitives, notamment les ordonnances rendues par les autorités de réglementation ou judiciaires qui interdisent ou réduisent les activités ou imposent des mesures correctrices, l'installation d'équipements supplémentaires ou des mesures de redressement, dont chacune pourrait entraîner des dépenses importantes. La Société peut également être tenue de compenser des parties privées pour la perte ou les dommages subis en raison d'un manquement aux lois, aux règlements ou aux exigences en matière de permis. Il se peut également que les lois et règlements futurs ou une application plus rigoureuse des lois et des règlements actuels par les autorités gouvernementales puissent occasionner des frais et des dépenses en immobilisations ou imposer des restrictions aux activités de la Société ou la suspension de celles-ci et des retards dans l'exploration et la mise en valeur des projets et des propriétés.

Les modifications apportées aux lois, aux règlements et aux permis actuels régissant l'exploitation et les activités des sociétés minières, ou une application plus rigoureuse de ceux-ci, pourraient avoir une incidence négative importante sur la Société et occasionner une augmentation des dépenses en immobilisations ou des coûts de mise en valeur ou encore la fermeture ou des retards dans la mise en valeur de propriétés minières.

De plus, rien ne garantit que l'Agence du revenu du Canada et les agences provinciales seront d'accord avec la qualification des dépenses de la Société comme des frais d'exploration au Canada ou des frais d'aménagement au Canada ou l'admissibilité de ces dépenses à titre de frais d'exploration au Canada en vertu de la Loi de l'impôt ou d'une loi provinciale équivalente.

- *Risques et dangers environnementaux*

La Société est assujettie à la réglementation environnementale dans les territoires où elle exerce ses activités. Cette réglementation exige notamment le respect de normes de qualité de l'air et de l'eau et la remise en état des terres. Elle fixe également des limites en général et en particulier au transport, à l'entreposage et à l'élimination des déchets solides et dangereux. La législation environnementale évolue vers des normes et une application plus strictes, des amendes et des pénalités accrues en cas de non-conformité, des évaluations environnementales plus rigoureuses des projets proposés, et un degré accru de responsabilité pour les entreprises et leurs dirigeants, administrateurs et employés. Rien ne garantit que les changements futurs apportés à la réglementation environnementale, le cas échéant, n'auront pas d'incidence défavorable sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent

exister sur les propriétés qui ne sont pas connus de la Société à l'heure actuelle et qui ont été causés par les détenteurs ou exploitants antérieurs ou existants des propriétés. Les coûts de remise en état sont incertains et les dépenses prévues estimées par la direction pourraient différer des dépenses réelles requises.

- *Lois et révisions fiscales*

La Société a des activités et fait des affaires dans plusieurs territoires et est assujettie aux lois fiscales de chacun de ces territoires. Ces lois fiscales sont compliquées et peuvent être modifiées. La Société peut également faire l'objet d'un examen, d'une vérification et d'une cotisation dans le cours normal des activités. Toute modification de ce genre qui est apportée aux lois ou aux examens fiscaux et aux cotisations pourrait entraîner une hausse des impôts à payer ou nécessiter le paiement d'impôts exigibles pour les années antérieures, ce qui pourrait nuire aux liquidités de la Société. Les impôts peuvent également nuire à la capacité de la Société de rapatrier les bénéfices et de déployer ses actifs.

- *Changements dans la conjoncture économique et politique et dans la réglementation*

La rentabilité de l'exploration et de mise en valeur de projets miniers est influencée par de nombreux facteurs, notamment les coûts d'exploration et de mise en valeur, les variations dans la teneur des matières minéralisées découvertes, les fluctuations des prix des métaux, les taux de change et les prix des biens et services, les lois et règlements applicables, y compris les règlements relatifs aux redevances, à la production permise et à l'importation et à l'exportation de biens et de services. Selon le prix des minéraux, la Société peut déterminer qu'il n'est ni rentable ni souhaitable d'acquérir ou de développer des propriétés.

Les propriétés minérales de la Société sont situées au Canada et au Mexique. La conjoncture économique et politique dans ces pays pourrait nuire aux activités commerciales de la Société. Cette conjoncture échappe au contrôle de la Société, et rien ne garantit que les mesures d'atténuation prises par la Société seront efficaces.

Les changements aux lois et règlements relatifs à l'industrie minière ou les changements de la conjoncture politique peuvent augmenter les coûts liés aux activités de la Société, y compris le coût pour conserver ses propriétés. Les opérations peuvent également être touchées à des degrés divers par des changements dans la réglementation gouvernementale concernant les restrictions des activités d'exploration et de mise en valeur, le contrôle des prix, le contrôle des exportations, l'impôt sur le revenu, les redevances, l'expropriation de propriétés, la législation environnementale (y compris spécifiquement les lois adoptées pour lutter contre les changements climatiques) et la sécurité dans les mines. L'incidence de ces facteurs ne peut être prédite avec précision. La conjoncture économique mondiale pourrait entraîner une instabilité économique qui pourrait contribuer à la volatilité des devises et à des hausses potentielles des taux d'imposition, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur la rentabilité de la Société.

Les activités de la Société sont assujetties à de nombreuses lois et de nombreux règlements régissant la santé et la sécurité des travailleurs, les normes du travail, l'élimination des déchets, la protection des sites historiques et archéologiques, la mise en valeur minière, la protection des espèces menacées et protégées et d'autres enjeux. Les organismes de réglementation ont toute l'autorité requise pour fermer et/ou prélever des amendes contre les installations qui ne respectent pas les règlements ou les normes.

Les facteurs de risque propres à certains territoires sont décrits dans le texte, y compris à la rubrique « Sécurité au Mexique ». La survenance des divers facteurs et incertitudes liés aux risques économiques et politiques des activités menées par la Société dans ces territoires ne peut être prédite avec exactitude et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

- *Sécurité au Mexique*

Au cours des dernières années, les activités criminelles et la violence ont augmenté et continuent d'augmenter dans certaines parties du Mexique. Le secteur minier n'a pas échappé à l'impact des activités criminelles et de la violence, qui prend notamment la forme d'enlèvements contre rançon et d'extorsion par

le crime organisé, de vols à main armée des opérations minières directement, et de vols simples et de vols qualifiés de convois d'approvisionnement, y compris spécifiquement pour le diésel. La Société prend des mesures pour protéger ses employés, ses propriétés et ses installations de production contre ces risques et d'autres risques pour la sécurité. Rien ne garantit toutefois que des incidents de sécurité futurs n'auront pas d'incidence défavorable importante sur les activités de la Société.

- *Actifs miniers situés à l'extérieur du Canada*

Certains des actifs miniers de la Société sont situés à l'extérieur du Canada et sont détenus indirectement par l'entremise de filiales étrangères. Il peut être difficile, voire impossible, de faire appliquer des jugements obtenus devant les tribunaux canadiens fondés sur les dispositions relatives à la responsabilité civile des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces à l'égard des actifs de la Société situés à l'extérieur du Canada.

- *Permis, licences et approbations*

Les activités de la Société nécessitent des licences et des permis de différentes autorités gouvernementales. La Société croit qu'elle détient ou est en train d'obtenir toutes les licences et tous les permis nécessaires pour poursuivre les activités qu'elle mène actuellement en vertu des lois et règlements applicables. Ces licences et permis peuvent être modifiés au niveau de la réglementation et des circonstances d'exploitation. Rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir tous les licences et permis requis pour maintenir ses activités minières, construire des mines ou des installations d'usinage et commencer l'exploitation de l'une ou l'autre de ses propriétés d'exploration. De plus, si la Société progresse à l'étape de la production sur une propriété d'exploration, elle doit obtenir et se conformer à des permis et licences qui peuvent contenir des conditions spécifiques concernant les procédures d'exploitation, l'utilisation de l'eau, le rejet de différents matériaux sur ou dans la terre, l'air ou l'eau, l'élimination des déchets, les déversements, les études environnementales, les plans de fermeture et de restauration et les garanties financières. Rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir ces licences et permis ni qu'elle sera en mesure de se conformer à de telles conditions.

- *Fusions, acquisitions ou coentreprises*

La Société peut évaluer de temps à autre les occasions de fusions, d'acquisitions et de coentreprises à l'égard d'actifs et d'entreprises ou effectuer tout autre type de transaction. Le paysage mondial a changé et de telles transactions s'accompagnent de risques en raison de passifs et d'évaluations avec des délais de clôture des transactions très serrés en raison d'une concurrence accrue. Il y a également un risque que le processus de révision et d'examen soit inadéquat et ait des conséquences négatives importantes. Ces transactions peuvent être d'envergure importante, modifier l'ampleur des activités de la Société et l'exposer à de nouveaux risques géographiques, politiques, opérationnels, financiers et géologiques. Toute transaction s'accompagnerait de risques, tels que la difficulté d'assimiler les opérations et le personnel; l'éventuelle perturbation des activités en cours de la Société; l'incapacité de la direction de maximiser la situation financière et stratégique de la Société; le maintien de normes, de contrôles, de procédures et de politiques uniformes; la dégradation des relations avec les employés, les clients et les entrepreneurs à la suite de l'intégration de nouveaux membres du personnel de gestion; la dilution des actionnaires actuels de la Société ou de ses intérêts dans ses actifs ou la décision d'accorder des intérêts à un partenaire de coentreprise; et les passifs inconnus potentiels. Rien ne garantit que la Société réussirait à surmonter ces risques ou tout autre problème rencontré dans le cadre de telles transactions ou coentreprises. Il se peut que les actionnaires n'aient pas le droit d'évaluer le bien-fondé ou les risques d'une future transaction ou coentreprise, sauf si les lois et les règlements applicables l'exigent.

- *Réalisation des opérations annoncées*

La Société peut à l'occasion conclure des opérations contraignantes aux fins de l'acquisition d'actifs comme des sociétés minières ainsi que des projets et des propriétés de métaux ou miniers. Rien ne garantit que la Société mènera à bien les opérations annoncées puisqu'il peut être nécessaire de renoncer à diverses

conditions ou de les respecter avant la réalisation. Rien ne garantit que les avantages proposés des opérations visant l'acquisition de tels actifs seront obtenus de la manière prévue.

Les entreprises d'exploration visant des métaux et des minerais sont spéculatives et comportent nécessairement un risque considérable. Rien ne garantit que les dépenses engagées dans le cadre d'un projet donné permettront de découvrir des quantités commerciales de minerais.

Si des gisements exploitables sont découverts, il faut engager des dépenses considérables pour établir les réserves au moyen de forages, pour élaborer les procédés permettant d'extraire les ressources et, dans le cas de nouvelles propriétés, pour mettre en place les installations et l'infrastructure d'extraction et de traitement sur le site choisi pour l'extraction. Bien que la découverte d'un gisement majeur puisse donner lieu à des avantages considérables, rien ne garantit que les quantités de ressources découvertes seront suffisantes pour justifier une exploitation commerciale ou que les fonds nécessaires pour en assurer la mise en valeur pourront être obtenus selon des modalités acceptables pour l'exploitant, si tant est qu'ils puissent être obtenus.

- *Communautés locales, peuples autochtones et Premières nations*

Les gouvernements de nombreux territoires doivent consulter les peuples autochtones et les Premières Nations au sujet de l'octroi de droits miniers ou de droits de surface et de la délivrance ou de la modification d'autorisations de projet. La consultation et les autres droits des peuples autochtones et des Premières Nations peuvent nécessiter des accommodements, y compris des mesures touchant les emplois, le paiement de redevances et d'autres enjeux. Cela peut nuire à la capacité de la Société d'acquérir, dans un délai raisonnable, des titres miniéraux ou des droits de surface effectifs dans ces territoires, notamment dans certaines régions du Canada où les communautés autochtones ou locales ont des revendications, et peut avoir une incidence sur l'échéancier et les coûts de mise en valeur des propriétés minières dans ces territoires. Le risque de revendications imprévues de la part de groupes autochtones pourrait également avoir une incidence sur les projets d'exploration et de mise en valeur. Ces exigences légales peuvent également nuire à la capacité de la Société de transférer des projets existants ou de développer de nouveaux projets.

Les relations de la Société avec les communautés où elle exerce des activités sont essentielles pour assurer le succès futur de ses activités existantes et l'exploration et la mise en valeur de ses projets. Le public s'inquiète de plus en plus de l'effet perçu des activités minières sur l'environnement et sur les collectivités touchées par de telles activités. Une publicité défavorable concernant l'industrie minière générée par des organisations non gouvernementales et autres pourrait avoir une incidence défavorable sur la réputation ou la situation financière de la Société et avoir une incidence sur ses relations avec les communautés où elle exerce ses activités. Bien que la Société s'engage à travailler de façon socialement responsable, rien ne garantit que les efforts de la Société à cet égard atténueront ce risque potentiel.

L'incapacité de la Société de maintenir des relations positives avec les communautés locales peut créer d'autres obstacles à l'obtention des permis, à des contestations juridiques accrues ou à d'autres enjeux opérationnels perturbateurs touchant l'un ou l'autre des projets de la Société, et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le cours de l'action et la situation financière de la Société.

- *Concurrence*

Les activités de la Société sont axées sur l'exploration, l'évaluation et la mise en valeur de gisements minéraux. Il n'y a aucune assurance que les dépenses qui seront engagées par la Société résulteront en la découverte de quantités suffisantes de minéraux pour en justifier l'exploitation commerciale. La concurrence est grande au sein du secteur quant à la découverte et à l'acquisition de propriétés ayant un potentiel commercial. Lors de possibilités de participation dans des projets prometteurs, la Société sera en concurrence avec d'autres parties, dont plusieurs disposent de ressources financières plus importantes que les siennes. En cas de réussite des efforts en exploration, d'importants investissements en capital sont requis pour atteindre la production commerciale; cependant, il se pourrait que la Société ne puisse amasser les fonds nécessaires pour de tels investissements en capital.

- *Potentiel de fraudes et de corruption*

La Société est assujettie à des risques liés au potentiel de tirer profit d'opérations inappropriées et de la présentation d'information financière inadéquate afin de masquer des lacunes opérationnelles ou de rehausser la rémunération. D'autres risques existent, comme le potentiel de fraudes et de corruption chez les fournisseurs, le personnel ou les représentants gouvernementaux, qui peut toucher la Société et sa capacité de se conformer aux lois anticorruption applicables. Les contrôles internes de la Société ne seront pas nécessairement suffisants ou assez poussés pour repérer adéquatement toute éventuelle fraude ou corruption.

- *Lois anticorruption*

La *Loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers* et la loi des États-Unis intitulée *Foreign Corrupt Practices Act* et les lois anticorruption d'autres territoires où nous faisons des affaires interdisent aux entreprises et à leurs intermédiaires d'effectuer des paiements irréguliers afin d'obtenir ou de conserver des activités commerciales ou d'autres avantages commerciaux. Les politiques de la Société exigent le respect de ces lois anticorruption, qui comportent souvent des sanctions importantes. La Société exerce ses activités dans des territoires qui ont connu dans une certaine mesure de la corruption au sein du gouvernement et du secteur privé et, dans certaines circonstances, le strict respect des lois anticorruption peut entrer en conflit avec certaines coutumes et pratiques locales. Rien ne garantit que les politiques et procédures de contrôle interne de la Société la protégeront toujours contre les actes imprudents ou inappropriés commis par les sociétés affiliées, les employés ou les agents de la Société. La violation de ces lois, ou des allégations de telles violations, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

- *Direction*

La Société dépend de certains membres de la direction, particulièrement de son chef de la direction. La perte de leurs services pourrait nuire à la Société.

La Société peut avoir de la difficulté à attirer et à retenir des cadres qualifiés pour faire croître l'entreprise, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la situation financière de la Société. La Société dépend des services de certains cadres clés et d'autres membres du personnel hautement qualifiés pour assurer l'avancement de ses objectifs d'affaires ainsi que pour identifier de nouvelles possibilités de croissance et de financement. La perte de ces personnes ou son incapacité à attirer et à retenir d'autres employés hautement qualifiés requis pour ses activités pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation commerciale et financière de la Société. De plus, bien que certains dirigeants et administrateurs de la Société aient de l'expérience dans l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation de propriétés minières, la Société demeure fortement tributaire des entrepreneurs et des tiers dans l'exécution des activités d'exploration et de mise en valeur. Rien ne garantit que ces entrepreneurs et tiers seront disponibles pour réaliser ces activités pour le compte de la Société ou qu'ils seront disponibles à des conditions commercialement acceptables.

- *Mise en œuvre de la stratégie d'entreprise*

Rien ne garantit que l'équipe de direction d'Osisko Développement parviendra à mettre en œuvre sa stratégie (y compris telle qu'elle est exposée dans la présente notice annuelle) ou que les résultats obtenus par le passé seront reproduits dans l'avenir. L'équipe de direction peut éprouver des difficultés dans la concrétisation des objectifs stratégiques, comme la croissance des actifs de niveau 1, des actifs de niveau 2 et des actifs stratégiques, la vente d'actifs non essentiels ou la mise en valeur de projets d'exploration. L'incapacité de son équipe de direction de mettre en œuvre de façon efficace la stratégie d'entreprise pourrait nuire au rendement des activités de la Société.

- *Conflits d'intérêts*

Certains administrateurs et dirigeants de la Société sont également administrateurs et dirigeants d'autres sociétés impliquées dans l'exploration et la mise en valeur de ressources naturelles; par conséquent, il est possible que ces administrateurs et dirigeants se retrouvent en situation de conflit d'intérêts. Toute décision prise par ces administrateurs et dirigeants impliquant la Société sera prise en se conformant à leurs tâches et à leurs obligations de traiter équitablement et de bonne foi avec la Société et ces autres sociétés. En outre, ces administrateurs déclareront toute question à l'égard de laquelle ils pourraient avoir un conflit d'intérêts important et s'abstiendront de voter à l'égard de telles questions.

- *Relations de travail*

Bien que la Société maintienne de bonnes relations avec ses employés, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de maintenir des relations positives avec ses employés. De plus, il est possible que des modifications réglementaires ou gouvernementales apportées par les autorités pertinentes dans les territoires où la Société exerce ses activités ainsi que la pandémie de COVID-19 puissent avoir une incidence sur les relations entre la Société et ses employés. Des modifications défavorables comprises dans cette législation ou un changement défavorable dans les rapports entre la Société et ses employés peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

- *Risques non assurés*

La Société pourrait être tenue responsable de certains événements, notamment la pollution environnementale, des effondrements ou d'autres dangers contre lesquels une entreprise comme la Société ne peut s'assurer ou contre laquelle elle peut choisir de ne pas s'assurer, compte tenu de l'importance des primes ou pour d'autres raisons. Le paiement des montants relatifs à la responsabilité des risques susmentionnés pourrait entraîner la perte des actifs de la Société.

- *Incertitude quant aux estimations de ressources minérales et de réserves minérales*

Les ressources minérales et les réserves minérales ne sont que des estimations. Les estimations de ressources minérales et de réserves minérales comportent une incertitude inhérente. Ces estimations sont l'expression de jugements fondés sur les connaissances, l'expérience minière, l'analyse des résultats de forage et les pratiques du secteur. Les estimations de ressources minérales et de réserves minérales comportent une incertitude inhérente. Bien que la Société soit d'avis que les estimations des ressources minérales et des réserves minérales, le cas échéant, à l'égard des propriétés où la Société détient un intérêt direct reflètent les meilleures estimations, l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales est un processus subjectif et l'exactitude des estimations des ressources minérales et des réserves minérales dépend de la quantité et de la qualité des données disponibles, de l'exactitude des calculs statistiques, et des hypothèses utilisées et des jugements portés dans l'interprétation des informations techniques et géologiques disponibles. Il existe une grande part d'incertitude dans toute estimation de ressources minérales et de réserves minérales, et les gisements réels rencontrés et la viabilité économique d'un gisement peuvent différer sensiblement des estimations. Les ressources minérales et les réserves minérales estimées peuvent devoir être réestimées en fonction de l'évolution des prix de l'or ou d'autres minéraux, de la poursuite des activités d'exploration ou de mise en valeur ou de l'expérience réelle de production. Cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les estimations du volume ou de la teneur de la minéralisation, des taux de récupération estimés ou d'autres facteurs importants qui influencent ces estimations. De plus, les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et rien ne garantit qu'une estimation de ressources minérales sera éventuellement convertie en réserves minérales prouvées ou probables. La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée.

- *Problèmes de traitement métallurgique imprévus*

Des problèmes de traitement métallurgique imprévus peuvent survenir pendant l'exploitation, notamment, des problèmes mécaniques avec l'équipement de broyage ou d'extraction, des anomalies de teneur inattendues dans le matériel traité, des contaminants dans le matériel de traitement ou le matériel traité, et

l'incapacité d'exploiter les processus testés à l'échelle, ce qui peut entraîner des récupérations métallurgiques inférieures à celles prévues et retarder et entraver l'exploitation, ce qui peut avoir une incidence sur la rentabilité du projet Cariboo. De plus, d'autres essais ou opérations métallurgiques peuvent déterminer que les métaux ne peuvent être extraits de façon aussi économique que prévu.

- *Risques financiers et financement additionnel*

Les activités de la Société sont assujetties à des risques financiers et tout financement additionnel peut entraîner une dilution ou la vente partielle des actifs. En date des présentes, la Société a des actifs au stade de l'exploration et de la mise en valeur qui pourraient générer des produits périodiques au moyen de tests miniers mais ne compte pas de mines en production commerciale. La capacité de la Société d'explorer et de découvrir des projets économiquement rentables et de les mettre en valeur jusqu'à la production est grandement dépendante de sa capacité à obtenir des capitaux propres et des emprunts sur les marchés financiers. Tout projet que la Société développe requiert d'importantes dépenses en immobilisations. À l'heure actuelle, la Société n'a aucun projet en production ni aucune source de revenus, et tout projet qu'elle réalise nécessitera des dépenses en immobilisations importantes. Par conséquent, la Société pourrait devoir chercher d'autres sources de financement par emprunt et par titres de capitaux propres dans un avenir prochain. Pour obtenir un tel financement, la Société peut vendre des titres additionnels, notamment, des actions de la Société, parfois sous forme de titres convertibles, qui auraient pour effet une dilution substantielle de la participation dans les capitaux propres des actionnaires de la Société. La Société peut également vendre une partie de sa participation dans un actif afin de lever des capitaux. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de réunir les fonds requis pour poursuivre ses programmes d'exploration et financer la mise en valeur de n'importe quel gisement susceptible d'être rentable qui a été défini selon des conditions acceptables dans le futur, ni même que ces fonds seront disponibles. L'incapacité d'obtenir le financement nécessaire pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la stratégie de croissance de la Société, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses échéanciers de projets. L'avancement du projet Cariboo demeure assujetti à l'obtention, par Osisko Développement, d'un financement adéquat selon des conditions qui lui sont acceptables.

- *Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation*

La Société a des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs. Si des fonds supplémentaires sont nécessaires, il n'existe aucune garantie que des capitaux supplémentaires ou d'autres types de financement seront disponibles ou que ces financements seront à des conditions au moins aussi favorables pour la Société que celles obtenues antérieurement, si tant est qu'ils se réalisent.

- *Acquisitions et intégration*

Osisko Développement étudie de temps à autre des occasions d'acquisition d'entreprises et d'actifs miniers supplémentaires. Toute acquisition que la Société pourrait choisir de mener à bien pourrait être d'une taille considérable, pourrait changer l'échelle de l'entreprise et des activités de la Société et pourrait exposer Osisko Développement à des risques, nouveaux ou accrus, que ce soit sur le plan géographique, politique, opérationnel, financier, légal ou géologique. Pour que la Société réussisse ses démarches d'acquisition, elle doit pouvoir trouver de bons candidats à acquérir, négocier des modalités acceptables pour une telle acquisition et réussir l'intégration des activités acquises à celles de la Société. Les acquisitions et les éventuelles acquisitions, quelles qu'elles soient, comporteraient des risques. Par exemple, il peut y avoir de fortes fluctuations des prix des marchandises après que la Société s'est engagée à réaliser une opération et en a fixé le prix d'achat ou le ratio d'échange; un corps important de matières minéralisées pourrait se révéler inférieur aux attentes; Osisko Développement pourrait avoir de la difficulté à intégrer et à assimiler les activités et les membres du personnel des sociétés qu'elle acquiert (cette difficulté pouvant être accrue en raison de la séparation géographique, des coûts imprévus et du départ d'employés clés), à réaliser les synergies prévues et à maximiser la position financière et stratégique de l'entreprise issue du regroupement et à maintenir des normes, des politiques et des contrôles uniformes dans l'ensemble de l'entreprise; l'intégration de l'entreprise ou des actifs qui sont acquis pourrait détourner l'attention de la direction ou perturber l'entreprise courante de la Société et les liens qu'elle entretient avec des employés, des clients, des fournisseurs et des entrepreneurs; et l'entreprise ou les actifs qui sont acquis pourraient

receler un passif inconnu qui pourrait être significatif. Si la Société choisit d'augmenter les capitaux empruntés, sa souplesse financière pourrait s'en trouver réduite alors que la Société rembourse des dettes et de l'intérêt. Si la Société choisit d'utiliser des capitaux propres pour acquitter une telle acquisition, les actionnaires en place pourraient subir une dilution. De plus, bon nombre d'entreprises du secteur minier ont récemment subi une forte pression à la baisse sur la valeur de leurs titres de capitaux propres après l'annonce d'acquisitions importantes. Le risque existe que si Osisko Développement devait annoncer une acquisition importante, la valeur de ses actions ordinaires baisse à court, à moyen et/ou à long terme. La Société ne peut pas garantir qu'elle sera en mesure de mener à bien une acquisition ou un arrangement commercial qu'elle cible selon des modalités favorables ou que les acquisitions ou l'arrangement commercial qu'elle concrétise seront au bout du compte favorables pour les activités de la Société. Rien ne garantit que la Société parviendrait à surmonter les risques dont il est question ci-dessus ou les autres problèmes qui surviennent dans le cadre de telles acquisitions.

- *Facteurs qui échappent au contrôle d'Osisko Développement*

La rentabilité potentielle de propriétés minérales dépend de nombreux facteurs qui échappent au contrôle de la Société. Par exemple, les prix mondiaux et les marchés des minéraux sont imprévisibles, très volatils, potentiellement sujets à des mesures de contrôle ou de fixation de la part des gouvernements et réagissent aux changements des contextes nationaux, internationaux, politiques, sociaux et économiques. Un autre facteur est que les taux de récupération des minéraux provenant des matières minéralisées extraites (en supposant que l'existence de tels gisements minéraux a été établie) peuvent varier des taux établis lors d'essais et qu'une réduction du taux de récupération nuira à la rentabilité et, possiblement, à la viabilité économique d'une propriété. La rentabilité dépend également des coûts d'exploitation, y compris les coûts de la main-d'œuvre, de l'équipement, de l'électricité, de conformité environnementale ou d'autres intrants de production. Ces coûts fluctueront d'une manière que la Société ne peut prévoir et échappent au contrôle de la Société, et ces fluctuations auront une incidence sur la rentabilité et pourraient même l'éliminer complètement. En outre, en raison de l'incertitude économique mondiale, (i) la disponibilité et le coût du financement pour la mise en valeur et les autres coûts deviennent de plus en plus difficiles, voire impossibles, à prévoir; et (ii) il pourrait y avoir des répercussions défavorables sur la chaîne d'approvisionnement mondiale. Ces changements et événements peuvent avoir une incidence importante sur le rendement financier de la Société et peuvent aussi avoir une incidence défavorable sur les échéanciers de projets.

- *Absence d'assurance*

La Société pourrait être tenue responsable ou subir des pertes à l'égard de certains risques et dangers contre lesquels elle n'a pas souscrit d'assurance ou ne peut souscrire d'assurance pour des raisons économiques. Le domaine minier est capitalistique et assujetti à de nombreux risques et dangers, notamment la pollution environnementale, les accidents ou les déversements, les accidents de travail ou de transport, les conflits de travail, les changements apportés au cadre réglementaire, les phénomènes naturels (les conditions météorologiques difficiles, les tremblements de terre, l'écroulement d'une paroi et les effondrements) et des conditions géologiques inhabituelles ou inattendues. Ces risques et dangers pourraient avoir une incidence sur les activités de la Société. Par conséquent, plusieurs des risques et dangers susmentionnés pourraient endommager ou détruire les propriétés minières de la Société ou de futures installations de traitement; causer des blessures personnelles ou le décès; une atteinte à l'environnement; des retards dans les activités d'exploration et de mise en valeur ou l'interruption ou la cessation de celles-ci; un retard ou une incapacité à obtenir les approbations nécessaires des autorités de réglementation; des coûts, des pertes financières et d'éventuelles obligations légales ainsi qu'une réaction adverse des autorités publiques. La Société pourrait être tenue responsable ou subir une perte relativement à certains risques et dangers contre lesquels elle n'a pas souscrit d'assurance ou ne peut en souscrire ou qu'elle peut raisonnablement choisir de ne pas souscrire pour des raisons économiques. Cette absence de couverture d'assurance pourrait occasionner des préjudices économiques importants à la Société.

- *Dépendance à l'égard de l'information*

Les actifs apportés par Osisko ne sont pas des entités indépendantes cotées en bourse. Par conséquent, tout renseignement historique concernant les actifs apportés par Osisko qui figure dans la présente notice annuelle a été fourni sur la foi de données transmises par Redevances Aurifères Osisko. Bien que la Société n'ait aucune raison de douter de l'exactitude ni de l'exhaustivité des renseignements fournis par Redevances Aurifères Osisko, toute inexactitude ou omission dans les renseignements transmis qui figurent dans la présente notice annuelle pourrait se traduire par des éléments de passif ou des dépenses inattendus, augmenter les coûts que devrait assumer la Société ou nuire aux plans d'exploitation de la Société ainsi qu'aux résultats d'exploitation et à la situation financière de celle-ci.

- *Influence considérable de Redevances Aurifères Osisko Ltée*

À titre d'actionnaire important, Redevances Aurifères Osisko a le droit d'exercer une influence notable sur toute question nécessitant l'approbation des actionnaires de la Société, y compris l'élection des administrateurs, la prise de mesures stratégiques importantes, les modifications aux statuts constitutifs de la Société et l'approbation de regroupements d'entreprises, de fusions ou de tentatives d'offre publique d'achat, d'une manière qui peut entrer en conflit avec les intérêts d'autres actionnaires de la Société.

- *Risques liés aux actifs apportés par Osisko et à l'opération de prise de contrôle inversée*

La Société a réalisé l'opération de prise de contrôle inversée afin de créer un promoteur axé sur la croissance qui mise sur des camps aurifères potentiels au Canada et au Mexique. La Société pourrait être incapable de réussir l'intégration des activités des actifs apportés par Osisko et de réaliser les avantages attendus de l'opération de prise de contrôle inversée. La réalisation des avantages de l'opération de prise de contrôle inversée sera en partie tributaire de la capacité de la Société à tirer profit de sa taille, à réaliser les synergies sur le plan du capital, de l'exploitation et des finances attendues, à exploiter de façon rentable les perspectives de croissance de ses actifs et à maximiser ses possibilités accrues de croissance et de financement en capital par suite du regroupement des entreprises et des activités des actifs apportés par Osisko. Divers facteurs, dont les facteurs de risque exposés dans la présente notice annuelle, peuvent avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à réaliser les avantages attendus de l'opération de prise de contrôle inversée.

- *Incertitude des droits de propriété et des limites des biens miniers*

Rien ne garantit que des droits de propriété et d'autres droits de concession détenus par la Société ne sont pas assujettis à des pertes ou à des différends, surtout parce que ces droits peuvent être visés par des conventions ou des transferts non inscrits ou d'autres revendications territoriales et pourraient être affectés par des vices et des lois et de règlements défavorables non décelés par la Société. Rien ne garantit que le titre de propriété de terrains ne sera pas contesté. La participation de la Société dans des propriétés pourrait être assujettie à des conventions ou à des transferts antérieurs non inscrits, ou à des revendications des peuples autochtones, et ses titres de propriété pourraient être entachés de vices non décelés.

- *Approbations des tiers*

La Société peut avoir besoin du consentement ou de l'approbation de tiers pour signer ou conclure certaines ententes ou opérations nécessaires pour poursuivre ses activités. Rien ne garantit que ces tiers, qui pourraient inclure les actionnaires, les agences de réglementation ou des entités avec une participation dans la propriété applicable ou autres (y compris la gestion de l'approvisionnement en eau et de la disponibilité de l'eau), accorderont l'approbation ou le consentement requis ou concluront une telle entente en temps opportun ou de toute autre façon. L'incapacité d'obtenir ces approbations de tiers pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société et sur sa situation financière.

- *Relations avec les collectivités, acceptabilité sociale et revendications territoriales*

Le maintien d'une relation positive avec les collectivités dans lesquelles la Société exerce ses activités est essentiel à ses activités commerciales et à la mise en valeur du projet Cariboo.

La Société peut subir des pressions pour démontrer que les autres parties prenantes (comme les employés, les collectivités voisines de ses opérations et les pays dans lesquelles elle exerce ses activités) bénéficient et continueront de bénéficier de ses activités commerciales, et/ou qu'elle exerce ses activités de façon à minimiser tout dommage ou toute perturbation éventuels aux intérêts de ces parties prenantes.

L'érosion de l'acceptabilité sociale ou les activités de tiers cherchant à remettre en question l'acceptabilité sociale peuvent avoir pour effet de ralentir la mise en valeur de nouveaux projets et peuvent potentiellement augmenter le coût de construction et d'exploitation de ces projets. La productivité peut être réduite en raison d'un accès restreint, de procédures engagées ou de délais dans l'obtention de permis, et des coûts supplémentaires peuvent également être engagés pour améliorer les relations avec les communautés environnantes.

Bien que la Société soit déterminée à exercer ses activités de manière socialement responsable et à conclure des accords qui respectent ces exigences, rien ne garantit que ses efforts seront fructueux, auquel cas des mesures prises par des tiers pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, sa situation financière et son exploitation.

- *Permis, licences et autorisations*

Les activités de la Société nécessitent des permis de différentes autorités gouvernementales. Ces licences et permis sont assujettis à des changements au niveau de la réglementation et des circonstances d'exploitation. Il n'existe aucune garantie que la Société sera en mesure d'obtenir tous les permis nécessaires pour poursuivre ses activités commerciales et minières, y compris la mise en valeur du projet Cariboo. De plus, si la Société entreprend l'exploitation de toute propriété d'exploration, elle devra obtenir les permis requis et s'y conformer, lesquels peuvent comprendre des conditions particulières en matière de procédures opérationnelles, d'utilisation de l'eau, de dépôt de différents matériaux sur le sol ou leur rejet dans l'air ou l'eau, de l'élimination des résidus, de déversements, d'études environnementales, de plans de fermeture et de restauration et de garanties financières. Rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir ces permis ni qu'elle sera en mesure de se conformer à leurs exigences.

- *Confiance accordée aux données historiques*

Bien que les procédures normales de vérification des données de la Société aient été employées dans le cadre du calcul des estimations de ressources minérales sur le projet Cariboo, et que les données d'échantillonnage, d'analyse et de vérification sous-jacentes aux estimations de ressources minérales aient été vérifiées par des personnes qualifiées, une quantité importante de données et de registres historiques portant sur le projet Cariboo a été utilisée pour établir ces calculs. La Société ne peut offrir aucune assurance selon laquelle elle est en mesure de se fier, de vérifier ou d'authentifier ces renseignements historiques en lien avec l'exploitation du projet Cariboo. La Société ne peut garantir que les registres historiques sont exempts d'erreurs ou d'inexactitudes importantes. Bien que la Société soit d'avis que les estimations de ressources minérales et de réserves minérales à l'égard du projet Cariboo reflètent les meilleures estimations, l'estimation de ressources minérales est un processus subjectif, et l'exactitude d'une estimation de ressources minérales est tributaire de la quantité et de la qualité des données disponibles, de l'exactitude des calculs statistiques, des hypothèses utilisées et des jugements portés dans l'interprétation des renseignements géologiques et techniques disponibles. Toute estimation de ressources minérales comporte une grande part d'incertitude, et les gisements réels et la viabilité économique des gisements peuvent être sensiblement différents des estimations.

- *Risque d'atteinte à la réputation*

Le risque d'atteinte à la réputation est le risque qu'une activité entreprise par une organisation ou ses représentants nuise à son image dans la collectivité ou diminue la confiance du public à son égard, résultant en une perte de revenus, des procédures judiciaires ou une surveillance réglementaire accrue, des pertes de valeur et une diminution du prix des actions. Les sources possibles de risque d'atteinte à la réputation pourraient découler, notamment, de défaillances opérationnelles, du non-respect des lois et des règlements, ou d'un financement infructueux. Outre ses politiques, contrôles et procédures de gestion du risque, la Société dispose d'un code d'éthique pour aider à gérer et à soutenir la réputation d'Osisko Développement.

- *Infrastructure, approvisionnement et inflation*

La disponibilité de main-d'œuvre qualifiée, d'électricité et d'autres fournitures nécessaires à un coût économique ne peut être garantie. Ces exigences sont essentielles à l'exploration, à la mise en valeur et aux installations de production sur les propriétés minières. Les prix des biens et des services fluctueront en fonction du volume d'investissement dans le secteur minier. Il est raisonnable de s'attendre à ce qu'une demande accrue aura une incidence sur les projections économiques et la compétitivité futures de la Société, car elle pourrait entraîner une augmentation significative des coûts de divers biens et services.

L'amélioration des conditions économiques du secteur minier dans son ensemble entraînera généralement une augmentation des coûts des activités d'exploration et de mise en valeur prévues, qui doivent également être prises en compte dans les modèles économiques utilisés pour établir les projections de mise en valeur future et d'exploitation potentielle. L'augmentation de la demande et des coûts des biens ou services pourrait entraîner des retards s'ils ne peuvent pas être obtenus en temps opportun en raison d'une disponibilité inadéquate, et engendrer des difficultés de planification et des retards en raison de la nécessité de coordonner leur disponibilité, ci qui augmenterait les coûts liés à l'exploration de projets, à la mise en valeur et/ou à la construction. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la rentabilité de la Société.

- *Systèmes de technologie de l'information*

Osisko Développement dépend des systèmes de technologie de l'information dans le cadre de l'exercice de ses activités. La Société pourrait subir les effets néfastes d'interruptions de réseau découlant de divers événements, y compris, sans s'y limiter, des virus informatiques, des atteintes à la sécurité, des cyberattaques, des catastrophes naturelles et des vices de conception. Les activités de la Société sont également dépendantes de l'entretien, de la mise à niveau et du remplacement des réseaux, des systèmes et des logiciels de technologie de l'information visant les équipements ainsi que des dépenses préventives afin de réduire le risque de défaillance. L'un de ces événements ou d'autres événements pourraient provoquer une défaillance des systèmes d'information, des retards et/ou des hausses des dépenses en immobilisations. Compte tenu du fait qu'il est impossible de prévoir le moment, la nature et la portée des interruptions des systèmes de technologie de l'information, la Société pourrait éventuellement subir des périodes d'arrêt de la production, des retards opérationnels ou la destruction ou la corruption de données, chacun de ces événements pouvant avoir une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie, la position concurrentielle, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. De temps à autre, Osisko Développement réalise des investissements et met en place des initiatives afin d'améliorer la productivité et l'efficacité des systèmes et des activités en place, y compris en investissant dans des technologies numériques. Rien ne garantit que certains de ces investissements et initiatives, voire un seul, seront conformes aux objectifs de répartition des capitaux de la Société. De plus, pour certains de ces investissements et initiatives, l'évaluation en est aux premiers stades et il faut d'autres analyses, notamment des travaux techniques, pour en évaluer pleinement les incidences. De plus, il est impossible de fixer avec certitude le temps qu'il faudra à la Société pour tirer de la valeur de ces investissements ou

initiatives ni d'affirmer avec certitude que la Société réalisera les économies prévues ou les gains d'efficacité prévus.

- *Pénurie de matériel et restrictions d'accès*

La participation de la Société dans le projet Cariboo nécessitera une infrastructure adéquate, comme des routes, des ponts et des sources d'électricité et d'eau, pour les futures activités d'exploration et de mise en valeur. Le manque de disponibilité de ces éléments à des conditions acceptables pour la Société ou le retard dans la disponibilité de ces éléments risquerait d'empêcher ou de retarder l'exploitation ou la mise en valeur des propriétés minières de la Société. Les activités d'exploration, de mise en valeur, de traitement et d'extraction des ressources naturelles dépendent de la disponibilité de l'équipement d'exploitation minière, de forage et de matériel connexe dans les zones particulières où ces activités sont exercées. Une offre limitée de tels équipements ou des restrictions d'accès peuvent affecter la disponibilité de ces équipements pour la Société et retarder les activités d'exploration, de mise en valeur ou d'extraction. Certains équipements peuvent ne pas être disponibles immédiatement ou nécessiter des commandes à long terme. Un retard dans l'obtention de l'équipement nécessaire pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et les résultats financiers de la Société.

- *Litiges dont les causes et les coûts ne peuvent pas être connus*

La Société est exposée aux litiges qui surviennent dans le cours normal des affaires et peut être partie à des différends avec d'autres parties dans l'avenir, ce qui pourrait donner lieu à des litiges. Les causes d'éventuels litiges futurs ne peuvent pas être connues et pourraient résulter, notamment, d'activités commerciales, de lois environnementales, de la volatilité du cours des actions ou de l'omission, réelle ou alléguée, de se conformer aux obligations en matière de communication de l'information. Il est impossible de prévoir l'issue des litiges avec certitude. L'incapacité de la Société de régler les litiges favorablement, que ce soit par voie de décision judiciaire ou de règlement, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son rendement financier et ses résultats d'exploitation de la Société.

Advenant un différend visant les activités que la Société exerce à l'étranger, la Société pourrait être assujettie à la compétence exclusive de tribunaux étrangers ou elle pourrait ne pas obtenir que des personnes étrangères soient assujetties à la compétence des tribunaux canadiens. La capacité de la Société de faire valoir ses droits pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses flux de trésorerie, ses gains, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Facteurs de risque généraux

- *Changements climatiques*

La Société reconnaît que les changements climatiques sont une préoccupation tant internationale que d'intérêt communautaire qui peut avoir une incidence directe ou indirecte sur ses activités et son exploitation. La hausse continue des températures moyennes mondiales a créé des changements divers aux climats régionaux partout au monde, ce qui entraîne des risques pour les équipements et le personnel. Tous les paliers de gouvernement se tournent vers l'adoption de lois visant à lutter contre les changements climatiques en réglementant les émissions de carbone et l'efficacité énergétique, entre autres choses. Là où de telles lois ont déjà été adoptées, la réglementation à l'égard des niveaux d'émissions et de l'efficacité énergétique devient de plus en plus sévère. Le secteur minier, en tant qu'émetteur important de gaz à effet de serre, est particulièrement exposé à cette réglementation. Les coûts engagés pour respecter ces exigences peuvent être compensés par une efficacité énergétique accrue ou des innovations technologiques; toutefois, rien ne garantit que la conformité à ces lois n'aura pas une incidence défavorable sur les activités de la Société, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours de ses actions.

Les phénomènes météorologiques extrêmes (comme une sécheresse ou un gel prolongé, des inondations plus fréquentes, des périodes plus intenses de précipitations et une augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes) peuvent potentiellement perturber les activités et les voies de transport. Des perturbations prolongées pourraient entraîner des interruptions de la production, ce qui pourrait avoir une

incidence défavorable sur les activités de la Société, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours de ses actions.

Les changements climatiques sont perçus comme une menace pour les collectivités et les gouvernements du monde entier. Les parties prenantes pourraient exiger davantage en matière de réduction des émissions et demander aux sociétés minières de mieux gérer leur consommation de ressources ayant une incidence sur le climat (hydrocarbures, eau, etc.). Ceci pourrait attirer l'attention sociale sur les opérations et sur la réputation de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et le cours de ses actions.

- *Coronavirus (COVID-19)*

La Société pourrait être exposée à des risques liés à des épidémies et à d'autres éclosions de maladies transmissibles qui pourraient perturber considérablement ses activités et avoir un effet important défavorable sur ses activités et sa situation financière.

Ainsi, le coronavirus ou d'autres épidémies pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société. En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus (la « COVID-19 ») est apparue en Chine. Le virus s'est maintenant propagé dans plusieurs autres pays, y compris le Canada et les États-Unis, et des cas d'infection sont signalés à la grandeur de la planète. En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a reconnu la COVID-19 comme une pandémie mondiale, ce qui a amené bon nombre de gouvernements nationaux, régionaux et locaux, y compris ceux dans les marchés où la Société exercera ses activités, à mettre en place des mesures préventives, telles des restrictions portant sur les déplacements et les affaires, des fermetures de magasins temporaires et des quarantaines étendues et des confinements. La pandémie de COVID-19 a donné lieu à une crise sanitaire mondiale qui a une incidence défavorable sur les économies et les marchés financiers du monde entier.

La mesure dans laquelle la COVID-19 influera sur les affaires de la Société, y compris ses activités et le marché de ses titres, dépendra de l'évolution de la situation, qui est grandement incertaine et ne peut être anticipée à ce moment, y compris la durée, la gravité et l'étendue de l'éclosion ainsi que les mesures prises afin de circonscrire ou gérer l'éclosion de la COVID-19. En particulier, la propagation continue de la COVID-19 sur le plan mondial pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, notamment, en ce qui concerne la santé des employés, la productivité des effectifs, la hausse des primes d'assurance, les restrictions continues sur les déplacements, la disponibilité d'experts du secteur et de personnel, les restrictions imposées à son programme de forage et/ou le moment où sont effectués les tests par forage et autres tests métallurgiques et d'autres facteurs qui dépendent de l'évolution de la situation et sont indépendants de la volonté de la Société, lesquels peuvent avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Rien ne garantit que le personnel de la Société ou le personnel de ses entrepreneurs ne sera pas touché par ces maladies pandémiques et que la productivité de ses effectifs ne sera pas ultimement réduite et que les frais liés à la sécurité, les frais médicaux et les primes d'assurance ne feront pas l'objet d'une hausse en raison de ces risques pour la santé.

- *Sécurité au Mexique*

Ces dernières années, les activités criminelles et la violence ont augmenté et continuent d'augmenter dans certaines parties du Mexique. Le secteur minier n'a pas échappé à l'impact des activités criminelles et de la violence, qui prend notamment la forme d'enlèvements contre rançon et d'extorsion par le crime organisé, de vols à main armée des opérations minières directement, et de vols simples et de vols qualifiés de convois d'approvisionnement, y compris spécifiquement pour le diésel. La Société prend des mesures pour protéger ses employés, ses propriétés et ses installations de production contre ces risques et d'autres risques pour la sécurité. Rien ne garantit toutefois que des incidents de sécurité futurs n'auront pas d'incidence défavorable importante sur nos activités.

- *Fluctuations des devises*

La Société est assujettie aux risques de change. La devise fonctionnelle de la Société est le dollar canadien, lequel est exposé à des fluctuations par rapport à d'autres devises. Les activités de la Société se déroulent au Canada et au Mexique, de telle sorte qu'une partie de ses dépenses et obligations est libellée en dollars américains et en pesos mexicains. La Société maintient son siège social à Montréal, au Québec, au Canada, et a des comptes de trésorerie en dollars canadiens, en dollars américains et en pesos mexicains, et possède des actifs et des passifs monétaires en dollars canadiens, en dollars américains et en pesos mexicains.

Les actifs et les liquidités de la Société sont grandement affectés par les variations des taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, et entre le dollar canadien et le peso mexicain. La plupart des dépenses sont actuellement libellées en dollars canadiens, en dollars américains et en pesos mexicains. Les variations des taux de change peuvent donc avoir un impact significatif sur les coûts de la Société. L'appréciation des devises autres que le dollar canadien par rapport au dollar canadien peut augmenter les coûts des activités de la Société.

- *Cours des métaux précieux et métaux de base*

La mise en valeur des propriétés de la Société dépend des cours futurs des minéraux et des métaux. De plus, dans l'éventualité où les propriétés de la Société entrent en production commerciale, les variations des cours des minéraux et des métaux auraient une incidence importante sur la rentabilité de la Société.

Les cours des métaux précieux et des métaux de base peuvent fluctuer largement et sont soumis à de nombreux facteurs, y compris la demande, l'inflation, la vigueur du dollar américain et d'autres devises, les taux d'intérêt, les ventes d'or par les banques centrales, les ventes à terme des producteurs, les événements financiers ou politiques mondiaux et régionaux, la production et les niveaux de coûts dans les principales régions productrices. De plus, les cours sont parfois assujettis à de rapides variations à court terme en raison des activités de spéculation. Même si la Société découvre des métaux en quantité commerciale sur ses propriétés, il est possible qu'elle ne puisse pas les exploiter commercialement si les cours des métaux précieux et des métaux de base ne sont pas assez élevés.

- *Fluctuations du cours*

L'évolution macroéconomique mondiale et la perception du marché quant à l'attrait de certains secteurs et de la localisation des actifs peuvent avoir une incidence sur le cours des actions ordinaires, ce qui peut en accroître la volatilité. La situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société, comme l'indiquent sa position de liquidité et ses annonces de bénéfices, auront également une incidence sur le cours des actions ordinaires.

D'autres facteurs sans rapport avec les activités et le rendement de la Société qui pourraient avoir une incidence sur le cours des actions ordinaires comprennent ce qui suit : la diminution du volume des opérations sur les titres de la Société et de l'intérêt général que ceux-ci suscitent sur le marché peut avoir une incidence sur la capacité d'un investisseur à négocier un nombre important d'actions; le nombre d'actions de la Société détenues par le public peut restreindre la capacité de certaines institutions à investir dans les titres de la Société; et une baisse marquée du cours des actions ordinaires pendant une longue période pourrait entraîner la radiation des titres de la Société de la Bourse, ce qui réduirait davantage la liquidité sur le marché.

Du fait de l'un ou l'autre de ces facteurs, le cours des actions ordinaires pourrait à un moment donné ne pas correspondre exactement à la valeur à long terme de la Société. Souvent, des recours collectifs en valeurs mobilières ont été intentés contre des sociétés à la suite de périodes de volatilité du cours des titres sur le marché. Dans l'avenir, la Société peut être la cible de litiges semblables. Les litiges en valeurs mobilières peuvent occasionner des coûts et des dommages importants et mobiliser l'attention et les ressources de la direction.

- *Politique en matière de dividendes*

Jusqu'à maintenant, aucun dividende sur les actions ordinaires n'a été versé. La Société prévoit que dans un avenir prévisible, elle conservera ses bénéfices futurs et ses autres ressources de trésorerie pour poursuivre ses activités et sa croissance. Le paiement de dividendes futurs le sera au gré du conseil après qu'il aura pris en considération de nombreux facteurs, y compris les résultats d'exploitation, la situation financière et les besoins de trésorerie actuels et anticipés.

- *Obligations des sociétés ouvertes*

En tant que société cotée en bourse, la Société est assujettie à des règles et règlements en évolution promulgués par un certain nombre d'organismes gouvernementaux et d'autoréglementation, notamment les Autorités canadiennes en valeurs, la TSX-V et le Conseil des normes comptables internationales, qui régissent la gouvernance d'entreprise et les réglementations en matière de divulgation publique. Ces règles et réglementations continuent d'évoluer dans leur portée et leur complexité, créant de nombreuses nouvelles exigences, qui augmentent les coûts de conformité et le risque de non-conformité. Les efforts déployés par la Société pour se conformer à ces règles et obligations pourraient entraîner une augmentation des frais généraux et administratifs et détourner le temps et l'attention de la direction du financement des activités de mise en valeur et d'exploitation, et éventuellement, des activités génératrices de revenus.

DIVIDENDES

Depuis sa constitution en société, Osisko Développement n'a versé aucun dividende en espèces sur ses actions ordinaires en circulation. Tout versement de dividende futur dépendra des capitaux dont Osisko Développement aura besoin pour financer ses programmes d'exploration et sa croissance financière future ainsi que d'autres facteurs dont le conseil juge nécessaire de tenir compte dans les circonstances. Il est très peu probable que des dividendes soient versés au cours du prochain exercice. Les restrictions généralement applicables en vertu du droit des sociétés qui sont désignées comme des « critères de solvabilité » limitent la capacité d'Osisko Développement de verser des dividendes sur ses actions ordinaires. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Actions ordinaires

Osisko Développement est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale ou au pair.

Les droits, les privilèges, les conditions et les restrictions se rattachant aux actions ordinaires, en tant que catégorie, sont égaux à tous égards et comprennent les droits ci-après.

Dividendes

Les porteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir tout dividende déclaré par le conseil, aux dates et aux montants que le conseil établit à l'occasion.

Participation en cas de dissolution ou de liquidation

Les porteurs des actions ordinaires ont le droit, au moment de la liquidation ou de la dissolution volontaire ou forcée d'Osisko Développement, de recevoir le reliquat des biens de cette dernière réparti au prorata entre tous les porteurs d'actions ordinaires.

Droit de vote

Les porteurs des actions ordinaires ont droit à une (1) voix par action à toute assemblée des actionnaires d'Osisko Développement.

En date du 19 mai 2022, 47 593 251 actions ordinaires postérieures au regroupement étaient émises et en circulation.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Cours et volume

Actions ordinaires

Les actions ordinaires ont commencé à être inscrites à la cote de la TSX-V après l'opération de prise de contrôle inversée en décembre 2020. Le tableau suivant présente la fourchette des cours des actions ordinaires inscrites à la cote de la TSX-V sous le symbole « ODV » ainsi que le volume des opérations sur ces titres pendant le dernier exercice.

Date	Haut ($)	Bas ($)	Volume
Du 4 mai au 19 mai 2022*	14,99	9,51	191 079
Du 1er mai au 3 mai 2022	4,35	4,03	105 720
Avril 2022	4,80	3,98	2 402 221
Mars 2022	4,74	4,10	4 172 794
Février 2022	5,29	4,26	3 933 122
Janvier 2022	5,02	4,08	664 917
Décembre 2021	4,97	3,89	763 404
Novembre 2021	5,68	4,84	596 738
Octobre 2021	5,80	5,05	507 195
Septembre 2021	5,70	5,00	399 468
Août 2021	6,35	5,01	588 514
Juillet 2021	7,07	6,06	521 609
Juin 2021	7,37	6,76	447 190
Mai 2021	7,74	6,95	571 210
Avril 2021	7,67	7,07	333 617
Mars 2021	8,29	7,2	556 557
Février 2021	9,00	7,54	867 931

*Les chiffres indiqués à compter du 4 mai 2022 sont postérieurs au regroupement.

Le 19 mai 2022, le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX-V s'établissait à 10,10 $.

Il y a 14 789 373 bons de souscription qui étaient inscrits à la cote sous le symbole « ODV.WT » et qui ont commencé à être négociés à la TSX-V le 25 octobre 2021. Le tableau suivant présente la fourchette des cours des bons de souscription inscrits à la cote de la TSX-V ainsi que le volume des opérations sur ces titres pendant les périodes indiquées ci-après.

Date	Haut ($)	Bas ($)	Volume
Du 4 mai au 19 mai 2022	0,50	0,35	37 707
Du 1er mai au 3 mai 2022	0,61	0,45	7 600
Avril 2022	0,85	0,60	30 988
Mars 2022	0,55	0,40	46 704
Février 2022	0,75	0,55	31 958
Janvier 2022	0,60	0,50	43 413
Décembre 2021	0,55	0,55	32 250
Novembre 2021	0,60	0,89	37 431
25 au 31 octobre 2021	0,70	0,70	12 700

En date du 19 mai 2022, il y a un total de 24 315 225 bons de souscription en circulation. En raison du regroupement qui a eu lieu le 4 mai 2022 à raison de une (1) action ordinaire postérieure au regroupement pour chaque tranche de trois (3) actions ordinaires antérieures au regroupement, chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acheter le tiers (1/3) d'une action ordinaire postérieure au regroupement. Par conséquent, le porteur de bons de souscription sera tenu d'exercer trois (3) bons de souscription entiers afin de pouvoir acheter une action ordinaire postérieure au regroupement entière.

Les bons de souscription ont été émis aux termes de quatre actes de fiducie relatifs aux bons de souscription intervenus respectivement (i) le 29 octobre 2020, dans sa version complétée le 30 décembre 2020, entre la Société, Osisko Development Holdings Inc. et Compagnie Trust TSX, à titre d'agent chargé des bons de souscription (l'« **agent chargé des bons de souscription** »); (ii) le 30 décembre 2020 entre la Société et l'agent chargé des bons de souscription; (iii) le 8 janvier 2021 entre la Société et l'agent chargé des bons de souscription; et (iv) le 5 février 2021 entre la Société et l'agent chargé des bons de souscription. Dans le cadre de l'inscription des bons de souscription à la cote de la TSX-V, chaque acte de fiducie relatif aux bons de souscription a été modifié par un acte de fiducie supplémentaire daté du 30 septembre 2021 afin d'assujettir à ce nouvel acte de fiducie tous les bons de souscription en circulation antérieurement visés par l'acte de fiducie relatif aux bons de souscription de manière à traiter tous les bons de souscription en circulation comme une seule catégorie aux fins de leur inscription à la cote de la TSX-V et comme un seul mandat pour l'agent chargé des bons de souscription.

En ce qui concerne le placement sans l'entremise d'un courtier et le placement par l'entremise d'un courtier, la Société a conclu avec l'agent chargé des bons de souscription un acte relatif aux bons de souscription en date du 2 mars 2022 aux fins de l'émission d'au plus 23 258 750 bons de souscription à la conversion des reçus de souscription ainsi qu'un acte supplémentaire relatif aux bons de souscription en date du 29 mars 2022.

Placements antérieurs – Titres non inscrits ou cotés sur un marché

Les seuls titres de la Société qui étaient en circulation au 31 décembre 2021, mais qui n'étaient pas inscrits ou cotés sur un marché sont les options, les UAI et les UAD.

Le prix auquel ces titres ont été émis par Osisko Développement pendant le dernier exercice, le nombre de titres de la catégorie émis à ce prix et la date d'émission de ces titres sont indiqués ci-dessous dans les présentes.

Options

Le tableau suivant présente le nombre d'options attribuées au cours du dernier exercice, la date d'attribution de ces options et leur prix d'exercice. En date de la présente notice annuelle, la Société a

attribué un total de 2 204 700 options antérieures au regroupement dans le cadre du régime d'options et 2 065 600 options antérieures au regroupement sont en cours au 19 mai 2022.

Date de l'attribution	Nombre d'options antérieures au regroupement	Prix d'exercice par option antérieure au regroupement
23 juin 2021	547 100	7,10 $
16 août 2021	149 700	5,63 $
12 novembre 2021	263 100	5,40 $

UAI

Le tableau suivant présente le nombre d'UAI attribuées au cours du dernier exercice, la date d'attribution de ces UAI et leur prix d'attribution. En date de la présente notice annuelle, la Société a attribué un total de 1 057 450 UAI antérieures au regroupement dans le cadre du régime d'UAI et 1 036 180 UAI antérieures au regroupement sont en cours au 19 mai 2022. Les UAI confèrent le droit de recevoir un paiement sous forme d'actions ordinaires postérieures au regroupement, d'espèces ou d'une combinaison d'actions ordinaires postérieures au regroupement et d'espèces, au gré de la Société.

Date de l'attribution	Nombre d'UAI antérieures au regroupement	Prix d'exercice par UAI antérieure au regroupement
2 juin 2021	458 450	7,29 $
23 juin 2021	485 600	7,10 $
16 août 2021	113 400	5,63 $

UAD

Le tableau suivant présente le nombre d'UAD attribuées au cours du dernier exercice, la date d'attribution de ces UAD et leur prix d'attribution. En date de la présente notice annuelle, la Société a attribué un total de 239 350 UAD antérieures au regroupement dans le cadre du régime d'UAD. Les UAD confèrent le droit de recevoir un paiement sous forme d'actions ordinaires; un maximum de 3 000 000 d'actions ordinaires antérieures au regroupement ont été réservées aux fins d'émission, une somme en espèces ou une combinaison d'actions ordinaires postérieures au regroupement et d'une somme en espèces, au gré de la Société.

Date de l'attribution	Nombre d'UAD antérieures au regroupement	Cours de l'action ordinaire antérieure au regroupement au moment de l'attribution
14 mai 2021	41 700	7,14 $
20 mai 2021	27 030	7,40 $

TITRES ENTIERCÉS ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

Dans le cadre de l'opération de prise de contrôle inversée, la TSX-V a accordé une dispense des obligations en vertu de sa politique 5.4 – *Entiercement, contrepartie du vendeur et restrictions relatives à la revente*, qui assujettit les titres de la Société détenus par des administrateurs, des dirigeants et des promoteurs de cette dernière à un régime d'entiercement.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Nom, lieu de résidence et fonctions principales

Le tableau suivant présente les administrateurs et les dirigeants de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que leur province ou État et pays de résidence, les postes et les fonctions qu'ils occupent, leurs fonctions principales au cours des cinq (5) dernières années et l'année de leur nomination au poste d'administrateur ou de dirigeant de la Société.

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions au cours des cinq (5) dernières années[(1)]	Administrateur et/ou dirigeant depuis
Sean Roosen[(2)] (Québec) Canada *Président du conseil d'administration et chef de la direction*	Président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko Développement (de novembre 2020 jusqu'à ce jour). Président exécutif du conseil d'administration de Redevances Aurifères Osisko (de novembre 2020 jusqu'à ce jour). Président du conseil d'administration et chef de la direction de Redevances Aurifères Osisko (de 2014 à novembre 2020). Président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko Green Acquisition Limited.	2020
Charles E. Page[(3)(4)] (Ontario) Canada *Administrateur principal*	Administrateur de sociétés (de 2014 jusqu'à ce jour). Géologue professionnel. Administrateur de Redevances Aurifères Osisko (de 2014 jusqu'à ce jour)	2020
John Burzynski[(2)] (Ontario) Canada *Administrateur*	Président exécutif, chef de la direction et administrateur de Minière Osisko (de septembre 2020 jusqu'à ce jour). Président et chef de la direction et administrateur de Minière Osisko (d'août 2015 à septembre 2020).	2020
Joanne Ferstman[(3)(5)] (Ontario) Canada *Administratrice*	Administratrice de sociétés siégeant au conseil de nombreuses sociétés ouvertes (de 2014 jusqu'à ce jour).	2020
Marina Katusa[(2)] (Colombie-Britannique) Canada *Administratrice*	Directrice, Développement de l'entreprise et stratégie, GCT Global Container Terminals Inc. de 2013 à 2017.	2021
Michèle McCarthy[(4)(5)] (Ontario) Canada *Administratrice*	Présidente de McCarthy Law Professional Corporation (de 2003 jusqu'à ce jour). Présidente et chef de la direction d'Independent Review Inc. (de 2019 jusqu'à ce jour).	2020
Duncan Middlemiss[(3)(5)] (Ontario) Canada *Administrateur*	Président et chef de la direction de Mines d'or Wesdome Ltée (de 2016 jusqu'à ce jour).	2020
Éric Tremblay[(3)(4)] (Québec) Canada *Administrateur*	Chef de l'exploitation de Dalradian Resources Inc. (de 2015 jusqu'à ce jour).	2020
Chris Lodder (Ontario) Canada *Président*	Président d'Osisko Développement (de novembre 2020 jusqu'à ce jour). Président et chef de la direction de Barkerville (de 2016 jusqu'à ce jour). Président et fondateur de Talisker Exploration Services Inc.	2020
Alexander Dann (Ontario) Canada *Chef de la direction financière et vice-président, Finances*	Chef de la direction financière et vice-président, Finances d'Osisko Développement depuis février 2021. Dirigeant du CFO Centre de juillet 2020 à février 2021. Chef de la direction financière de The Flowr Corporation de novembre 2017 à mars 2020.	2021

Nom et lieu de résidence	Principales fonctions au cours des cinq (5) dernières années[1]	Administrateur et/ou dirigeant depuis
André Le Bel (Québec) Canada *Secrétaire corporatif*	Secrétaire corporatif d'Osisko Développement. Il est également vice-président, Affaires juridiques et secrétaire général de Ressources Falco et vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif de Redevances Aurifères Osisko.	2021
Maggie Layman (Colombie-Britannique) Canada *Vice-présidente, Exploration*	Vice-présidente, Exploration d'Osisko Développement (de novembre 2020 jusqu'à ce jour). Vice-présidente, Exploration de Barkerville (de 2018 jusqu'à ce jour). Directrice de l'exploration de Barkerville (de 2015 à 2018).	2020
Jean-François Lemonde (Québec) Canada *Vice-président, Relations aux investisseurs*	Vice-président, Relations aux investisseurs d'Osisko Développement. Directeur général – Négociation de titres de participation institutionnels au sein de Desjardins Marché des capitaux (de 2016 à 2020).	2020
Luc Lessard (Québec) Canada *Chef de l'exploitation*	Chef de l'exploitation d'Osisko Développement (de novembre 2020 jusqu'à ce jour). Président et chef de la direction de Ressources Falco Ltée (de 2014 jusqu'à ce jour). Vice-président principal, Services techniques de Redevances Aurifères Osisko (de 2015 à 2020).	2020
Chris Pharness (Colombie-Britannique) Canada *Vice-président, Développement durable*	Vice-président, Développement durable d'Osisko Développement (de novembre 2020 jusqu'à ce jour). Vice-président, Environnement et développement durable de Barkerville (de 2016 jusqu'à ce jour).	2020
Martin Ménard (Québec) Canada *Vice-président, Ingénierie et construction*	Vice-président, Ingénierie et construction d'Osisko Développement (d'août 2021 jusqu'à ce jour). Chef de l'exploitation chez AEX Gold Inc. (de 2019 à 2021).	2021
François Vézina (Québec) Canada *Vice-président principal, Développement de projets, services techniques et environnement*	Vice-président principal, Développement de projets, services techniques et environnement d'Osisko Développement (de novembre 2020 jusqu'à ce jour). Vice-président, Services techniques de Ressources Falco Ltée (de 2017 jusqu'à ce jour). Vice-président, Développement de projets et environnement (de 2021 jusqu'à ce jour). Chef de l'exploitation de Barkerville (de 2018 à 2019). Vice-président, Projets de Barkerville (de 2017 à 2018).	2020

Notes :

(1) L'information quant aux fonctions principales a été communiquée par chaque administrateur ou chaque dirigeant.
(2) Membre du comité de l'environnement et du développement durable. M. Éric Tremblay préside le comité de l'environnement et du développement durable.
(3) Membre du comité des ressources humaines. M. Duncan Middlemiss préside le comité des ressources humaines.
(4) Membre du comité de la gouvernance et des mises en candidature. M. Éric Tremblay préside le comité de la gouvernance et des mises en candidature.
(5) Membre du comité d'audit et des risques. M^{me} Michèle McCarthy préside le comité d'audit et des risques.

Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction

M. Sean Roosen est le président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko Développement. M. Roosen est président exécutif de Redevances Aurifères Osisko et a été le président du conseil et chef de la direction de Redevances Aurifères Osisko de juin 2014 à novembre 2020. Il a été membre fondateur de Corporation Minière Osisko (2003) et d'EurAsia Holding AG, fonds de capital-risque

européen. M. Roosen compte plus de 30 ans d'expérience acquise dans des postes à responsabilités croissantes dans le secteur minier. En qualité de fondateur, de président, de chef de la direction et d'administrateur de Corporation Minière Osisko, il était chargé de l'élaboration d'un plan stratégique pour la découverte, le financement et la mise en valeur de la mine Canadian Malartic. Il a également dirigé les efforts pour maximiser la valeur pour les actionnaires au moment de la vente de Corporation Minière Osisko, qui a donné lieu à la constitution de Redevances Aurifères Osisko. M. Roosen joue un rôle actif dans le secteur des ressources et dans la constitution de nouvelles entreprises d'exploration des gisements minéraux au Canada et à l'échelle internationale. En 2017, M. Roosen a reçu le prix du meilleur chef de la direction en Amérique du Nord décerné par Mines and Money Americas, en plus d'être nommé au rang des 20 personnes les plus influentes dans le secteur minier mondial. Par le passé, les réussites entrepreneuriales de M. Roosen et son leadership en matière de pratiques de développement durable novatrices ont été reconnus par plusieurs organismes. M. Roosen est titulaire d'un diplôme de la Haileybury School of Mines. M. Roosen siège au conseil d'administration de Minière Osisko inc., à titre de président du conseil et de chef de la direction d'Osisko Développement et à titre de président du conseil et chef de la direction d'Osisko Green Acquisition Limited. Il a siégé par le passé au conseil d'administration de Victoria Gold Corp. (de 2018 à 2021), de Barkerville Gold Mines Ltd. (de 2015 à 2019), de Condor Petroleum Inc. (de 2011 à 2019), de Dalaradian Resources Inc. (de 2010 à 2018) et de Ressources Falco Ltée (de 2014 à 2019).

Charles E. Page, administrateur principal

M. Charles E. Page est un administrateur de sociétés qui compte plus de 40 ans d'expérience dans le secteur minier. Au cours de sa carrière, M. Page a occupé des postes de direction à responsabilités croissantes où il était chargé de mettre en œuvre des stratégies pour explorer, financer et mettre en valeur des propriétés minières au Canada et à l'échelle internationale. M. Page a occupé divers postes au sein de Queenston Mining Inc., notamment celui de président et chef de la direction, de 1990 jusqu'à sa vente à Corporation Minière Osisko en 2012. M. Page est un administrateur de Redevances Aurifères Osisko et l'administrateur principal d'Osisko Développement; il siège également au conseil d'administration d'Unigold Inc. M. Page est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en géosciences de l'Université Brock et d'une maîtrise en sciences de la terre de l'Université de Waterloo. Il est inscrit à titre de géologue dans les provinces d'Ontario et de la Saskatchewan et est également membre de l'Association géologique du Canada.

John Burzynski, administrateur

M. John Burzynski est actuellement président directeur du conseil, chef de la direction et administrateur de Minière Osisko Inc.; il occupe les fonctions d'administrateur de Minière Osisko depuis sa constitution en février 2010. M. Burzynski est actuellement administrateur de Redevances Aurifères Osisko et, de juin 2014 à août 2016, il y a également occupé le poste de vice-président principal, Développement des nouvelles affaires. M. Burzynski est actuellement administrateur et président du conseil de Minière O3 Inc. et administrateur d'Osisko Green Acquisition Limited. M. Burzynski est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec spécialisation) en géologie de l'Université Mount Allison et d'une maîtrise en sciences en exploration et économie minérale de l'Université Queen's. Il est membre en règle de l'Ordre des géologues du Québec et compte plus de 30 ans d'expérience en tant que géologue en projets d'exploitation minière et de mise en valeur à l'échelle internationale. M. Burzynski ne briguera pas de nouveau mandat et son mandat en tant qu'administrateur prendra fin le 26 avril 2022, après l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société.

Joanne Ferstman, administratrice

M^{me} Joanne Ferstman est une administratrice de sociétés qui siège au conseil d'administration de nombreuses sociétés cotées en bourse et elle compte plus de 20 années d'expérience dans des postes à responsabilités croissantes dans le secteur financier. Elle est administratrice principale d'Osisko depuis 2014. M^{me} Ferstman est actuellement présidente du conseil d'administration de Dream Unlimited Corp. M^{me} Ferstman a été nommée au conseil d'administration de la Société en tant que fondé de pouvoir de Redevances Aurifères Osisko conformément aux modalités et aux conditions d'une convention d'investissement. Elle ne briguera pas de nouveau mandat et son mandat en tant qu'administratrice prendra

fin le 26 avril 2022, après l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société. Mme Ferstman est également membre du conseil d'administration de Cogeco Communications inc. et d'ATS Automation Tooling Systems Inc. Elle était auparavant administratrice d'Aimia Inc. (de juin 2008 à juin 2017) et de FPI de bureaux Dream (de juin 2003 à mai 2018). Mme Ferstman est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un diplôme d'études supérieures en comptabilité publique de l'Université McGill. Elle est comptable professionnelle agréée. Mme Ferstman ne sollicitera pas de nouveau mandat et son mandat actuel comme administratrice prendra fin le 26 avril 2022 après l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société.

Marina Katusa, administratrice

Mme Katusa a plus de quinze années d'expérience en affaires dans des secteurs comme l'exploration minière, la recherche et l'analyse, la planification stratégique et l'expansion des activités. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) et d'un baccalauréat ès sciences en géologie et sciences de la Terre et de l'océan de l'Université de la Colombie-Britannique. Elle siège actuellement au conseil d'administration de Silvercorp Metals Inc. et occupait auparavant un poste d'administratrice au conseil des Family Services of Greater Vancouver.

Michèle McCarthy, administratrice

Mme Michèle McCarthy est présidente de McCarthy Law Professional Corporation et présidente et chef de la direction d'Independent Review Inc. Elle est une administratrice de sociétés expérimentée et possède une expérience significative en matière de restructuration d'entreprises et de conformité réglementaire. Mme McCarthy préside le comité d'audit et des risques d'Osisko Développement et siège au conseil d'administration de Russell Investments Corporate Class Inc. et de Bitcoin Well ainsi que de sociétés fermées. Elle a été présidente des conseils d'administration de Sandy Lake Gold Inc., de Big 8 Split Inc., de TD Split Inc. et de 5Banc Split Inc. Elle a également été administratrice et membre des comités d'audit et de gestion des risques chez Equity Financial Holdings Inc. Elle est l'ancienne présidente de l'Autorité portuaire de Toronto et membre du comité consultatif des petites entreprises de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Dans le secteur des organisations sans but lucratif, Mme McCarthy est membre des conseils d'administration de la Fondation McMichael, des Queen's Own Rifles of Canada (Sénat) et de la Honourable Company of Freemen of the City of London in North America. Elle a également siégé aux conseils d'administration de l'École nationale de ballet du Canada, de la St. George's Society de Toronto, de l'Université de Toronto (Trinity College) et du Humber Memorial Hospital.

Mme McCarthy est titulaire d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en droit des valeurs mobilières de la Osgoode Hall et a obtenu le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés et le titre CDI.D Certified Board Candidate aux États-Unis.

Duncan Middlemiss, administrateur

M. Duncan Middlemiss, ing., est le président et chef de la direction et un administrateur de Mines d'or Wesdome Ltée. Avant d'entrer au service de Mines d'or Wesdome Ltée, il a été président et chef de la direction et administrateur de St. Andrew Goldfields Ltd. jusqu'à son acquisition par Kirkland Lake Gold Inc. en janvier 2016. M. Middlemiss est entré au service de St. Andrew Goldfields Ltd. en juillet 2008 en tant que directeur général et vice-président de l'exploitation, avant d'y être nommé chef de l'exploitation. Il a été nommé président et chef de la direction en octobre 2013. M. Middlemiss possède une vaste expérience dans l'exploitation des gisements aurifères de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Il est l'ancien président du conseil d'administration de l'Ontario Mining Association et il demeure actif au sein de l'organisation. M. Middlemiss est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie minier de l'Université Queen's.

Éric Tremblay, administrateur

M. Éric Tremblay possède plus de 25 ans d'expérience dans la construction et l'exploitation de mines, principalement dans le domaine de l'exploitation minière souterraine, expérience qui a culminé dans son poste actuel de chef de l'exploitation de Dalradian Resources Inc. et dans son poste précédent de directeur général de la plus importante mine d'or du Canada, Canadian Malartic, qui appartient conjointement à Mines Agnico-Eagle Limitée et à Yamana Gold Inc. En 2014, son équipe a atteint un record de production de plus de 500 000 onces à un coût inférieur à 700 $/oz. Auparavant, M. Tremblay était directeur général du projet Westwood d'IAMGOLD, où il a participé à la fermeture de la mine Doyon et à la construction du projet Westwood. M. Tremblay a été chargé de l'obtention des permis, de l'étude de faisabilité, de la construction en surface et du développement souterrain à Westwood. En outre, alors qu'il était chez IAMGOLD, il a été directeur général de la mine Sleeping Giant, une mine souterraine utilisant de multiples méthodes d'exploitation (abattage à longs trous, rétrécissement, chambres et piliers). Son mandat consistait à optimiser la production et à faire en sorte que la mine redevienne rentable. Auparavant, il a notamment occupé les postes suivants : surintendant du sous-sol à la mine Mouska de Cambior, capitaine du sous-sol/ingénieur de projet/surveillant principal pendant sept ans chez Cambior et à la mine Doyon de Barrick, où il a participé à la planification, à la construction, à la mise en valeur et à la production de la mine. Depuis septembre 2020, il siège au conseil d'administration de Nighthawk Gold Corp. et au conseil d'administration de Talisker Resources Ltd. depuis novembre 2020. M. Tremblay est diplômé de l'Université Laval, où il a obtenu un baccalauréat ès sciences en génie minier et en traitement des minéraux.

Chris Lodder, président

M. Chris Lodder compte plus de 30 ans d'expérience de travail et de gestion dans les projets d'exploration de secteurs connus et inconnus, ainsi que dans la mise en valeur de mines auprès d'importantes sociétés minières et de sociétés minières émergentes partout au monde, la plus grande partie de sa carrière s'étant déroulée dans les Amériques. Il a dirigé des équipes responsables de la découverte de ressources conformes contenant plus de 34 millions d'onces d'or. Il a été président, chef de la direction et administrateur de Barkerville de 2016 jusqu'à l'acquisition de celle-ci par Redevances Aurifères Osisko en 2019. M. Lodder est également président de Talisker Exploration Services Inc., une société ontarienne de services d'exploitation et d'exploration minières qu'il a fondée avec deux partenaires en 2010 et dont les principaux clients sont Redevances Aurifères Osisko et ses sociétés liées. De 1999 à 2010, il a été le directeur de l'exploration pour l'Amérique du Sud et ensuite le directeur de l'exploration pour les Amériques pour AngloGold Ashanti et, auparavant, il a occupé divers postes de direction auprès de Queenstake Resources en Amérique du Sud. M. Lodder siège comme administrateur bénévole au conseil de la Barkerville Heritage Trust, qui veille sur la gestion du musée vivant Barkerville Historic Town and Park qui rappelle la ruée vers l'or de la région de Cariboo.

Alexander Dann, chef de la direction financière et vice-président, Finances

M. Alexander Dann est un comptable professionnel agréé qui compte plus de 25 ans d'expérience dans la direction d'opérations financières et la planification stratégique pour des sociétés multinationales cotées en bourse, principalement dans les secteurs minier et manufacturier. M. Dann est le chef de la direction financière et vice-président, Finances d'Osisko Développement et le chef de la direction financière d'Osisko Green Acquisition Limited. De novembre 2017 à mars 2020, M. Dann a occupé les fonctions de chef de la direction financière de The Flowr Corporation et a guidé l'entreprise dans son évolution d'une petite société fermée vers une société inscrite à la cote de la TSX-V. Avant d'occuper ces fonctions, M. Dann était chef de la direction financière d'Avion Gold Corp et d'Era Resources Inc. jusqu'à ce qu'elles soient acquises par Endeavour Mining Corporation et The Sentient Group, respectivement. M. Dann a également occupé des fonctions de premier plan en matière financière auprès de Falconbridge Ltd. (faisant maintenant partie de Glencore), de Rio Algom Limited (faisant maintenant partie de BHP Billiton) et de Litens Automotive Partnership (un groupe au sein de Magna International Inc.) M. Dann est comptable agréé depuis 1995 et est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval, à Québec.

Maggie Layman, vice-présidente, Exploration

M^me^ Maggie Layman est une géologue professionnelle comptant 14 ans d'expérience dans l'exploration minière de divers gisements de minerai à la grandeur du Canada. M^me^ Layman occupait auparavant le poste de directrice de l'exploration chez Barkerville où elle a dirigé l'équipe de Barkerville dans le cadre du projet de Cariboo au moyen d'une exploration systématique réalisée par des équipes techniques et en veillant à la conformité des programmes de forage. Avant d'entrer au service de Barkerville, M^me^ Layman a œuvré à titre de directrice du forage et en tant que géologue de projet pour Vale et Independence Gold Corp. M^me^ Layman est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université Memorial de Terre-Neuve, est inscrite à titre de géologue professionnelle auprès de l'Association of Engineers and Geoscientists de la Colombie-Britannique et est une bénévole active auprès de l'AME Indigenous Relations and Reconciliation Committee.

André Le Bel, secrétaire corporatif

M. André Le Bel a été nommé à titre de secrétaire corporatif d'Osisko Développement le 26 février 2021. Il a été vice-président, Affaires juridiques et secrétaire général de Corporation Minière Osisko de novembre 2007 à juin 2014. M. Le Bel a été administrateur de RedQuest Capital Corp. jusqu'en juin 2017 et siège actuellement au conseil d'administration de Brunswick Exploration Inc., qui est inscrite à la cote de la TSX-V. M. Le Bel a été vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif de NioGold Mining Corp. de mars 2015 à mars 2016 et secrétaire corporatif de Falco de novembre 2015 à novembre 2016. Depuis novembre 2016, il est vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif de Falco. M. Le Bel a été nommé au poste de vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif de Redevances Aurifères Osisko en février 2015.

Jean-François Lemonde, vice-président, Relations avec les investisseurs

M. Jean-François Lemonde arrive de Desjardins Marché des capitaux où il occupait le poste de directeur général, Négociation de titres de participation institutionnels au cours des cinq dernières années. M. Lemonde compte 20 ans d'expérience dans les marchés des capitaux chez Desjardins Marché des capitaux, Marchés financiers Dundee, GMP Valeurs Mobilières, Valeurs Mobilières TD et Goldman Sachs. Il est diplômé des HEC Montréal en administration des affaires avec une concentration en finances.

Luc Lessard, ingénieur, chef de l'exploitation

M. Luc Lessard est un ingénieur minier cumulant plus de 30 ans d'expérience en conception, en construction et en exploitation de mines. Il était auparavant chef de l'exploitation du partenariat Canadian Malartic (détenu conjointement par Agnico Eagle et Yamana) et, avant cela, chef de l'exploitation et premier vice-président à l'ingénierie et à la construction de Corporation Minière Osisko, où il a été responsable de la conception, de la construction et de la mise en service de la mine aurifère Canadian Malartic, de classe mondiale. Au cours de sa carrière, M. Lessard a travaillé sur plusieurs mines à ciel ouvert ainsi que souterraines et, avant d'entrer au service d'Osisko, il a occupé les fonctions de vice-président à l'ingénierie et à la construction pour IAMGOLD et de directeur général des projets pour Cambior Inc. M. Lessard est président, chef de la direction et administrateur de Ressources Falco Ltée et siège au conseil d'administration de Métaux Osisko Incorporée. Il a siégé au conseil d'administration de Nighthawk Gold Corp. de juillet 2013 à juin 2021 et au conseil d'administration de Highland Copper Company Inc. de novembre 2015 à février 2019. M. Lessard est titulaire d'un baccalauréat en génie minier de l'Université Laval, à Québec et est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Martin Ménard, vice-président, Ingénierie et construction

M. Martin Ménard apporte une expérience de quinze années acquise dans le cadre de divers postes d'ingénierie et de gestion liés à des projets énergétiques et miniers ainsi que des projets de traitement minéral dans le monde entier, y compris tout récemment le poste de chef de l'exploitation chez AEX Gold Inc. Il a occupé des postes clés de nature technique et en gestion, notamment auprès de Newmont Mining dans le cadre de son projet Merian au Suriname et auprès de IAMGOLD dans le cadre de son projet

Essakane au Burkina Faso. Il a obtenu une maîtrise en sciences en économie de la Universitat Pompeu Fabra et un baccalauréat en génie électrique de l'Université McGill.

François Vézina, Vice-président principal, Développement de projets, services techniques et environnement

M. François Vézina est ingénieur minier et compte plus de 20 ans d'expérience dans le secteur minier. Il possède une vaste expérience tant dans les mines à ciel ouvert et que dans les mines souterraines, ayant travaillé sur divers sites miniers au Canada, au Mexique et en Finlande. M. Vézina était directeur des services techniques pour Mines Agnico Eagle Limitée et était chargé de superviser l'achèvement des études de faisabilité de LaRonde II, de Pinos Altos et de Kittilä. M. Vézina a participé à la construction et à la mise en service de Pinos Altos en tant que directeur du développement minier et de Kittilä en tant que directeur des opérations minières. Il est entré plus tard au service de Corporation Minière Osisko et a participé à la construction de la mine Canadian Malartic et y a occupé pendant plus de cinq ans le poste de directeur des opérations minières. M. Vézina est reconnu pour ses stratégies innovantes de mise en valeur de projets et d'optimisation de l'exploitation. Depuis le début de sa carrière, M. Vézina a été chargé de la conception et de l'ingénierie de quatre mines et a participé à la construction et à la mise en valeur de deux autres mines. M. Vézina se livre à sa passion en participant à des activités organisées par des collèges et des universités et en prononçant régulièrement des allocutions sur le secteur minier. M. Vézina est titulaire d'un baccalauréat en génie des mines et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA). Il est inscrit à titre d'ingénieur (ing.) au Québec et d'ingénieur professionnel (P.Eng.) en Ontario et en Colombie-Britannique.

Chris Pharness, vice-président, Développement durable

M. Chris Pharness est un professionnel de l'environnement cumulant 25 ans d'expérience dans la gestion de l'environnement et des ressources en Colombie-Britannique, et il travaille chez Barkerville depuis 2013. L'étendue de l'expérience de M. Pharness lui vient de projets miniers, forestiers, pétroliers et gaziers, de même que de projets de construction à grande échelle auxquels il a participé, ayant contribué de manière importante à la recherche et à la gestion de projets touchant la gestion de la faune aquatique et terrestre. Le travail et l'histoire personnelle de M. Pharness lui ont permis de tisser des liens étroits avec les nations indigènes, les collectivités locales et les agences de réglementation en Colombie-Britannique.

Les administrateurs de la Société sont élus annuellement à l'assemblée annuelle des actionnaires et demeurent en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante, à moins qu'un poste d'administrateur ne devienne vacant plus tôt, conformément aux statuts d'Osisko Développement, ou jusqu'à la nomination ou l'élection en bonne et due forme de leur remplaçant.

Au 19 mai 2022, tous les administrateurs et les dirigeants sont, directement ou indirectement, collectivement propriétaires véritables de 150 539 actions ordinaires postérieures au regroupement, ce qui représente environ 0,9 % des actions ordinaires émises et en circulation, ou exercent une emprise ou un contrôle sur un tel pourcentage d'actions.

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Interdictions d'opérations de la Société

À la date de la présente notice annuelle, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction n'est ni n'a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société (y compris la Société) :

a) qui a fait l'objet d'une interdiction d'opérations (y compris une interdiction d'opérations visant la direction qui s'appliquait aux administrateurs ou aux membres de la haute direction d'une société, que la personne soit ou non nommée dans l'ordonnance) ou d'une ordonnance semblable à une interdiction d'opérations ou qui s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de

30 jours consécutifs (une « **ordonnance** »), et ce, pendant que cette personne exerçait ces fonctions;

b) qui a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction actuel a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances.

Faillites

À la connaissance de la Société, à la date de la présente notice annuelle, aucun administrateur, ni aucun membre de la haute direction actuel ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influer de façon importante sur le contrôle de celle-ci n'est ni n'a été, au cours des dix (10) années précédant la date de la présente notice annuelle :

a) administrateur ou membre de la haute direction d'une société (y compris la Société) qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers ou s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite afin de détenir son actif;

b) fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ni ne s'est vu nommer un séquestre, un gérant ou un syndic de faillite afin de détenir l'actif de l'administrateur, du membre de la haute direction ou de l'actionnaire actuel ou proposé.

Amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, à la date de la présente notice annuelle, aucun administrateur, ni aucun membre de la haute direction actuel ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influer de façon importante sur le contrôle de celle-ci ne s'est vu infliger des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ni n'a conclu un règlement amiable avec celle-ci ou toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable au moment de prendre une décision d'investissement.

Conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de la Société ne consacrent pas tout leur temps aux affaires d'Osisko Développement. Certains administrateurs et dirigeants de la Société sont des administrateurs ou des dirigeants d'autres sociétés, dont certaines exercent les mêmes activités que la Société. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque — Conflits d'intérêts ».

Les administrateurs et les dirigeants de la Société sont légalement tenus d'agir dans l'intérêt de la Société. Ils ont les mêmes obligations envers les autres sociétés au sein desquelles ils agissent à titre d'administrateurs ou de dirigeants. Toute décision de ces administrateurs ou dirigeants concernant la Société sera prise en conformité avec leurs devoirs et obligations prévus par les lois canadiennes applicables.

PROMOTEURS

Redevances Aurifères Osisko est considérée comme un promoteur de la Société. En date des présentes, Redevances Aurifères Osisko est le propriétaire véritable de 100 000 100 actions ordinaires antérieures au regroupement et exerce un contrôle à l'égard de celles-ci, ce qui représente 70 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Aux termes de l'opération de prise de contrôle inversée et dans la mesure où Redevances Aurifères Osisko conserve les droits de redevances conservés d'Osisko, la Société a fait l'acquisition des actifs apportés par Osisko au moyen d'une fusion tripartite entre Barolo, Barolo Subco et Redevances Aurifères Osisko. Dans le cadre de l'opération de prise de contrôle inversée, la Société a cédé les actifs apportés par Osisko en contrepartie de 100 000 000 d'actions ordinaires antérieures au regroupement évaluées au prix antérieur au regroupement de 7,50 $ par action ordinaire. Par conséquent, la valeur totale de la contrepartie payée par la Société à Redevances Aurifères Osisko pour les actifs apportés par Osisko est d'environ 750 millions de dollars. La valeur de la contrepartie a été établie par Redevances Aurifères Osisko, la Société et le marché calculée en fonction de la valeur comptable des actifs apportés par Osisko, sauf les titres négociables apportés par Osisko qui ont été évalués selon la juste valeur comptable.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Poursuites

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et en date des présentes, il n'a existé et il n'existe aucune poursuite en cours, imminente et en instance intentée par ou contre la Société ou à laquelle est partie la Société ou à laquelle l'une ou l'autre des propriétés de la Société est assujettie et, à la connaissance de la Société, aucune poursuite de la sorte, qui pourrait avoir une incidence importante sur la Société, n'est envisagée.

Application de la loi

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et en date des présentes, la Société n'a fait l'objet d'aucune amende ni sanction imposée par a) un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ou b) un tribunal ou un organisme de réglementation et qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un actionnaire raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement à l'égard de la Société. La Société n'a conclu aucun accord à l'amiable avec un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou avec une autorité en valeurs mobilières au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et en date des présentes.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES INTÉRESSÉS DANS OPÉRATIONS IMPORTANTES

À moins d'indication ailleurs dans la présente notice annuelle, au cours des trois (3) derniers exercices ou l'exercice en cours, aucun administrateur, ni aucun membre de la haute direction actuel de la Société, ni aucun actionnaire qui a la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, d'au moins 10 % des actions ordinaires en circulation, ni aucune personne ayant des liens avec ceux-ci ou faisant partie du même groupe n'a d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération ou dans toute opération proposée qui a eu une incidence importante ou qui aurait une telle incidence sur la Société.

AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires est la Compagnie Trust TSX, Suite 301 - 100 Adelaide Street West, Toronto (Ontario) M5H 4H1.

CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants d'Osisko Développement qui sont actuellement en vigueur sont les suivants :

a) la convention de fusion;

b) l'acte relatif aux bons de souscription daté du 29 octobre 2020 conclu par la Société, Barolo et l'agent chargé des bons de souscription;

c) la convention de prise ferme datée du 30 décembre 2020 conclue par la Société et les preneurs fermes de 2020;

d) l'acte supplémentaire relatif aux bons de souscription daté du 30 septembre 2021 conclu par la Société et l'agent chargé des bons de souscription;

e) la convention d'achat de participation de membre datée du 24 janvier 2022 conclue par Osisko Développement, Osisko Utah LLC et IG Tintic LLC;

f) la convention d'achat d'actions datée du 24 janvier 2022 conclue par Osisko Développement, Osisko Utah LLC, Ruby Hollow LLC and Emerald Hollow LLC;

g) la convention de prise ferme datée du 2 mars 2022 conclue par Osisko Développement et les preneurs fermes de 2022;

h) l'acte relatif aux bons de souscription daté du 2 mars 2022 conclu par la Société et l'agent chargé des bons de souscription;

i) la convention relative aux reçus de souscription datée du 2 mars 2022 conclue par la Société, Compagnie Trust TSX et Eight Capital;

j) l'acte supplémentaire relatif aux bons de souscription daté du 29 mars 2022 conclu par la Société et l'agent chargé des bons de souscription; et

k) la convention de modification datée du 29 mars 2022 modifiant la convention relative aux reçus de souscription datée du 2 mars 2022 conclue par la Société, Compagnie Trust TSX et Eight Capital.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

M^me^ Maggie Layman, géo., vice-présidente, Exploration de la Société, est nommée dans la présente notice annuelle comme la personne qui a examiné et approuvé certains éléments d'information scientifique et technique présentés à l'Annexe A « Projet minier important – Projet Cariboo ».

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société de comptables professionnels agréés, auditeur de la Société, a indiqué qu'elle est indépendante de la Société au sens du *Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés* du Québec.

À la connaissance de la Société, aucune personne ni aucune société dont la profession ou les activités confèrent autorité aux déclarations qu'elle fait et qui est désignée comme ayant rédigé ou certifié une partie de la présente notice annuelle ou comme ayant préparé ou certifié un rapport ou une évaluation mentionné ou inclus dans la présente notice annuelle, détient, directement ou indirectement, un droit de propriété effectif de plus d'un pour cent (1 %) dans les titres ou les biens de la Société ou d'une personne qui a un lien avec elle ou d'un membre du même groupe qu'elle et, à l'exception de M^me^ Layman, aucune de ces personnes ne devrait être élue ou nommée administrateur ou dirigeant de la Société ou d'une personne qui a un lien avec elle ou d'un membre du même groupe qu'elle, ou employée par l'un de ceux-ci.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des renseignements complémentaires concernant la Société dans SEDAR, au www.sedar.com, et sur son site Web au www.osiskodev.com.

Des renseignements complémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction d'Osisko Développement

à l'égard de son assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 12 mai 2021. Pour plus de renseignements relativement à la rémunération et aux questions de gouvernance d'entreprise connexes, se reporter aux rubriques intitulées « Rémunération de la direction » et « Pratiques de gouvernance corporative », respectivement, dans la circulaire d'information de la direction.

De l'information financière supplémentaire se retrouve dans les états financiers et les rapports de gestion de la Société.

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Description du comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques a pour but d'aider le conseil à s'acquitter de la surveillance des principes et des politiques de communication de l'information comptable et financière ainsi que des contrôles et des procédures d'audit interne de la Société; de l'intégrité, de la transparence et de la qualité des états financiers de la Société et de leur audit indépendant; du choix, de l'évaluation et, au besoin, du remplacement des auditeurs externes; de l'évaluation de la compétence, de l'indépendance et du rendement des auditeurs externes; du programme de détection, d'évaluation et de gestion des risques de la Société; et de la conformité de la Société aux exigences juridiques et réglementaires concernant ce qui précède.

Une copie de la charte du comité d'audit et des risques figure à l'appendice 1 de la présente notice annuelle.

Tous les membres du comité d'audit et des risques possèdent des « compétences financières » et/ou sont des « experts financiers », au sens de la réglementation applicable. Pour ce qui est des critères servant à déterminer les compétences financières, le conseil évalue la capacité de comprendre les états financiers d'Osisko Développement. Pour déterminer l'expertise en comptabilité et dans des questions d'ordre financier connexes, le conseil tient compte de la connaissance des questions comptables concernant la Société, de l'expérience professionnelle passée dans le domaine des finances ou de la comptabilité, d'un certificat d'aptitude professionnelle en comptabilité, et de toute autre expérience ou d'autres antécédents ayant contribué aux compétences de la personne sur le plan financier.

Membres du comité d'audit et des risques

En date du 31 décembre 2021, les membres du comité d'audit et des risques étaient M^me^ Michèle McCarthy (présidente), M. Duncan Middlemiss et M^me^ Joanne Ferstman.

Formation et expérience pertinentes

M^me^ Michèle McCarthy est présidente de McCarthy Law Professional Corporation et présidente et chef de la direction d'Independent Review Inc. Elle est une administratrice de sociétés expérimentée et possède une expérience significative en matière de restructuration d'entreprises et de conformité réglementaire. M^me^ McCarthy préside le comité d'audit et des risques d'Osisko Développement et siège au conseil d'administration de Russell Investments Corporate Class Inc. et de Bitcoin Well ainsi que de sociétés fermées. Elle a été présidente des conseils d'administration de Sandy Lake Gold Inc., de Big 8 Split Inc., de TD Split Inc. et de 5Banc Split Inc. Elle a également été administratrice et membre des comités d'audit et de gestion des risques chez Equity Financial Holdings Inc. Elle est l'ancienne présidente de l'Autorité portuaire de Toronto et membre du comité consultatif des petites entreprises de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Dans le secteur des organisations sans but lucratif, M^me^ McCarthy est membre des conseils d'administration de la Fondation McMichael, des Queen's Own Rifles of Canada (Sénat) et de la Honourable Company of Freemen of the City of London in North America. Elle a également siégé aux conseils d'administration de l'École nationale de ballet du Canada, de la St. George's Society de Toronto, de l'Université de Toronto (Trinity College) et du Humber Memorial Hospital. M^me^ McCarthy est titulaire d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en droit des valeurs mobilières de la Osgoode Hall et a obtenu le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés et le titre CDI.D Certified Board Candidate aux États-Unis.

M. Duncan Middlemiss, ing., est le président et chef de la direction et un administrateur de Mines d'or Wesdome Ltée. Avant d'entrer au service de Mines d'or Wesdome Ltée, il a été président et chef de la direction et administrateur de St. Andrew Goldfields Ltd. jusqu'à son acquisition par Kirkland Lake Gold Inc. en janvier 2016. M. Middlemiss est entré au service de St. Andrew Goldfields Ltd. en juillet 2008 en tant que directeur général et vice-président de l'exploitation, avant d'y être nommé chef de l'exploitation. Il a été nommé président et chef de la direction en octobre 2013. M. Middlemiss est originaire de Kirkland Lake, en Ontario, et possède une vaste expérience dans l'exploitation des gisements aurifères de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Il est l'ancien président du conseil d'administration de l'Ontario Mining Association et il demeure actif au sein de l'organisation. M. Middlemiss est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie minier de l'Université Queen's.

M^me^ Joanne Ferstman est une administratrice de sociétés qui siège au conseil d'administration de nombreuses sociétés cotées en bourse et elle compte plus de 20 années d'expérience dans des postes à responsabilités croissantes dans le secteur financier. Elle est administratrice principale de Redevances Aurifères Osisko depuis 2014. M^me^ Ferstman est actuellement présidente du conseil d'administration de Dream Unlimited Corp. M^me^ Ferstman a été nommée au conseil d'administration de la Société à titre de fondé de pouvoir de Redevances Aurifères Osisko conformément aux modalités d'une convention d'investissement. Elle ne briguera pas de nouveau mandat et son mandat en tant qu'administratrice prendra fin le 26 avril 2022, après l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société. M^me^ Ferstman est également membre du conseil d'administration de Cogeco Communications inc. et d'ATS Automation Tooling Systems Inc. Elle était auparavant administratrice d'Aimia Inc. (de juin 2008 à juin 2017) et de FPI de bureaux Dream (de juin 2003 à mai 2018). M^me^ Ferstman est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un diplôme d'études supérieures en comptabilité publique de l'Université McGill. Elle est comptable professionnelle agréée.

Honoraires pour les services des auditeurs externes

Le total des honoraires facturés au cours des deux (2) derniers exercices par l'auditeur externe de la Société est indiqué ci-après :

	2021	2020
Honoraires d'audit	307 968	350 000
Honoraires pour services liés à l'audit(1)	66 150	20 300
Honoraires pour services fiscaux(2)	38 325	40 912
Autres honoraires(3)	-	24 150
Total	**412 443**	**435 362**

NOTES :

(1) Les honoraires d'audit incluent les services rendus relativement à l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société. Les honoraires d'audit ont été plus élevés en 2020 principalement en raison des services rendus relativement à la déclaration de changement à l'inscription de Barolo Ventures Corp. datée du 20 novembre 2020, à l'égard de l'opération de prise de contrôle inversée.

(2) Les honoraires pour services liés à l'audit portaient sur des services de traduction des états financiers ainsi que sur la proposition d'inscription des actions ordinaires de la Société à la cote du New York Stock Exchange.

(3) Ces honoraires pour services fiscaux ont été engagés dans le cadre de l'opération de prise de contrôle inversée et d'autres services de consultation fiscale visant des filiales de la Société.

APPENDICE 1

OSISKO DÉVELOPPEMENT CORP.
(la « Société »)

CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES ET DES RISQUES

I. OBJECTIFS DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Les objectifs du comité d'audit et des risques sont d'assister le conseil d'administration de la Société (le « **conseil d'administration** ») dans le cadre :

1. de la supervision des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures d'audit interne de la Société;
2. de la surveillance de l'intégrité, de la transparence et de la qualité des états financiers de la Société et de leur audit indépendant;
3. du choix, de l'évaluation et, si nécessaire, du remplacement de l'auditeur externe;
4. de l'évaluation de la compétence, de l'indépendance et du rendement de l'auditeur externe;
5. de la surveillance du programme d'identification, d'analyse et de gestion des risques de la Société;
6. de la conformité de la Société en regard des exigences juridiques et réglementaires concernant ce qui précède.

Le comité d'audit et des risques a un mandat de surveillance indépendante et objective. La direction de la Société est chargée de veiller à la préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers de la Société. La direction est chargée de maintenir des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures internes, qui assurent la conformité aux normes comptables ainsi qu'aux lois et règlements applicables. L'auditeur externe est chargé de planifier et d'exécuter un audit adéquat des états financiers annuels de la Société et autres procédures. Dans l'exercice de leurs fonctions tel qu'il est prévu par les présentes, il est entendu que les membres du comité d'audit et des risques ne sont pas des employés à temps plein de la Société et ne sont pas, et ne prétendent pas être, des comptables ou des auditeurs professionnels, ou des experts en comptabilité ou en audit, y compris en ce qui concerne l'indépendance des auditeurs. Il ne relève pas du mandat ou du devoir du comité d'audit et des risques ou de ses membres d'effectuer du travail « de terrain » ou toute autre forme de procédure de révision, d'audit ou comptable, ou de fixer les normes d'indépendance des auditeurs; et chaque membre du comité d'audit et des risques est en droit de se fier sur (i) l'intégrité des personnes et des organisations faisant partie ou non de la Société, desquelles celui-ci reçoit de l'information, (ii) l'exactitude des informations financières ou autres, fournies au comité d'audit et des risques par de telles personnes ou organisations sauf en cas de connaissance du contraire (laquelle sera promptement communiquée au conseil) et (iii) les représentations faites par la direction quant aux services autres que d'audit fournis à la Société par l'auditeur.

L'auditeur externe doit rendre des comptes au conseil d'administration et au comité d'audit et des risques, en tant que représentant des actionnaires. Le comité d'audit et des risques est directement responsable (sous réserve de l'approbation du conseil d'administration) de la nomination, de la rémunération, du maintien en fonction (y compris de la cessation d'emploi), de la détermination de l'étendue du travail et de la supervision du travail de l'auditeur externe dont les services sont retenus par la Société (y compris aux fins de la préparation et de la publication d'un rapport d'audit, de la prestation d'autres services liés à l'audit, à l'examen ou à l'attestation ou de la réalisation d'autres travaux pour la Société), et est également directement responsable du règlement des différends qui surviennent entre la direction et le cabinet en question en ce qui concerne l'information financière.

L'auditeur externe soumet, au moins annuellement, à la Société et au comité d'audit et des risques :

- en tant que représentants des actionnaires de la Société, une déclaration écrite officielle décrivant toutes relations existantes entre lui et la Société (une « déclaration relative à l'indépendance »);
- une déclaration écrite officielle des honoraires facturés, conforme à la divulgation requise par l'Annexe 52-110A2 du Règlement 52-110.

Un rapport décrivant : les procédures de contrôle de la qualité interne de la Société; les questions importantes soulevées par le dernier examen de contrôle de la qualité interne ou le dernier contrôle par les pairs visant la Société ou encore par une enquête d'un organisme gouvernemental ou professionnel, au cours des cinq dernières années, relative à un ou plusieurs audits indépendants menés par la Société, et toute mesure prise pour régler ces questions.

II. COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Le comité d'audit et des risques est composé d'au moins trois administrateurs indépendants, au sens des lois applicables ainsi que des règles et lignes directrices des bourses. Le conseil d'administration nomme (et peut remplacer) ces administrateurs indépendants. Il revient au conseil d'administration de déterminer si un administrateur satisfait aux normes d'indépendance pour être membre du comité d'audit et des risques.

Les membres du comité ont tous des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit et des risques* (« Règlement 52-110 ») et de toute autre législation en valeurs mobilières et autres règles de la Bourse applicables à la Société, et comme le confirme le conseil d'administration faisant preuve de son jugement d'affaires (c'est-à-dire qu'ils sont notamment capables de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société), et au moins un membre du comité possède une expertise en comptabilité ou toute autre expertise connexe à la finance, selon ce qui est établi par le conseil d'administration à la lumière des lois et règles des bourses applicables. Cette dernière exigence peut être satisfaite par un emploi antérieur en finance ou en comptabilité, la certification professionnelle requise en comptabilité, ou par toute autre expérience ou formation comparable ayant mené au perfectionnement des habiletés dans le domaine de la finance de l'individu, y compris le fait d'être ou d'avoir été chef de la direction, chef des finances ou autre haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière, ainsi que par d'autres exigences prévues par les lois et les règles des bourses applicables.

III. COMPOSITION, RÉUNIONS ET QUORUM

Le comité d'audit et des risques se réunit au moins quatre fois l'an, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent, pour discuter avec la direction des états financiers annuels audités et des états financiers trimestriels, ainsi que de tout autre sujet s'y rapportant. Le comité d'audit et des risques peut exiger que tout dirigeant ou employé de la Société, de même que les conseillers et l'auditeur externe, assistent à une réunion du comité d'audit et des risques ou rencontrent tout membre ou conseiller du comité d'audit et des risques.

La tenue des réunions et leur fonctionnement sont régis par les dispositions du règlement général de la Société se rapportant au déroulement des réunions et aux délibérations du conseil d'administration dans la mesure où elles sont applicables et non incompatibles avec les dispositions de la présente charte et les autres dispositions adoptées par le conseil d'administration concernant la composition et l'organisation du comité.

Le quorum à toute réunion du comité est constitué de la majorité des membres en fonction. Les membres du comité d'audit et des risques doivent s'efforcer d'être présents à toutes les réunions.

IV. RESPONSABILITÉS ET POUVOIRS DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Dans le but d'atteindre ses objectifs, le comité d'audit et des risques a un accès non restreint aux renseignements et a les responsabilités et pouvoirs suivants :

1. relativement à l'auditeur externe :
   - (i) de revoir et évaluer, annuellement, le rendement de l'auditeur externe et de recommander au conseil d'administration la nomination de l'auditeur externe pour approbation par les actionnaires ou, s'il le juge à propos, la révocation de la nomination de l'auditeur externe;
   - (ii) de réviser et d'approuver les honoraires à verser à l'auditeur externe pour leurs services d'audit;
   - (iii) de réviser et d'approuver au préalable tous les services, y compris les services non liés à l'audit, pouvant être rendus par l'auditeur externe de la Société à celle-ci ou à ses filiales, ainsi que les honoraires y afférents et de s'assurer que ces services n'auront pas d'incidence sur l'indépendance de l'auditeur, conformément aux procédures établies par le comité d'audit et des risques. Le comité d'audit et des risques peut déléguer ce pouvoir à un ou plusieurs de ses membres qui en rendra ou en rendront compte au comité;
   - (iv) de s'assurer que l'auditeur externe prépare et présente annuellement une déclaration relative à l'indépendance (étant entendu que l'auditeur externe est tenu de s'assurer que cette déclaration est exacte et complète), de discuter avec l'auditeur externe de tout lien ou service divulgué dans la déclaration relative à l'indépendance qui pourrait avoir un effet sur l'objectivité et l'indépendance de l'auditeur externe de la Société, ainsi que de recommander au conseil d'administration de prendre des mesures appropriées, en réponse à la déclaration, pour s'assurer que l'auditeur externe est indépendant;
   - (v) d'aviser l'auditeur externe qu'il doit ultimement rendre compte au comité d'audit et des risques et au conseil, en tant que représentant des actionnaires.
2. relativement aux principes et politiques de communication de l'information financière et aux contrôles internes :
   - (i) d'aviser la direction qu'elle doit fournir promptement au comité d'audit et des risques une analyse relative aux pratiques et enjeux importants reliés à la communication de l'information financière;
   - (ii) de s'assurer que l'auditeur externe prépare et présente, le cas échéant, un rapport détaillé comprenant 1) les principales politiques et pratiques comptables utilisées; 2) les différences importantes dans le traitement comptable de l'information financière dans le cadre des normes comptables généralement reconnues qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, les impacts de ces différences de traitement et de divulgation et le traitement privilégié par l'auditeur externe; 3) toute autre communication écrite importante entre l'auditeur externe et la direction, telles des lettres de recommandation ou la liste des questions non résolues; et 4) tout autre aspect requis en vertu des exigences législatives ou réglementaires ou par le comité d'audit et des risques;
   - (iii) de prendre en considération, réviser et discuter les rapports et les communications (et les réponses de la direction à ces rapports et communications) soumis au comité d'audit et des risques par l'auditeur externe, y compris les rapports et les communications concernant :

- les constatations, les lacunes et les recommandations importantes soulevées à la suite de l'audit annuel à l'égard de la conception et de la mise en œuvre des contrôles internes à l'égard de l'information financière;
- la possibilité de fraude dans l'audit des états financiers;
- la détection d'actes illégaux;
- les responsabilités de l'auditeur externe selon les normes d'audit généralement reconnues;
- les principales méthodes comptables;
- les jugements et les estimations comptables de la direction;
- les ajustements résultant de l'audit;
- la responsabilité de l'auditeur externe pour les autres renseignements se trouvant dans des documents contenant des états financiers audités;
- les désaccords avec la direction;
- la consultation auprès d'autres comptables par la direction;
- les principaux enjeux ayant fait l'objet de discussions avec la direction avant le recours aux services de l'auditeur externe;
- les difficultés rencontrées avec la direction dans le cadre de l'audit;
- l'avis de l'auditeur externe concernant la qualité des principes comptables de l'entreprise;
- la révision d'information financière intermédiaire menée par l'auditeur externe.

(iv) de rencontrer la direction et l'auditeur externe pour :

- discuter de l'étendue et de la panification de l'audit annuel ainsi que du personnel nécessaire à sa réalisation, et examiner et approuver le plan d'audit;
- discuter des états financiers audités, y compris le rapport de gestion y afférent;
- discuter des états financiers intermédiaires non audités, y compris les rapports de gestion y afférents;
- discuter du caractère adéquat et de la qualité des principes comptables de la Société qui sont utilisés aux fins de la communication de l'information financière;
- discuter de tout sujet important résultant de tout audit ou rapport ou toute communication mentionné au paragraphe 2(iii) ci-dessus, qu'il soit soulevé par la direction ou par l'auditeur externe, concernant les rapports financiers de la Société;
- régler les désaccords survenus entre la direction et l'auditeur externe à propos de la divulgation d'information financière;
- réviser la forme de l'avis que l'auditeur externe compte soumettre au conseil et aux actionnaires;
- discuter des changements importants aux principes, politiques, contrôles, procédures et pratiques comptables et d'audit de la Société, proposés ou envisagés par l'auditeur externe ou la direction, ainsi que leur incidence financière;
- réviser toute correspondance non routinière avec les autorités de réglementation ou les organismes gouvernementaux, ainsi que toute plainte d'employé ou information devant être divulguée qui soulève des enjeux importants en regard des états financiers ou des politiques comptables de la Société;

- examiner, évaluer et superviser (selon le cas) le programme de gestion des risques de la Société, y compris le programme de protection des revenus. Cette tâche inclut :
    - l'évaluation des risques;
    - l'évaluation quantitative du risque couru;
    - les mesures de réduction des risques;
    - la divulgation de risques;
- examiner le caractère adéquat des ressources du groupe des finances et de la comptabilité, de même que ses projets de perfectionnement et de relève;
- surveiller et passer en revue toute communication reçue selon les dispositions de la politique de dénonciation interne de la Société;
- après la réalisation de l'audit annuel et des examens trimestriels, examiner séparément avec la direction, d'une part, et l'auditeur indépendant, d'autre part, les modifications importantes qui ont été apportées aux procédures à suivre, les difficultés rencontrées au cours de l'audit et des examens, y compris les restrictions imposées à l'étendue des travaux ou à l'accès aux renseignements demandés et la collaboration qui a été fournie à l'auditeur indépendant au cours de l'audit et des examens.

(v) de discuter avec le chef des finances de tout sujet relié aux affaires financières de la Société;

(vi) de discuter, avec la direction de la Société, de toute question juridique pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers et les politiques de conformité de la Société, y compris les avis importants transmis aux organismes gouvernementaux, ou des demandes de renseignements importantes reçues de ces organismes;

(vii) d'examiner périodiquement, avec la direction, la nécessité d'une fonction d'audit interne;

(viii) d'effectuer une révision de la procédure d'attestation des états financiers de la Société selon le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* et toute autre loi ou règle d'une bourse applicable et d'en discuter avec le chef de la direction et le chef des finances de la Société.

3. relativement aux rapports et aux recommandations :

(i) de préparer et de réviser tout rapport et toute autre information financière devant être inclus dans la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société;

(ii) d'effectuer la révision et de recommander au conseil d'administration, l'approbation des états financiers annuels audités et intermédiaires de la Société, ainsi que des rapports de gestion et communiqués de presse qui y sont reliés;

(iii) d'effectuer la révision et de recommander au conseil d'administration l'approbation du rapport annuel, l'évaluation faite par la direction des contrôles internes, ainsi que tous autres dépôts annuels d'information similaire devant être préparés par la Société conformément aux exigences établies par les lois sur les valeurs mobilières et les bourses applicables à la Société;

(iv) de réviser et de réévaluer le caractère adéquat des procédures établies pour réviser la divulgation d'information financière de la Société, extraite ou dérivée des états financiers de la Société, autres que les communications mentionnées au paragraphe 3(ii) ci-dessus;

(v) de préparer le ou les rapports du comité d'audit et des risques, comme les autorités compétentes le requièrent;

(vi) de passer en revue, au moins une fois l'an, la présente charte et de recommander toute modification au conseil d'administration;

(vii) de faire régulièrement rapport de ses activités au conseil d'administration, et de faire ses recommandations à propos des sujets mentionnés ci-dessus et autres que le comité d'audit et des risques pourrait juger nécessaires ou à propos.

4. de réviser, d'aborder avec la direction et d'approuver toutes les opérations entre parties apparentées;

5. d'établir un calendrier pour l'année à venir;

6. d'examiner les dépenses trimestrielles du chef de la direction;

7. d'établir et de réévaluer le caractère adéquat des procédures relatives à la réception et au traitement de plaintes reçues par la Société concernant tout aspect relié à la comptabilité, aux contrôles internes et à l'audit, y compris les procédures de transmission d'envois confidentiels anonymes par des employés de préoccupations touchant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou d'audit, conformément aux lois et aux règlements applicables;

8. d'établir des politiques d'embauche concernant les partenaires, les employés, les partenaires antérieurs ainsi que les employés antérieurs des auditeurs externes actuels et, selon les circonstances, des auditeurs externes antérieurs de la Société.

V. RESSOURCES ET POUVOIRS DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Le comité d'audit et des risques a les ressources et les pouvoirs nécessaires pour assumer toutes ses responsabilités, y compris le pouvoir de retenir les services de l'auditeur externe pour exécuter des procédures spéciales telles que des audits ou des révisions particulières, et de retenir les services d'avocats spéciaux ainsi que d'autres experts ou conseillers. Le comité d'audit et des risques a le pouvoir exclusif (sous réserve de l'approbation du conseil d'administration) de fixer les modalités du mandat et l'importance du financement nécessaire (devant être fourni par la Société) pour le paiement a) de la rémunération de l'auditeur externe de la Société dont les services ont été retenus aux fins de la préparation et de la publication d'un rapport d'audit ou de la prestation d'autres services liés à l'audit, à l'examen ou à l'attestation pour la Société, b) de la rémunération des conseillers dont les services ont été retenus pour donner des conseils au comité d'audit et des risques et c) des frais administratifs ordinaires du comité d'audit et des risques qui sont nécessaires ou appropriés pour l'exécution de ses fonctions.

VI. ÉVALUATION ANNUELLE

Au moins une fois par année, le comité d'audit et des risques doit, de la manière qu'il juge appropriée :

- procéder à un examen et à une évaluation du rendement du comité d'audit et des risques et de ses membres, y compris du respect de la présente charte;
- examiner et évaluer le caractère adéquat de la présente charte et proposer au conseil d'administration des améliorations à celle-ci, selon ce que le comité d'audit et des risques juge approprié.

ANNEXE A - PROJET MINIER IMPORTANT – PROJET CARIBOO

Rapport technique actuel

Le plus récent rapport technique déposé par la Société sur le projet Cariboo (le « **rapport technique Cariboo** ») est intitulé « *NI 43-101 Technical Report and Mineral Resource Estimate for the Cariboo Project, British Columbia, Canada* » (rapport technique et estimation des ressources minérales du projet aurifère Cariboo en Colombie-Britannique, au Canada, en vertu du Règlement 43-101) daté du 5 octobre 2020, dont la date de prise d'effet est le 5 octobre 2020.

Renseignements contenus dans la présente rubrique

Si elle est pertinente, une partie de l'information que contiennent les mises à jour de la présente notice annuelle provient du rapport technique Cariboo. Toutes les mises à jour de l'information scientifique ou technique tirée du rapport technique Cariboo et toute autre information scientifique ou technique concernant le rapport technique Cariboo qui figure dans la présente notice annuelle ont été préparées ou supervisées par M^me^ Maggie Layman, vice-présidente Exploration, de la Société, une « personne qualifiée » aux fins du Règlement 43-101.

Le rapport technique Cariboo est le rapport technique le plus récent disponible en ce qui concerne le projet Cariboo. Le rapport technique Cariboo est assujetti à certaines hypothèses, réserves et façons de procéder décrites ci-dessous. Il y a lieu de se reporter au texte complet des rapports déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, en vertu du Règlement 43-101, et qu'il est possible de consulter sur le site SEDAR (www.sedar.com) sous le profil de l'émetteur assujetti concerné. Le rapport technique Cariboo n'est pas intégré par renvoi ni n'est réputé avoir été intégré par renvoi à la présente notice annuelle.

Description et emplacement de la propriété

Le projet Cariboo se trouve dans le camp minier historique Wells-Barkerville (aussi connu sous le nom de district aurifère Cariboo) en Colombie-Britannique et il s'étend sur une distance d'environ 77 km du nord-ouest vers le sud-est. Les principales villes dans la région du projet Cariboo sont Wells, ainsi que la ville et le parc historiques de Barkerville. Wells se trouve à 74 km à l'est de Quesnel, à environ 115 km au sud-est de Prince George, et à environ 500 km au nord de Vancouver (Figure 1).

Le projet Cariboo se compose de 412 titres miniers couvrant une superficie totale de 155 147,09 ha sur deux (2) blocs de terrains contigus, connus comme le bloc principal Cariboo et le terrain de l'usine de traitement QR. Ces titres miniers comprennent des concessions minières, des baux miniers, des concessions de placer et des baux de placer. Ces titres confèrent à Barkerville des droits d'exploration de matières minéralisées de métaux dans le substratum rocheux ou les roches d'éboulis, ce qui comprend des roches et d'autres matériaux provenant de résidus miniers, de haldes à stériles et d'anciens gisements minéraux exploités, comme le prévoit la loi intitulée *Mineral Tenure Act* de la Colombie-Britannique.

Barkerville détient 36 titres miniers de l'usine de traitement QR (soit 1 bail minier et 35 concessions minières) et 359 des 376 titres miniers composant le bloc principal Cariboo. Les 17 autres titres miniers appartiennent conjointement à d'autres sociétés et particuliers; une participation de 97,5 % dans six (6) titres miniers, de 85 % dans deux (2) titres miniers, ainsi qu'une participation de 50 % dans les neuf (9) autres titres miniers.

Le projet Cariboo renferme également 247 parcelles de terres ayant fait l'objet d'un levé d'arpentage provenant de concessions minières accordées par la Couronne (3 166,56 ha) qui chevauchent un grand nombre de titres miniers, dont les droits de surface afférents aux parcelles échoient à Barkerville en sa qualité de propriétaire inscrit et/ou dont Barkerville détient les droits sous la surface afférents aux parcelles.

La totalité des concessions minières à propriété exclusive composant le bloc principal Cariboo (303 sur 320) sont inscrites au nom de Barkerville. Tous les 36 titres miniers de l'usine de traitement QR sont détenus en propriété exclusive par Barkerville. Les 17 autres concessions minières du bloc principal

Cariboo sont inscrites conjointement au nom de diverses autres sociétés et de particuliers. La totalité des titres miniers sont détenus entièrement ou en partie par Barkerville et sont en règle dans la base de données de titres miniers en ligne.

Le projet Cariboo fait l'objet d'une variété de redevances, de conventions et de charges, comme il est mentionné ci-dessous.

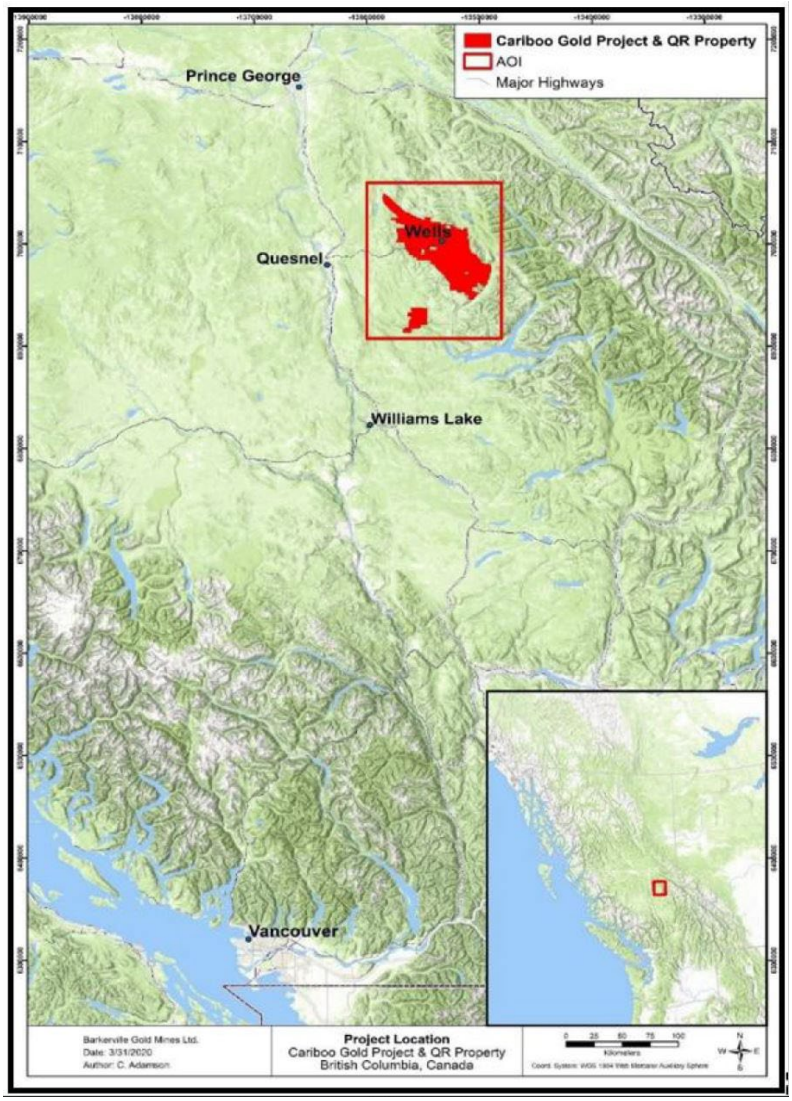

Figure 1 – Emplacement du projet Cariboo

English	French
Cariboo Gold Project & QR Property	Projet aurifère Cariboo et propriété QR
AOI	Zone d'intérêt
Major Highways	Routes principales
Barkerville Gold Mines Ltd. Date: 3/31/2020 Author: C. Anderson	Barkerville Gold Mines Ltd. Date : 31 mars 2020 Auteur : C. Anderson
Project Location Cariboo Gold Project & QR Property British Columbia, Canada	Emplacement du projet Projet aurifère Cariboo et propriété QR Colombie-Britannique, Canada
Kilometers	Kilomètres

Le projet Cariboo fait l'objet d'une variété de redevances, de conventions et de charges, comme il est mentionné ci-dessous.

Permis requis et conditions exigées

Le projet Cariboo doit faire l'objet d'une évaluation environnementale provinciale, car il dépasse la limite que voici en vertu du *Reviewable Projects Regulation* provincial (règlement sur les projets devant faire l'objet d'un examen) (B.C. Reg. 243/2019) : « *A new mine facility that, during operations, will have a production capacity of >75,000 tonnes/year (t/yr) of mineral ore* » (Une nouvelle mine dont les activités d'exploitation donneront lieu à une capacité de production de plus de 75 000 tonnes de minerai par année).

En vertu de la loi intitulée *BC Environmental Assessment Act* de 2018, le projet Cariboo devra faire l'objet d'un examen et faire l'objet d'un certificat d'évaluation environnementale. Pour amorcer le processus d'évaluation environnementale, un plan de description du projet et de consultation a été soumis au BC Environmental Assessment Office (bureau de l'évaluation environnementale).

En plus de l'approbation de l'évaluation environnementale provinciale, les permis, les approbations et les autorisations des gouvernements fédéral et provincial susceptibles d'être exigés au titre du projet comprennent les formalités ci-dessous.

Permis et approbations du gouvernement fédéral susceptibles d'être exigés pour le projet Cariboo

- Autorisation en vertu de la loi intitulée *Loi sur les pêches*
- *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*
- Loi intitulée *Navigation Convention Act*
- Avis et/ou approbation en vertu du programme de protection de la navigation
- Autorisation en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*
- Licences et permis de dépôt et de fabrique d'explosifs
- Transport de matières dangereuses

Permis et approbations du gouvernement provincial susceptibles d'être exigés pour le projet Cariboo

- Permis en vertu de la loi intitulée *Mines Act*
- Permis de rejet d'effluent et approbation du stockage de résidus
- Permis en vertu de la loi intitulée *Heritage Conservation Act*
- Lettres d'assentiment en vertu de la loi intitulée *Heritage Conservation Act*
- Permis d'occupation
- Droit de passage établi par la loi
- Permis en vertu de la loi intitulée *Wildlife Act*
- Permis de construction d'un puits d'eau potable
- Permis de construction d'un système d'alimentation en eau

- Permis de captation d'eau pendant une brève période
- Approbation en vertu de la loi intitulée *Water Sustainability Act*
- Permis d'utilisation des eaux
- Permis de coupe et permis d'utilisation spéciale
- Permis d'accès industriel
- Permis pour des activités réglementées

Au fil du déroulement du projet Cariboo, certains permis pourront être exigés à la lumière des discussions auprès des organismes de réglementation.

Conventions avec Redevances Aurifères Osisko Ltée

Le 30 novembre 2015, Barkerville a signé une lettre d'entente avec Redevances Aurifères Osisko, en vertu de laquelle Redevances Aurifères Osisko a convenu d'acheter 32 millions d'actions ordinaires de Barkerville et une redevance de 1,5 % NSR à l'égard du projet Cariboo. En ce qui concerne cette opération, Redevances Aurifères Osisko a convenu d'acheter 32 millions d'actions ordinaires accréditives de Barkerville au prix de 0,32 $ l'action, le produit total conféré à Baskerville étant de 10 240 000 $.

Redevances Aurifères Osisko a aussi convenu d'acquérir une redevance de 1,5 % NSR à l'égard du projet Cariboo, en contrepartie d'un versement en espèces de 25 millions de dollars. Redevances Aurifères Osisko et Barkerville ont par ailleurs convenu de négocier une convention de flux de revenu sur l'or, après que Barkerville aura réalisé une étude de faisabilité sur le projet Cariboo. En vertu des modalités établies, après une période de négociation de 60 jours, si Redevances Aurifères Osisko et Barkerville n'ont pas encore conclu de convention de flux de revenu, Barkerville accorderait à Redevances Aurifères Osisko un droit d'achat d'une redevance additionnelle de 0,75 % NSR en contrepartie d'un versement de 12,5 millions de dollars, ou effectuerait un paiement de 12,5 millions de dollars à Redevances Aurifères Osisko.

Le 27 mars 2017, Barkerville a annoncé la signature d'une lettre d'entente avec Redevances Aurifères Osisko, en vertu de laquelle Redevances Aurifères Osisko a convenu d'acheter une redevance additionnelle de 0,75 % NSR à l'égard du projet Cariboo en contrepartie du versement d'un montant en espèces de 12 500 000 $ (montant payé). À cette date, Redevances Aurifères Osisko détenait une redevance de 2,25 % NSR sur tous les droits miniers alors détenus par Barkerville. L'octroi de cette autre redevance entraînerait la résiliation du droit de redevance de Redevances Aurifères Osisko, qui a été accordé en vertu de la convention d'investissement conclue par Redevances Aurifères Osisko et Barkerville le 5 février 2016. Toutefois, Redevances Aurifères Osisko conserverait un droit de premier refus concernant toute offre de flux de revenu à l'égard de l'or reçue par Barkerville et concernant le projet Cariboo.

Le 5 septembre 2018, Barkerville a conclu la deuxième convention d'achat de redevance modifiée et reformulée, en vertu de laquelle Redevances Aurifères Osisko a acheté une redevance additionnelle de 1,75 % NSR à l'égard du projet Cariboo, en contrepartie du versement en espèces d'une somme de 20 000 000 $ (montant payé), cette opération étant assortie d'une option d'achat par Redevances Aurifères Osisko d'une redevance additionnelle de 1,0 % NSR en contrepartie d'une somme de 13 000 000 $, pour faire passer la redevance totale à l'égard du projet Cariboo à 5 % NSR. Le 20 novembre 2020, Redevances Aurifères Osisko a exercé son droit d'option d'acheter une redevance additionnelle de 1 % NSR à l'égard du projet Cariboo, portant ainsi la redevance NSR à 5 %.

Le 23 septembre 2019, Barkerville et Redevances Aurifères Osisko ont conclu une convention finale, en vertu de laquelle Redevances Aurifères Osisko a acheté la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Barkerville, que Redevances Aurifères Osisko ne détenait pas par le biais d'un plan

d'arrangement aux termes duquel chaque actionnaire de Barkerville (à l'exclusion de Redevances Aurifères Osisko) a reçu 0,0357 action ordinaire de Redevances Aurifères Osisko pour chaque action de Barkerville détenue.

Le 21 novembre 2019, l'arrangement est entré en vigueur, ce qui a fait en sorte que Barkerville est devenue une filiale en propriété exclusive de Redevances Aurifères Osisko.

Le 5 octobre 2020, Redevances Aurifères Osisko et Barolo ont annoncé une lettre d'entente contraignante définissant les modalités selon lesquelles Redevances Aurifères Osisko transférerait à Barolo certaines propriétés minières (ou des titres des entités qui en étaient directement ou indirectement propriétaires), y compris le projet aurifère Cariboo, et un portefeuille de titres négociables, en échange d'actions ordinaires de Barolo; cette lettre d'entente a débouché sur une « prise de contrôle inversée » de Barolo en vertu des politiques de la TSX-V.

Conventions d'option sur les droits de surface

Le tableau 1 ci-dessous fait état des propriétés à l'égard desquelles Barkerville détient les droits de surface et également des conventions d'option sous-jacentes, en vertu desquelles les droits sur ces terrains ont été acquis.

Tableau 1 — Conventions d'option sur les droits de surface de Barkerville

PID (identificateur de parcelle)	Lot de district	N° de titre	N° de concession de la Couronne	Propriétaire en fief simple	Nom de la convention	Acquéreur	Vendeur	Date d'exécution
004-056-582	41F	BB1960681	41F/34	Barkerville	Propriétés Myrtle-Proserpine & Promise	BGM	Huakan International Mining Inc.	5 mai 2011
004-056-710	1F	CA6623323	1F/34	Barkerville	Concessions de la Couronne Williams Creek	BGM	Williams Creek Gold	2 mai 2016
004-056-736	1B	CA6623292	1B/35	Barkerville	Concessions de la Couronne Williams Creek	BGM	Williams Creek Gold	2 mai 2016
004-056-752	32F	CA4347922	32F	Barkerville	Concessions de la Couronne Williams Creek	BGM	Williams Creek Gold	2 mai 2016
004-056-787	4B	CA4347919	4B/35	Barkerville	Concessions de la Couronne Williams Creek	BGM	Williams Creek Gold	2 mai 2016
004-078-543	2F	CA3322186	2F/34	Barkerville	Blackbull & Canusa	International Wayside Gold Mines Ltd.	Grand Lowhee Mining Co. Ltd.	28 juillet 2000
004-078-560	42F	CA332187	42F	Barkerville	Blackbull & Canusa	International Wayside Gold Mines Ltd.	Grand Lowhee Mining Co. Ltd.	28 juillet 2000
004-078-578	17F	CA3322185	17F/34	Barkerville, Golden Cariboo Resources Ltd.	Xmas Claims	Golden Cariboo Resources Ltd.	P. Wright Contracting Ltd.	30 octobre 2002
004-078-608	35F	CA5682814	35F/34	Barkerville	35F St George	BGM	Prairie Flower Company Inc.	14 novembre 2016
004-078-632	5F	FB503371	5F/34	Barkerville	4050 Bowron Lake Rd (Ballarat)	BGM	Jane Ball	10 juin 2019
004-086-627	2B	CA3393199	2B/35	Barkerville	Lot de district 10518 et concession de la Couronne 2B	Island Mountain Gold Mines Ltd.	P. Wright Contracting Ltd.	27 janvier 2006

PID (identificateur de parcelle)	Lot de district	Nº de titre	Nº de concession de la Couronne	Propriétaire en fief simple	Nom de la convention	Acquéreur	Vendeur	Date d'exécution
004-086-872	20F	PT5233, PC16246	20F/34	Barkerville	Propriétés Island Mountain et Mosquito Creek	International Wayside Gold Mines Ltd.	Mosquito Consolidated Gold Mines	15 avril 1997
004-086-902	30F	PT5234, PC16247	30F	Barkerville	Propriétés Island Mountain et Mosquito Creek	International Wayside Gold Mines Ltd.	Mosquito Consolidated Gold Mines	15 avril 1997
004-087-054	39F	PT5232, PC16245	39F	Barkerville	Propriétés Island Mountain et Mosquito Creek	International Wayside Gold Mines Ltd.	Mosquito Consolidated Gold Mines	15 avril 1997
004-087-097	38F	PT5235, PC16248	38F	Barkerville	Propriétés Island Mountain et Mosquito Creek	International Wayside Gold Mines Ltd.	Mosquito Consolidated Gold Mines	15 avril 1997
006-787-592	131	CA3322184	4215/55	Barkerville	Parcelle B Bloc 7, lot de district 131 - 12422 Barkerville Hwy	International Wayside Gold Mines Ltd.	Kenneth Pollock	13 novembre 1999
008-218-803	10518	CA3393918	5313/624	Barkerville	Lot de district 10518 (PARCELLE A)	BGM	Elizabeth Van Halderen (Premanco Industries Ltd.)	21 janvier 2013
008-801-908	93	CA3322180	35/36	Barkerville	Cariboo Gold Quartz	International Wayside Gold Mines Ltd.	Mosquito Consolidated Gold Mines Ltd.	3 octobre 1994
014-385-643	7795	CA3322188	5436/625	Barkerville	Cariboo Gold Quartz	International Wayside Gold Mines Ltd.	Mosquito Consolidated Gold Mines Ltd.	3 octobre 1994
014-385-686	7798	CA3322189	5439/625	Barkerville	Cariboo Gold Quartz	International Wayside Gold Mines Ltd.	Mosquito Consolidated Gold Mines Ltd.	3 octobre 1994
014-385-732	391	CA3322183	2517/101	Barkerville	P Wright, lots de district Mosquito	International Wayside Gold Mines Ltd.	P. Wright Contracting Ltd.	10 juin 2004
014-385-741	318	CA3322182	535/92	Barkerville	P Wright, lots de district Mosquito	International Wayside Gold Mines Ltd.	P. Wright Contracting Ltd.	10 juin 2004
014-385-759	92	CA3322179	35/36	Barkerville	Cariboo Gold Quartz	International Wayside Gold Mines Ltd.	Mosquito Consolidated Gold Mines Ltd.	3 octobre 1994
014-982-013	94	CA3322181	35/36	Barkerville	Cariboo Gold Quartz	International Wayside Gold Mines Ltd.	Mosquito Consolidated Gold Mines Ltd.	3 octobre 1994
015-289-681	10467	CA4347921	385/674	Barkerville	Concessions de la Couronne Williams Creek	BGM	Williams Creek Gold	2 mai 2016

PID (identificateur de parcelle)	Lot de district	N° de titre	N° de concession de la Couronne	Propriétaire en fief simple	Nom de la convention	Acquéreur	Vendeur	Date d'exécution
017-589-517	391	CA4545743	2517/101	Barkerville	P Wright, lots de district Mosquito	International Wayside Gold Mines Ltd.	P. Wright Contracting Ltd.	10 juin 2004
018-685-056	289	CA6190280	1036/97	Barkerville	Lot de district 289 (PARCELLE 1)	BGM	Dennis Wayne Manuel	3 août 2017
018-856-870	131	CA801713	4215/55	Barkerville	12438 Barkerville Hwy (Hubs Motel)	Barkerville Gold Mines Ltd.	Harald Dietrich Andreesen et Dianne Elaine Andreesen	19 août 2019
026-025-906	391	BB1991819	2517/101	Barkerville	P Wright, lots de district Mosquito	International Wayside Gold Mines Ltd.	P.Wright Contracting Ltd.	10 juin 2004

Accès, climat, ressources locales, infrastructure et géographie physique

Le projet Cariboo est accessible par la route 26, qui relie la mine à partir de l'intersection de la route provinciale 97 à Quesnel. Un réseau de routes de gravier donne accès aux montagnes Cow, Island et Barkerville. Les bureaux et les installations connexes du projet Barkerville se trouvent dans la ville de Wells. L'usine de la rivière Quesnel (QR mill) appartient en exclusivité à la Société et dispose de tous les permis exigés et s'accompagne d'une installation de gestion des résidus. Elle est située à environ 110 km de Wells. Une route praticable en tout temps donne accès au projet (500, chemin Nyland Lake).

La ville de Quesnel est la principale agglomération d'approvisionnement et de service pour le secteur des ressources naturelles et on y trouve l'hôpital régional le plus proche. Une main-d'œuvre régionale est également disponible. Le projet Cariboo a suffisamment d'énergie et d'eau pour soutenir une exploitation minière. Les Chemins de fer nationaux offrent un lien ferroviaire entre la ville de Quesnel et le port de Vancouver.

Barkerville dispose des droits de surface suffisants dans le secteur du projet Cariboo pour des travaux d'exploration minière et de mise en valeur. En règle générale, ces droits sont conférés en vertu de concessions minières de la Couronne ou de permis précis de Barkerville, à l'instar des autorisations concernant les parcs de résidus et les haldes à stériles, ou l'utilisation de l'eau et du bois.

Les conditions météorologiques permettent les activités minières pendant toute l'année et il y a suffisamment d'eau utilisable immédiatement pour réaliser des forages au diamant. La zone du projet Cariboo subit un climat continental semi-alpin, qui se caractérise par des étés frais et des hivers froids. Il y a des précipitations pendant la majeure partie de l'année, les précipitations annuelles moyennes pouvant atteindre 120 cm et la neige accumulée pouvant avoir une profondeur de 1,8 m. La température moyenne pendant une période de 24 heures à Wells-Barkerville à une altitude d'environ 1 256 m (4 121 pi) est de -9,2 °C en janvier et de 12,3 °C en juillet.

Le relief de terrain du projet Cariboo est montagneux, s'élevant en altitude à partir du point le plus bas à environ 1 190 masl dans le creux des vallées profondes autour de la ville de Wells et de la ville et du parc historiques de Barkerville, jusqu'à un point culminant à 2 060 masl sur la montagne Roundtop, à 25 km au sud de Wells. Le mont Proserpine se trouve à 11 km au sud de la ville et son sommet culmine à 1 830 masl. La région est densément boisée et les montagnes sont généralement recouvertes d'une forêt subalpine, exception faite de la zone proche des sommets. Les espèces d'épinette d'Engelmann (*Picea engelmann*), de pin tordu latifolié (*Pinus contorta var. latifolia*) et de sapin subalpin (*Abies lasiocarpa*) dominent la végétation, accompagnés d'aulnes et d'autres variétés d'arbres à feuilles caduques sur les pentes plus

humides qui encaissent les vallées fluviales. L'arbuste de la variété rhododendron à fleurs blanches est l'espèce prédominante dans la flore subalpine.

Historique

Le projet Cariboo renferme plusieurs anciennes mines, y compris les exploitations Cariboo Gold Quartz, Aurum et Mosquito Creek.

L'estimation de toutes les « réserves » et « ressources » minérales mentionnées dans la présente rubrique est de nature historique, et il ne faudrait pas s'y fier. La personne qualifiée n'a pas fait suffisamment de travail pour désigner les estimations historiques en tant que ressources minérales ou réserves minérales actualisées. Il est peu probable que ces ressources soient conformes aux exigences actuelles en vertu du Règlement 43-101 ou respectent les normes de définition de l'ICM, et leur pertinence et leur fiabilité n'ont fait l'objet d'aucune vérification. Dans la présente rubrique, ces réserves et ressources sont mentionnées simplement à titre d'illustration et Osisko Développement et Barkerville ne considèrent pas ces estimations historiques comme des réserves minérales actualisées.

Mines historiques

Mine Cariboo Gold Quartz

En 1927, Fred Wells a acheté de A. W. Sanders le groupe de concessions minières Rainbow et a créé la Cariboo Gold Quartz Mining Company Ltd. La mine Cariboo Gold Quartz a été en exploitation entre 1927 et 1959 à Cow Mountain. La mine a produit du minerai à partir de plusieurs zones minéralisées : No.1, Tailings, Rainbow, Sanders et Pinkerton.

En octobre 1942, les mines d'or ont été désignées comme une activité industrielle qui ne relevait pas de l'effort de guerre par le gouvernement fédéral et n'a donc plus fait l'objet d'un traitement prioritaire pour ce qui est de l'approvisionnement en main-d'œuvre ou en fournitures. Par voie de conséquence, les mines d'or de la Colombie-Britannique n'ont pas été en mesure de trouver des travailleurs de remplacement pour la durée de la guerre.

Après l'achat de la mine Island Mountain en 1954, la Cariboo Gold Quartz Mining Company Ltd. a axé ses efforts sur la mise en valeur de matières minéralisées de remplacement à plus haute teneur à base de pyrite. Les activités ultérieures de la mine ont surtout porté sur les zones minéralisées No. 1 et Tailings, sous le niveau 1 500 pi (par l'accès du puits n^{o} 1), dans la zone Rainbow (par le puits n^{o} 2 et le raccord des puits n^{os} 1 et 2), dans la zone Sanders (par le puits n^{o} 3), et la zone Pinkerton.

La mine a fermé le 31 août 1959.

En 1959, dans son 33^{e} rapport annuel, la société a fait état de réserves inscrites au registre de 95 265 t de matières minéralisées, ce qui comprenait une réserve radiée en 1952 de 42 275 t de minerai à une teneur de 9,26 g/t Au et d'une autre réserve de 52 990 t à une teneur de 12,69 g/t Au disséminée dans 51 corps de matières minéralisées résiduels sur 13 niveaux et sur une distance totale de 10 500 pi (3 200 m).

L'usine de traitement Cariboo Gold Quartz a poursuivi ses activités de traitement du minerai en provenance de la mine Aurum Mine jusqu'en mars 1967. Entre 1933 et 1967, une quantité totale de 1 951 944 t de matières minéralisées a été extraite, tandis que 863 307 onces d'or et 91 652 onces d'argent ont été récupérées (numéro de fichier MINFILE 093H 019). Pendant cette période, le taux de récupération a été de 95,3 %.

Mine Island Mountain (mine Aurum)

En 1925, C.J. Seymour Baker a acheté le groupe Aurum, auprès de qui il avait travaillé depuis 1932.

En 1932, Newmont a fait l'acquisition du groupe Aurum et de huit (8) concessions minières adjacentes, pour former la société minière Island Mountain Mines Company Ltd.

Le traitement a commencé en 1934 à une cadence de 50 tonnes courtes par jour, le volume de production ayant atteint un sommet de 149 tc/j en 1941. Des matières minéralisées de quartz dans des structures filoniennes obliques et des matières minéralisées de pyrite encaissées dans du calcaire d'Aurum ont toutes deux été extraites. La mine s'est développée dans l'axe d'une direction minéralisée de 4 500 pi (1 371,6 m). Après 1945, les travaux d'exploration ou de mise en valeur à l'ouest de la faille Aurum ont cessé et en 1952, la mine a mis fin à ses activités d'exploration et de mise en valeur.

Sous la nouvelle propriété de Newmont, la production de la mine a été de 770 093 tc (699 536 t), pour une récupération de 333 705 onces d'or et 48 130 onces d'argent (numéro de fichier MINFILE 093H 006). L'usine de traitement a par ailleurs récupéré 531 lb de zinc et 134 lb de plomb.

Cariboo Gold Quartz Mining a acheté la mine et le matériel minier de Newmont en 1954 en contrepartie d'un montant de 305 000 $. Les galeries souterraines qui s'étendent vers le nord-ouest à partir de la mine Island Mountain jusqu'au groupe de concessions Mosquito sont désignées officiellement comme la mine Aurum. La mine Cariboo Gold Quartz et la mine Island Mountain ne sont pas reliées sous le lac Jack of Clubs.

Mine Mosquito Creek

Andrew H. Jukes de Calgary a fait l'acquisition du groupe de concessions Mosquito Creek et a formé la mine Mosquito Creek Gold en 1971 pour explorer les terrains au-dessus de la mine Aurum. Entre 1971 et 1975, les travaux de forage exploratoire et de mise en valeur sous terre ont été financés par une coentreprise avec la société Home Oil Company Ltd. de Calgary. La coentreprise a réalisé d'importants travaux d'exploration en surface et sous terre et un programme de mise en valeur de la propriété. En 1975, Mosquito Creek Gold a acheté la participation de Home Oil Company dans la propriété. Ultérieurement, Peregrine a conclu un accord de coentreprise avec Mosquito Creek Gold, en vertu duquel la société faisait l'acquisition d'une participation directe de 50 % dans la propriété.

Une quantité totale de 27 384 d'onces d'or a été récupérée de 86 248 t de matières minéralisées extraites au cours de la principale période de production (1980 à 1983), ce minerai ayant principalement été de nature pyritique. L'exploitation a connu l'échec en raison des faibles réserves initiales et du faible taux de découverte de nouvelles matières minéralisées. Cette situation était attribuable au manque de mise en valeur en profondeur et au nord-ouest de la faille Mosquito.

En 1984, la Hudson Bay Mining and Smelting Co. Ltd. a exercé un droit d'option à l'égard de la propriété, mais a laissé tomber ce droit après avoir fait l'acquisition d'une participation de 10 %. Hudson Bay Mining and Smelting Co. Ltd. a revendu sa participation à Mosquito Creek Gold, tandis que Peregrine a vendu sa participation de 50 % à Mosquito.

En 1986, la minière Hecla Mining Company of Canada Ltd. a exercé un droit d'option à l'égard de la propriété et a réalisé des travaux d'exploration sous terre, puis s'est départie de ses activités.

Les activités d'exploitation minière ont été intermittentes jusqu'en 1987, au moment où Mosquito Creek Gold est devenue Mosquito Consolidated Gold Mines Ltd. Après que le prix de l'or a chuté et que la découverte de nouvelles matières minéralisées est devenue plus difficile, la mine a fermé en 1987. Entre 1980 et 1987, une quantité totale de 92 826 t de matières minéralisées ont été extraites, dont 35 054 onces d'or et 9 750 onces d'argent ont été récupérées (numéro de fichier MINFILE 093H 010).

En 1988, Lyon Lake Mines Ltd. a exercé un droit d'option à l'égard de la propriété et a fait l'acquisition d'une participation de 50 % après avoir réalisé des travaux d'exploration sous terre.

Programmes de travaux en surface

Cariboo Gold Quartz Mining Company Ltd. (1968)

En 1968, l'entreprise Dolmage Campbell and Associates Ltd. a réalisé au nom de Cariboo Gold Quartz Mining des travaux d'excavation de tranchées au bouteur sur une distance de 5 km.

Dix-sept (17) tranchées d'une profondeur d'environ 2 m à 2,5 m ont été creusées dans la zone de contact Baker-Rainbow sur toute la longueur de la direction minéralisée de 1,6 km sur Island Mountain. Un corps minéralisé pyritique de 6 m de longueur par 1 m de largeur a été découvert dans la tranchée J.

Wharf Resources Ltd. (1980-1981)

En 1972, Cariboo Gold Quartz Mining a fusionné avec Coseka Resources Ltd. et formé une société minière sous le nom de cette dernière. En avril 1973, Wharf Resources Ltd. (anciennement Plateau Metals and Industries) a fusionné avec French Exploration Ltd. (une filiale à propriété exclusive de Coseka Resources).

En 1980 et 1981, Wharf Resources a réalisé des programmes de forages en surface à la recherche de matières minéralisées près de la surface dans les groupes de concessions minières Cariboo et Island Mountain. Des forages à percussion sur une distance totale de 7 010 m et des forages au diamant sur 1 219 m ont été réalisés en 1980 et 1981.

Blackberry Gold Resources Inc. (1988)

En 1987, Blackberry Gold Resources Inc. a réalisé plusieurs programmes de travaux dans le groupe de concessions minières ARCH 1-4, situé sur les montagnes Cow et Richfield. L'objectif de ces travaux était de découvrir des gîtes aurifères associés au système de failles orientées vers le nord. Des levés de bande myriamétrique au sol ont été utilisés pour définir des conducteurs dont la présence supposée pouvait être à l'origine de l'extension de direction minéralisée des failles importantes présentes dans le groupe Cariboo des concessions minières de la Couronne. Quatre directions de conduction importante ont été sondées en bordure de six lignes de forages à percussion, réalisées sur une distance totale de 2 424 m dans 79 trous de forage. Des forages au diamant ont ensuite été forés dans 19 trous sur une distance de 2 465 m.

Pan Orvana Resources Inc. (1989-1991)

Le 12 juillet 1985, Mosquito Creek Gold a acheté les groupes de concessions minières Cariboo et Island Mountain de la minière Wharf Resources Ltd. et le 20 mai 1988, Pan Orvana Resources Ltd. a signé la convention d'option Cariboo Gold, ce qui lui a conféré une participation de 50 % dans le groupe de concessions Cariboo, mais la société a mis fin à la convention en 1991 sans que le droit d'option n'ait été exercé.

Pan Orvana Resources Ltd. a creusé 20 tranchées de surface, creusé quatre (4) trous de forage et a réalisé des levés géophysiques au sol, des programmes d'échantillonnage géochimique et des travaux de cartographie géologique.

Gold City Mining Corp. (1994-1995)

En 1994 et 1995, Gold City Mining a fait l'acquisition d'un vaste assemblage foncier de titres miniers sur une superficie totale de 13 000 ha, sis entre Mount Tom et la mine Cariboo Hudson, pour former le projet aurifère Welbar.

Pour ce faire, sept (7) conventions d'option ont été conclues, y compris une qui visait les groupes de concessions minières Mosquito Creek, Island Mountain et Cariboo. Cette dernière entente était assujettie à la convention d'option Cariboo conclue entre Mosquito Consolidated Gold Mines Ltd. et International Wayside Gold Mines Ltd. Intera Information Technologies Corp. a réalisé en juillet 1995 un levé aérien de radar à synthèse d'ouverture. DIGHEM I Power a réalisé un levé radiométrique, magnétique et électromagnétique aéroporté régional sur un tracé linéaire de 1 280 km, ainsi que des excavations de

tranchées et des forages au diamant sur certaines de leurs propriétés, y compris un (1) trou de forage dans le groupe de concessions Mosquito Creek.

Entre le 1er octobre et le 30 novembre 1995, Gold City Mining a réalisé un programme de 13 trous de forage au diamant (1 865 m) sur la propriété Cariboo-Hudson.

En 1994, Gold City Mining a exercé un droit d'option sur la propriété Cariboo-Hudson auprès de Cathedral Gold Corp.

En novembre 1995, Gold City Mining a réalisé quatre (4) trous de forage au diamant (560 m) sur la propriété Williams Creek. Toujours en novembre, Gold City Mining a foré deux (2) trous (390 m) sur la propriété Island Mountain.

International Wayside Gold Mines Ltd. (1999-2014)

De 1999 à 2014, IWGM a réalisé 66 trous de forage au diamant en surface sur une distance totale de 8 602 m au projet Island Mountain.

International Wayside Gold Mines Ltd. (1995-2009)

Programmes de travaux entre 1995 et 1999

À compter du 1er mai 1995, IWGM a effectué des travaux de façon permanente dans la zone du projet Cariboo. La majeure partie des travaux a porté sur la principale direction minéralisée, à partir de la surface ou sous terre à partir de la galerie d'accès du niveau 1 200. En 1998 et 1999, la société a exploré une cible secondaire, le BC Vein, sur une distance de direction minéralisée de 384 m à l'aide de 31 trous de forage en surface, pour une distance totale de 2 245,2 m. Entre 1995 et 1999, IWGM a réalisé 104 trous de forage au diamant en surface sur une distance totale de 7 349,4 m, 17 trous de forage au diamant souterrains sur une distance de 654,1 m, et 135 trous de forage à percussion sous terre sur une distance totale de 5 739,9 m dans les zones minéralisées Rainbow, Pinkerton, Sanders, Butts et BC Vein.

Pendant l'été 1997, IWGM a réalisé un programme de levé géochimique et de prospection pour trouver de nouvelles venues minéralisées et établir des cibles pour de futurs travaux d'exploration. Les levés géochimiques ont permis de recueillir 1 079 échantillons de sol, 59 échantillons de sédiments fluviatiles, et 121 échantillons de roche.

L'estimation de 1999 faisait état de ressources minérales mesurées de 7 158 100 t à une teneur de 2,43 g/t Au pour une quantité totale de 559 200 onces d'or, de ressources minérales indiquées de 1 394 300 t à une teneur de 2,02 g/t Au pour une quantité totale de 90 500 onces d'or, et de ressources minérales présumées de 802 000 t à une teneur de 2,06 g/t Au pour une quantité totale de 53 100 onces d'or.

Ces « ressources minérales » sont de nature historique et il ne faudrait pas s'y fier. La personne qualifiée n'a pas fait suffisamment de travail pour désigner les estimations historiques en tant que ressources minérales ou réserves minérales actualisées. Il est peu probable que ces ressources soient conformes aux exigences actuelles en vertu du Règlement 43-101 ou respectent les normes de définition de l'ICM, et leur pertinence et leur fiabilité n'ont fait l'objet d'aucune vérification. Dans la présente rubrique, ces réserves et ressources sont mentionnées simplement à titre d'illustration et la Société ne considère pas ces estimations historiques comme des ressources minérales actualisées.

Programmes de travaux entre 2000 et 2009

IWGM a réalisé un vaste programme de travaux entre 2000 et 2009. Au cours de cette période, IWGM a réalisé 336 trous de forage au diamant en surface sur une distance totale de 47 222 m dans les zones minéralisées BC Vein (88 trous), Bonanza Ledge (121 trous), Cow Mountain (29 trous), Myrtle Property (14 trous), Golfinch (6 trous), Goldfinch et Bonanza Ledge (10 trous), Black Bull (3 trous), Mucho Oro (31 trous), Lowhee Creek (2 trous), ainsi que 7 trous de forage pour la surveillance de l'eau souterraine.

De plus, en 2003 et 2004, IWGM a réalisé 76 trous de forage au diamant sous terre sur une distance totale de 6 177,4 m dans la zone minéralisée Bonanza Ledge.

Barkerville Gold Mines Ltd. (2010-2014)

Entre 2010 et 2014, Barkerville a réalisé des trous de forage au diamant en surface au projet Cariboo et a foré en tout 318 trous de forage (73 700,1 m). Les forages ont eu lieu dans les zones minéralisées Bonanza Ledge, Cow Mountain, Island Mountain, Pit Vein Zeon, BC Vein, Souts Gulch et Myrtle Property. Des précisions concernant ce programme de travaux figurent dans le rapport technique Cariboo.

Barkerville Gold Mines Ltd. (2015-2019)

En 2015, Barkerville a traité 11 275 tonnes de matières minéralisées provenant de la zone Bonanza Ledge, d'une teneur de tête moyenne de 10,14 g/t Au, pour un taux de récupération métallurgique de 94 %, et des charges d'exploitation nettes moyennes de 877 $ l'once. À la lumière des résultats au 28 février 2015, la direction a décidé de mettre fin à la production et de placer la zone Bonanza Ledge en mode de surveillance et d'entretien.

Ces « ressources minérales » sont de nature historique et il ne faudrait pas s'y fier. La personne qualifiée n'a pas fait suffisamment de travail pour désigner les estimations historiques en tant que ressources minérales ou réserves minérales actualisées. Il est peu probable que ces ressources soient conformes aux exigences actuelles en vertu du Règlement 43-101 ou respectent les normes de définition de l'ICM, et leur pertinence et leur fiabilité n'ont fait l'objet d'aucune vérification. Dans la présente rubrique, ces réserves et ressources sont mentionnées simplement à titre d'illustration et la Société ne considère pas ces estimations historiques comme des ressources minérales actualisées.

En janvier 2017, Barkerville a lancé la mise en service de son usine de traitement de la rivière Quesnel (QR mill - en propriété exclusive), en l'alimentant à partir du remblai de minerai à faible teneur de la fosse Bonanza Ledge. Le tri des matières a eu lieu au remblai, ce qui a permis de produire un concentré préliminaire à teneur relativement élevée. À la fin de février 2017, Barkerville avait transporté 2 860 t de minerai à l'usine de la rivière Quesnel, d'une teneur moyenne de 2,94 g/t Au. Au cours du deuxième trimestre de 2017, Barkerville a entamé l'aménagement de portails et de galeries sous terre dans la mine Bonanza Ledge, pour préparer le traitement du minerai provenant directement de la zone Bonanza Ledge. En tout, 470 m d'aménagement sous terre ont été réalisés en 2017, ce qui a permis de traiter environ 7 000 t de matières de mise en valeur de faible et de plus haute teneur dans l'usine de la rivière Quesnel, aux fins de la mise en service et de la formation du personnel.

En 2015, Snowden Mining Industry Consultants Pty a préparé l'estimation des ressources minérales de 2015 de Cow Mountain, en faisant appel à la méthode de krigeage à indicateur multiple et à toutes les données de forage disponibles de Barkerville à la fin de septembre 2014. L'estimation de 2015 comprenait une teneur limite de 0,50 g/t Au, pour des ressources minérales indiquées de 35,6 Mt à une teneur de 2,4 Au g/t et 2,8 millions d'onces d'or, ainsi que des ressources minérales présumées de 27,5 Mt à une teneur de 2,3 Au g/t et 2,0 millions d'onces d'or. Cette estimation se fondait sur les résultats d'une optimisation des ressources d'exploitation à ciel ouvert grâce à l'outil Whittle, à une profondeur de 1 000 pi (304,8 m) sous la surface, dans les environs des galeries souterraines de la mine Cariboo Gold Quartz. La date de prise d'effet de l'estimation de 2015 est le 31 mars 2015.

Ces « ressources minérales » sont de nature historique et il ne faudrait pas s'y fier. La personne qualifiée n'a pas fait suffisamment de travail pour désigner les estimations historiques en tant que ressources minérales ou réserves minérales actualisées. Il est peu probable que ces ressources soient conformes aux exigences actuelles en vertu du Règlement 43-101 ou respectent les normes de définition de l'ICM, et leur pertinence et leur fiabilité n'ont fait l'objet d'aucune vérification. Dans la présente rubrique, ces réserves et ressources sont mentionnées simplement à titre d'illustration et la Société ne considère pas ces estimations historiques comme des ressources minérales actualisées.

En 2016, Barkerville a confié à InnovExplo la tâche de produire un rapport technique selon le Règlement 43-101 et l'estimation des ressources minérales de 2017 pour le gisement de Barkerville

Mountain. La version 6.7 du logiciel GEOVIA GEMS a été utilisée pour la modélisation et la méthode d'estimation, laquelle a reposé sur la modélisation de blocs 3D et la méthode d'interpolation des teneurs par krigeage ordinaire. L'estimation des ressources minérales de 2017 déclarées pour le gisement de Barkerville Mountain fait état d'une teneur limite de 3,5 g/t pour des ressources mesurées établies de 248 200 t à une teneur de 8,07 Au g/t et de 64 400 millions d'onces d'or contenu, de ressources minérales indiquées de 436 700 t à une teneur de 6,75 Au g/t et 94 400 millions d'onces d'or contenu, ainsi que des ressources minérales présumées en place de 108 100 t à une teneur de 5,34 Au g/t et 18 600 M onces d'or contenu. La date de prise d'effet de l'estimation de 2017 est le 21 mars 2017.

Ces « ressources minérales » sont de nature historique et il ne faudrait pas s'y fier. La personne qualifiée n'a pas fait suffisamment de travail pour désigner les estimations historiques en tant que ressources minérales ou réserves minérales actualisées. Il est peu probable que ces ressources soient conformes aux exigences actuelles en vertu du Règlement 43-101 ou respectent les normes de définition de l'ICM, et leur pertinence et leur fiabilité n'ont fait l'objet d'aucune vérification. Dans la présente rubrique, ces réserves et ressources sont mentionnées simplement à titre d'illustration et la Société ne considère pas ces estimations historiques comme des ressources minérales actualisées.

En 2017, Barkerville a confié à InnovExplo la tâche de réviser l'estimation des ressources minérales de 2017 et de préparer l'estimation des ressources minérales de 2018. La méthode d'interpolation des teneurs par krigeage ordinaire a été utilisée. Les résultats de l'estimation des ressources minérales en place de 2018 à une teneur limite de 3,0 g/t faisaient état de ressources minérales mesurées et indiquées qui totalisaient 8 109 900 t à une teneur de 6,1 Au g/t et 1 599 000 d'onces d'or, et de ressources minérales présumées totalisant 12 731 200 t à une teneur de 5,2 Au g/t et 2 155 700 d'onces d'or. L'estimation des ressources minérales mesurées et indiquées comprennent les gisements Bonanza Ledge, BC Vein, Mosquito, Shaft, Valley et Cow, tandis que l'estimation des ressources minérales présumées comprennent les gisements BC Vein, Mosquito, Shaft, Valley et Cow. La date de prise d'effet de l'estimation des ressources minérales est le 2 mai 2018.

Ces « ressources minérales » sont de nature historique et il ne faudrait pas s'y fier. La personne qualifiée n'a pas fait suffisamment de travail pour désigner les estimations historiques en tant que ressources minérales ou réserves minérales actualisées. Il est peu probable que ces ressources soient conformes aux exigences actuelles en vertu du Règlement 43-101 ou respectent les normes de définition de l'ICM, et leur pertinence et leur fiabilité n'ont fait l'objet d'aucune vérification. Dans la présente rubrique, ces réserves et ressources sont mentionnées simplement à titre d'illustration et la Société ne considère pas ces estimations historiques comme des ressources minérales actualisées.

En 2019, Barkerville a confié à InnovExplo la tâche d'examiner, de valider et de réviser l'estimation de ressources minérales de 2018. La méthode d'interpolation des teneurs par krigeage ordinaire a été utilisée. Selon une teneur limite officielle de 3,0 g/t Au, l'estimation des ressources minérales de 2019 indique les résultats que voici : (i) des ressources minérales mesurées de 175 000 t à une teneur de 6,1 Au g/t et de 34 000 onces (Bonanza Ledge); (ii) des ressources minérales indiquées totales de 13 266 000 t à une teneur de 5,63 Au /t et 2 401 000 onces (Bonanza Ledge, BC Vein, Mosquito, Shaft, Valley, Cow); et (iii) des ressources minérales présumées totales de 11 936 000 t à une teneur de 5,0 Au g/t et 1 922 000 onces (BC Vein, Mosquito, Shaft, Valley, Cow).

Ces « ressources minérales » sont de nature historique et il ne faudrait pas s'y fier. La personne qualifiée n'a pas fait suffisamment de travail pour désigner les estimations historiques en tant que ressources minérales ou réserves minérales actualisées. Il est peu probable que ces ressources soient conformes aux exigences actuelles en vertu du Règlement 43-101 ou respectent les normes de définition de l'ICM, et leur pertinence et leur fiabilité n'ont fait l'objet d'aucune vérification. Dans la présente rubrique, ces réserves et ressources sont mentionnées simplement à titre d'illustration et la Société ne considère pas ces estimations historiques comme des ressources minérales actualisées.

Forages et exploration

Entre 2015 et 2018, l'équipe d'exploration de Barkerville a mis en place une perspective de filière systématique pour le projet Cariboo, au moyen notamment de travaux de cartographie de surface,

d’échantillonnage et de forages géotechniques (forages au diamant et par circulation inverse). Le tableau 2 ci-dessous contient un résumé des forages réalisés au projet Cariboo entre 2015 et 2018, tandis que le tableau 3 fait état de tous les échantillons géochimiques prélevés en surface.

Tableau 2 — Sommaire des forages au projet Cariboo entre 2015 et 2018

Gisement	BC Vein et BL		Barkerville Mountain		Cow Mountain		Valley Zone		Zone du puits		Mosquito Creek		Cibles régionales		
Année	(m)	(trous)	(m)	(trous)	(m)	(trous)	(m)	(trous)	(m)	(trous)	(m)	(trous)	(m)	(trous)	Total/ année
2015	33 429	164	7 890	42	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41 319
2016	8 695	57	2 621	10	32 291	242	-	-	11 290	33	16 027	50	-	-	70 924
2017	4 772	34	3 918	8	4 479	14	41 369	93	93 958	212	13 456	44	-	-	161 952
2018	2 305	14	-	-	67 936	250	503	2	53 609	169	4 597	20	4 903	14	133 853
Total	**49 209**	**269**	**14 429**	**60**	**104 706**	**506**	**41 872**	**95**	**158 857**	**414**	**34 080**	**114**	**4 903**	**14**	**408 048**

Tableau 3 — Échantillons géochimiques prélevés en surface au projet Cariboo entre 2015 et 2018

	Échantillon de roche (qté)						
Année	Ponctuel	Sélectionné	Flottation	Linéaire	Rainure	Panneau	Échantillon de sol (qté)
2015	-	25	-	-	-	111	-
2016	81	75	1	17	341	50	4 928
2017	121	42	-	10	11	-	3 775
2018	108	182	25	8	26	4	6 307
Total	**310**	**324**	**26**	**35**	**378**	**165**	**15 010**

Cadre géologique et minéralisation

Le projet Cariboo est situé dans le terrane Kootenay, qui fait partie de la zone tectonique Omineca, dans la Cordillère canadienne centre-sud. Les roches Omineca ont subi une déformation par une action tectonique de compression entre le Jurassique moyen et le Tertiaire précoce, et par la combinaison d'un mouvement décrochant et d'extension crustale. Dans les environs du projet Cariboo, le terrane de Kootenay se subdivise entre les substratums Cariboo est et Barkerville ouest. Le substratum Cariboo se juxtapose au substratum Barkerville par le chevauchement à pendage vers l'est de la vallée Pleasant.

Le projet Cariboo est encaissé dans les structures du groupe Snowshoe qui occupe une place centrale dans le substratum Barkerville.

Les substratums Barkerville et Cariboo sont les équivalents métamorphiques des protolites siliciclastiques produits par la dérive continentale, et s'accompagnent d'unités de marbre interstratifiées et d'orthogneiss de granit. Les substratums sont de caractère péricratoniques et on estime que leur formation est survenue à proximité de la marge occidentale de la Laurentie. Divers auteurs ont suggéré que les substratums Barkerville et Cariboo présentent la même position tectonostratigraphique et le même milieu sédimentaire.

Les principales zones aurifères du substratum de Barkerville sont situées dans des zones de métamorphisme de schiste vert (chlorite), qui ne s'étendent pas jusqu'aux domaines au faciès d'amphibolite. Les structures S1 et S2 sont définies par la présence de muscovite, de quartz, d'albite, de chlorite et de biotite (par endroits) métamorphiques et le type de roches présentes en régit le caractère. En règle générale, les micas métamorphiques définissent la foliation, ce qui porte à croire que la température métamorphique la plus élevée a été contemporaine de l'apparition de la schistosité.

La minéralisation filonienne du projet Cariboo partage de nombreuses caractéristiques avec les gisements aurifères de type orogénique. La minéralisation aurifère est associée à la présence de fluides orogéniques stables de silice-carbonate-séricite-pyrite en déplacement dans des zones de perméabilité secondaire induites par l'interaction de structures métamorphiques, de failles de cisaillement sous-jacentes à orientation parallèle, de zones de contact d'unités lithologiques, et des contrastes de déformation entre des lithologies.

La minéralisation est définie dans le corridor des zones minéralisées Cow-Island-Barkerville Mountain. La direction dans le segment Cow/Island s'étend sur une distance de 3,7 km, elle a une largeur approximative de 700 m et jusqu'à une profondeur verticale de 600 m sous la surface. La direction du segment Barkerville s'étend sur une distance de 3 km, pour une largeur d'environ 700 m et s'enfonce à la verticale à une profondeur de 500 m sous la surface.

Cinq styles de minéralisation interreliés sont observés au projet Cariboo Project :

1. filons bréchiques à remplissage de faille subparallèles à la foliation (S1), et encaissés dans de la mudstone carbonaté (minéralisation de type BC Vein);

2. filons d'extension verticale vers le N-E (plan axial) principalement encaissées dans des unités de grès à schistosité (S3) (Cow Mountain, zone Shaft, Mosquito Creek, zone Lowhee et minéralisation filonienne de la zone KL);

3. filons de cisaillement et fractures présentant un pendage modéré est-nord-est, encaissés dans des unités de grès (minéralisation filonienne Cow Mountain, zone Shaft, Mosquito Creek, zone Lowhee et zone KL Zone);

4. minéralisation aurifère de substitution des sulfures encaissés dans les charnières de pli d'unités de grès calcaire (type de remplacement Island Mountain et Mosquito Creek);

5. minéralisation aurifère de substitution des sulfures encaissés dans des unités de siltite calcaire délimitées par des failles (de type Bonanza Ledge).

La minéralogie des filons est pour l'essentiel simple, se composant principalement de quartz et dans une moindre mesure d'une gangue de carbonate de fer. La pyrite est le principal sulfure et la teneur en pyrite dans les filons peut varier entre des quantités à l'état de trace à quelques dizaines de pour cent. Il semble que la teneur en pyrite soit associée directement au contenu en or des filons. Même si la galène et l'arsénopyrite peuvent apparaître dans les filons en quantités qui peuvent varier jusqu'à quelques degrés de pourcentage, ces minéraux sont généralement présents en quantités à l'état de trace, comme c'est le cas pour la sphalérite, la chalcopyrite, l'argentite et la scheelite. Des quantités plus importantes de galène et d'argentite sont généralement associées à des teneurs plus élevées en argent. Au moins deux événements liés aux sulfures sont observés dans les filons : un événement précoce d'enchevêtrement de quartz et un deuxième événement de remplissage de creux ou de marges filoniennes préexistants. Le sulfosel (cosalite) de bismuth-plomb est également présent dans certains filons et semble associé à une teneur élevée en or, sans que cela ne soit relié à la teneur en pyrite. La cosalite est également observée sous forme enchevêtrée avec du quartz et on estime que sa formation a été précoce.

La minéralisation de substitution dans les grès calcaires est variable et peut apparaître sous forme de pyrite à grains fins à grossiers et une teneur moindre en arsénopyrite. La minéralisation de substitution de Bonanza Ledge est observée dans de la siltite calcaire, et se compose entièrement de matières minéralisées de pyrite à grains fins. La teneur en sulfure dans des matières minéralisées de substitution est généralement importante, oscillant entre 10 % (en remplacement de fins lits de calcaire jusqu'à des amas massifs (en substitution de litages complets). La périodisation des genres de minéralisation est considérée comme contemporaine, les filons verticaux agissant comme colonnes d'adduction des filons à remplissage de failles, des horizons de substitution et des filons de cisaillement plus précoces.

Les filons importants présentent généralement une auréole de forte altération siliceuse accompagnée d'une teneur en pyrite qui varie de quelques points de pourcentage à une présence massive. À distance des filons importants, la teneur en pyrite diminue à des quantités à l'état de traces, accompagnée d'une forte silicification. La plupart des plus petits filons ont une forte présence de silice, assortie de traces de pyrite à proximité des marges de filons. Ces filons de moindre importance présentent rarement la sédimentation massive de pyrite observée dans les filons plus importants. Une enveloppe de silice modérément étendue parsemée de traces denses de silice à proximité des filons est observée dans les corridors filoniens. À une plus grande distance des corridors filoniens, l'intensité de l'altération siliceuse s'affaiblit et la séricite est le principal minéral d'altération dans une auréole de fer carbonaté qui entoure la séricite. Des filons locaux présentent une altération argileuse et de chlorite à l'intérieur de filons verticaux sur le plan axial.

Exploration

L'équipe d'exploration de Barkerville a réalisé des travaux d'exploration au projet Cariboo entre les mois de mai et de décembre 2019. Le programme a compris de la cartographie géologique et des échantillonnages de roches en surface, ainsi que du travail d'interprétation et la préparation d'un rapport de cartographie à l'interne. Les activités de cartographie et d'échantillonnage ont ciblé en particulier les extensions de directions minéralisées vers le nord-ouest et le sud-est, pour ce qui est des minéralisations connues et des ressources minérales définies dans la zone Wells, ainsi que dans une direction parallèle au mont Burns (direction minéralisée de Lightning Creek).

Cartographie géologique

Le programme de cartographie régionale de 2019 visait à élargir l'étendue de la cartographie de Barkerville à l'échelle 1/2 000 dans la zone de grès prometteuse de la direction Barkerville, dans le but de délimiter de nouvelles cibles d'exploration et de formuler des recommandations sur la méthode à retenir pour définir les cibles.

Les travaux de cartographie se sont déroulés sur une période de 19 semaines, pendant la campagne qui a eu lieu entre la fin mai et le début octobre, le travail d'interprétation s'étant poursuivi jusqu'en décembre. Le volet du programme sur le terrain a porté sur des travaux de cartographie approfondis et la collecte de données structurales en surface, réalisés sur une superficie d'environ 2 900 ha dans la direction de

Barkerville, répartie entre les zones prometteuses de Island Mountain et de Proserpine. Vers la fin de la campagne, l'accent a davantage porté sur la direction de Lightning Creek, qui affleure au mont Mount.

En tout, 200 échantillons de surface ont été recueillis par diverses méthodes (échantillonnage ponctuel, sélectionné, de panneau, linéaire) en 2019 dans toutes les zones cartographiées, comme en fait état sommairement le tableau 4. Les travaux de cartographie et d'échantillonnage ont confirmé l'extension des corridors et permis à Barkerville de définir des cibles de forage.

Tableau 4 — Échantillons de roches en surface au projet Cariboo prélevés en 2019

Zone prometteuse	Échantillons ponctuels	Échantillons minéralisés sélectionnés	Échantillons de panneau	Échantillons linéaires	Nombre total d'échantillons
Antler Creek	2	0	0	0	2
Mont Burns	4	8	0	0	12
Island Mountain	11	53	2	0	66
Proserpine Mountain	35	78	6	1	120
Total	**52**	**139**	**8**	**1**	**200**

Forages

Barkerville continue les forages sur la propriété, qui se poursuivaient au moment du rapport. Les forages réalisés entre janvier et décembre 2019 ont été compris dans le rapport technique Cariboo et il s'agit en l'occurrence du « programme de 2019 ». Ses incidences possibles sur le rapport technique Cariboo sont présentées ci-dessous pour ce qui est des forages effectués à ce jour. Les objectifs étaient de vérifier de nouvelles cibles de friche à proximité des gisements connus, de sonder par forages intercalaires dans les chambres d'abattage la présence de minerai à sulfure massif modélisé dans l'EEP et désigné pour l'instant comme ressources présumées, explorer la profondeur possible des gisements connus, et poursuivre l'exploration de cibles régionales. La principale source d'information géologique du projet Cariboo provient du carottage au diamant.

Méthodes de forage

L'entrepreneur en forages Hy-Tech Drilling Ltd., de Smithers, en Colombie-Britannique, a réalisé le programme de forage de 2019. L'emplacement des orifices de trous de forage a été établi à l'aide d'un instrument de localisation GPS différentiel Trimble.

L'alignement des foreuses a été réalisé à l'aide d'un compas gyroscopique Reflex TN14 ou d'un compas Suunto. L'inclinaison et l'azimut de fond de trou ont été relevés à l'aide d'un instrument Reflex EZ à visée unique. Les levés ont commencé à 10 m sous le tubage et les lectures ont été prises à chaque intervalle de 30 m en direction du fond du trou. Une lecture a également été prise au fond du trou si la profondeur de fond de trou était de 15 m ou plus par rapport à la dernière vérification. Un levé à plusieurs visées a été réalisé dans les trous d'exploration à la fin du programme. Les entrepreneurs en forage ont manipulé les instruments et l'information des levés a été transcrite et communiquée sur support papier aux géologues de Barkerville. À compter de janvier 2019, l'information des levés a également été sauvegardée à partir des instruments sur des lecteurs USB, puis transférée dans la base de données de Barkerville.

À la foreuse, les travailleurs ont disposé les carottes dans les caisses de carottes et marqué chaque section de 3 m de forage à l'aide d'une cale de bois étiquetée. Des mesures de carotte selon leur orientation ont été prises pour tous les trous d'exploration, mais cette activité a cessé pour la plupart des trous de forage intercalaires après juillet 2019. Les travailleurs de la foreuse ont eu la responsabilité de marquer les carottes à l'aide d'un instrument Reflex Act III. À moins d'indication contraire dans le présent rapport, tous les trous ont été forés par une foreuse de diamètre NQ.

Protocoles de diagraphie des carottes

Les carottes de forage ont été transportées à l'atelier de Barkerville à Wells, où elles ont subi un nettoyage pour enlever les adjuvants de forage et la boue, puis les longueurs en mètre ont été marquées avant que ne commence la collecte de données.

La collecte de données géotechniques a compris les paramètres de désignation de qualité des roches aux intervalles de 1 m. Les données de susceptibilité magnétique n'ont pas été recueillies, car il a été établi que ces données ne seraient pas pertinentes en ce qui concerne le gisement. Des techniciens en géologie ont procédé à des essais de dureté sur toutes les carottes.

Dans la mesure du possible, les lignes d'orientation de fond de trou ont été reliées et des mesures d'orientation consignées.

Toutes les données ont été consignées au moyen du logiciel Datamine DHLogger. L'information sur les intervalles d'échantillon et l'information pertinente concernant la lithologie, la minéralisation et les zones d'altération ont été marquées sur les carottes.

Après la saisie de l'information d'échantillonnage, des échantillons de carottes de forage ont été coupés en deux, étiquetés et placés dans des sacs. Le reste des carottes de forage est entreposé sur place et en lieu sûr pour référence ultérieure. Des étiquettes de sécurité numérotées ont été attachées aux livraisons d'échantillons depuis le laboratoire aux fins d'exigences de la chaîne de possession. Les échantillons ont ensuite été envoyés pour analyse au laboratoire ALS Minerals de North Vancouver, en Colombie-Britannique.

Programme de forages de 2019

Le programme de 2019 a principalement porté sur le corridor de minéralisation Cow–Island–Barkerville, ainsi que sur la zone minéralisée de Proserpine Mountain.

Barkerville a réalisé 264 trous de forage en surface sur une distance de 92 297 m pour un taux de récupération moyen de 96 %. Le tableau 5 contient un résumé du programme de forage.

Tableau 5 — Résumé du programme de forage de 2019 de Barkerville

Gisement/zone prometteuse	Distance totale en mètres	Nombre de trous
BCV	3 744	24
BM	36 376	87
LZ	8 422	24
WC	1 572	4
CM	16 137	72
MC	8 259	15
SZ	12 032	26
WLO	3 079	6
PSP	2 676	6
Totaux	**92 297**	**264**

En 2019, le programme de forage à Island Mountain a principalement porté sur la zone Shaft, Mosquito Creek et la cible régionale Willow, pour 47 trous sur une distance totale de 23 370 m.

Les forages réalisés dans la zone Shaft et à Mosquito Creek ont poursuivi les efforts de conversion de catégorie et repris le travail sur les résultats de 2018 visant à élargir les corridors de filons minéralisés. La zone Shaft (26 trous sur 12 032 m) a été explorée et définie depuis la surface, à une profondeur verticale maximale de 750 m, tandis que les forages à Mosquito Creek (15 trous sur une distance de 8 259 m) ont

visé des corridors filoniens modélisés peu profonds, dont la profondeur verticale maximale pouvait atteindre 370 m, ainsi que des zones minéralisées de substitution. Les forages intercalaires réalisés dans ces deux gisements visaient à intercepter des corridors filoniens modélisés définis par un espacement de 25 m en profondeur, susceptibles de permettre la conversion de ressources présumées en ressources indiquées.

Les forages dans la zone prometteuse Willow ont sondé les anomalies aurifères découvertes dans le sol en 2017 dans la zone située au nord-ouest de Island Mountain, puis ont porté sur les recommandations du travail de cartographie formulées en 2018. Deux (2) trous stratigraphiques ont été réalisés à un azimut de 225°, suivis de quatre (4) trous forés à un azimut compris entre 120° et 130° pour sonder des anomalies en surface, pour un total de six (6) trous de forage, sur une distance de 3 079 m.

Le programme de 2019 à Cow Mountain a poursuivi le travail de conversion en diverses catégories des corridors filoniens connus (ressources présumées à ressources indiquées) et visé l'exploration de l'extension en aval-pendage de certaines cibles. Les corridors filoniens visés ont fait l'objet de forages depuis la surface, jusqu'à une profondeur verticale de 280 m, avec espacement d'interception de 25 m en profondeur. En tout, 72 trous ont été forés sur une distance de 16 137 m. Pendant le programme de 2019, aucun nouveau trou de forage n'a été réalisé dans le gisement Valley.

Pour ce qui est de Barkerville Mountain, le programme de 2019 visait à fournir des données par forages intercalaires sur la zone minéralisée BC Vein et à explorer des cibles relevées au cours du programme de cartographie de 2018 dans les zones prometteuses KL, Williams Creek et Lowhee. Des forages historiques et des données géochimiques en surface ont également permis de définir ces cibles d'exploration.

Les forages réalisés dans la zone BC Vein dans 23 trous sur une distance de 3 744 m ont permis de renforcer la confiance à l'égard de la modélisation par blocs et de délimiter avec plus de précision le gisement. Les forages réalisés dans trois zones d'exploration prometteuses ont visé des corridors de filons minéralisés dans une unité de grès prometteuse, analogue à celle observée dans les zones minéralisées des montagnes Cow et Island. En tout, 86 trous (36 250 m) ont été réalisés dans la zone prometteuse KL, quatre (4) trous (1 572 m) dans la zone prometteuse Williams Creek, et 24 trous (8 422 m) dans la zone prometteuse Lowhee.

Dans la zone prometteuse Proserpine, une foreuse mobilisée a sondé des résultats géochimiques de surface et la minéralisation se prolongeant en aval-pendage, dont la présence avait été signalée dans des galeries historiques. Un (1) trou stratigraphique a été réalisé à un azimut de 210° et suivi de cinq (5) trous forés à un azimut de 120° pour intercepter les anomalies. Six (6) trous de forage ont été réalisés sur une distance de 2 676 m.

Aucun trou de forage géotechnique ou à des fins métallurgiques n'a été réalisé en 2019.

Toutes les précisions sur le programme de 2019 figurent dans le rapport technique Cariboo.

Programme de forages de 2020

Parallèlement au rapport technique Cariboo qui comprend tous les forages réalisés à la fin de 2019, Barkerville a réalisé 201 trous de forage totalisant 57 078 mètres dans le cadre du programme de forages de 2020. Le programme de forages de 2020 a encore porté sur le corridor reliant Cow–Island et Barkerville. À ce jour, Barkerville a réalisé 82 trous de forage sur une distance de 25 397,7 mètres, pour un taux de récupération moyen de 97 % (au 28 septembre 2020). Le tableau 6 ci-dessous contient un résumé du programme de forages.

Tableau 6 — Résumé du programme de forages Barkerville de 2020

GISEMENT	NOMBRE DE TROUS	LONGUEUR TOTALE EN MÈTRES
BC VEIN ET BONANZA LEDGE	3	560,60

LOWHEE ZONE	24	10 144,50
COW MOUNTAIN	48	12 596,05
VALLEY ZONE	56	17 558,85
SHAFT ZONE	15	3 909,00
MOSQUITO CREEK	50	9 392,40
PROSERPINE	5	2 917,40
TOTAL	**201**	**57 078,80**

Les forages de 2020 ont surtout porté sur la zone Valley et visait à poursuivre le travail de conversion de catégories, à élargir les corridors de filons minéralisés connus, et à exercer un suivi des résultats tirés de l'estimation des ressources minérales de 2018. Les corridors filoniens font l'objet de forages depuis la surface, jusqu'à une profondeur verticale maximale de 825 m, assortis d'un espacement d'interception de 25 m en profondeur. Des forages totalisant 17 558,85 m ont été réalisée dans 56 trous.

Le programme de 2020 à Cow Mountain a continué le travail de conversion de catégories sur des corridors filoniens connus (conversion de ressources présumées à ressources indiquées) et visé l'exploration de l'extension en aval-pendage de certaines cibles. Les corridors filoniens font l'objet de forages depuis la surface, jusqu'à une profondeur verticale maximale de 350 m, assortis d'un espacement d'interception de 25 m en profondeur. En tout, 48 trous ont été réalisés pour un total de 12 596,05 m.

Le programme de forages de 2020 à Barkerville Mountain visait à recueillir des données de forages intercalaires sur la zone BC Vein et à délimiter avec plus de précision la zone prometteuse Lowhee.

Les forages réalisés dans la zone BC Vein dans 3 trous sur une distance totale de 560,60 m, ont permis de renforcer la confiance à l'égard de la modélisation par blocs et de mieux circonscrire les limites du gisement. Les forages réalisés dans la zone Lowhee ont visé des corridors de filons minéralisés dans une unité de grès prometteuse, analogue à celle observée dans les montagnes Cow et Island. Les corridors filoniens visés ont fait l'objet de forages jusqu'à une profondeur verticale maximale de 370 m, assortis d'un espacement d'interception de 50 m en profondeur. En tout, 24 trous ont été réalisés sur une distance totale de 10 144,50 m.

Jusqu'à maintenant, le programme de forages de 2020 à Island Mountain a compris 15 trous réalisés dans la zone Shaft sur une distance totale de 3 909 m. D'autres forages doivent avoir lieu dans la zone Shaft pendant l'hiver 2020 et permettront de poursuivre la conversion de catégories.

En raison de la pandémie de COVID-19, le programme de forages de Barkerville pour l'année 2020 a marqué une pause entre mars et juin 2020.

Les interceptions réalisées ont fait l'objet d'une comparaison visuelle 3D par rapport aux maquettes solides D de zones minéralisées et aux blocs de teneurs définis par interpolation de l'estimation des ressources minérales de 2020.

Dans l'ensemble, l'inspection visuelle des résultats des forages de 2020 a établi que l'épaisseur et la teneur des zones minéralisées sont de la même magnitude que celles de l'estimation des ressources minérales de 2020. En 2020, les résultats de forages confirment plus que jamais la continuité des paramètres géologiques et de teneurs établis dans l'estimation des ressources minérales de 2020.

Pour les besoins du rapport technique Cariboo, InnovExplo est d'avis que les gains et les pertes s'équilibrent ultimement, et que tout écart résultant n'aurait pas d'incidence importante sur la ressource globale. À la lumière des résultats de forages dans l'extension des zones minéralisées connues et du fait de la découverte de nouvelles zones, un accroissement des ressources minérales est envisageable.

Activités d'exploration de 2021

Au total, 152 500 mètres ont été forés en 2021 sur le projet aurifère Cariboo dans le cadre du programme de forage d'exploration et de conversion des ressources, en appui aux travaux techniques en cours. Les travaux de forage ont débuté en janvier 2021 et ont pris fin en octobre; jusqu'à 12 foreuses au diamant ont été utilisées durant la campagne. Voici la répartition pour chaque gîte : 61 000 mètres forés à Shaft, 50 000 mètres à Valley, et 30 000 mètres à Lowhee et 10 000 mètres à Mosquito. De plus, 1 500 mètres ont aussi été forés à QR. Les résultats de forage ont confirmé les extensions en aval-pendage des réseaux de veines minéralisées et des intersections à haute teneur au sein de l'estimation des ressources minérales actuelle. L'estimation des ressources minérales englobe huit secteurs et gîtes : les gîtes Shaft et Mosquito Creek dans le secteur d'Island Mountain, les gîtes Cow et Valley dans le secteur de Cow Mountain, et les gîtes Lowhee, KL, BC Vein et Bonanza Ledge dans le secteur de Barkerville Mountain selon un seuil de coupure de 2,1 g/t Au (« grammes par tonne métrique »). Le seuil de coupure du gîte Bonanza Ledge est de 3,5 g/t Au. L'objectif du programme de forage d'exploration et de délimitation 2021 est de convertir des ressources présumées en ressources indiquées pour étayer les réserves qui seront définies dans le cadre des études techniques avancées en cours et d'accroître le nombre total d'onces dans les catégories de ressources présumées et indiquées en investiguant le potentiel dans les extensions latérales et en profondeur des gîtes connus.

Préparation, analyse et sécurité des échantillons

La rubrique qui suit contient une description des protocoles de préparation, d'analyse et de sécurité des échantillons afférents à tous les programmes de forage, y compris dans l'estimation courante des ressources minérales. InnovExplo a examiné les marches à suivre et les résultats se rapportant à l'assurance et au contrôle de la qualité.

Manipulation, échantillonnage et sécurité des carottes

Le personnel de Barkerville s'occupe des protocoles de manipulation, d'échantillonnage et de sécurité des échantillons. Les protocoles sont décrits avec plus de précision ci-dessous.

Les carottes de forage sont déposées dans des caisses de bois sur le lieu de forage et la fin de segment de forage est marquée au moyen d'une petite cale de bois, indiquant la profondeur du trou à cet endroit. Des étiquettes fixées sur la caisse indiquent le numéro de trou et de caisse. Les caisses sont placées en rangées et recouvertes à l'emplacement de la foreuse, et sécurisées à l'aide de bandes d'encliquetage, puis transportées quotidiennement par camion depuis le lieu de forage au hangar d'entreposage et de diagraphie des carottes de Barkerville par l'entrepreneur en forage. Les caisses sont étiquetées au moyen d'un marqueur permanent, le numéro de trou et de caisse étant inscrit (par exemple, GR-15-01 Bx 1). Le hangar d'entreposage et de diagraphie protégé se trouve dans la ville de Wells.

Après la réception d'un chargement de carottes de la part de l'équipe de foreurs, les carottes sont amenées dans la salle de diagraphie. Les blocs de mesurage font l'objet de vérifications pour relever les erreurs, les carottes sont orientées dans la caisse et nettoyées, puis les marques de mètre sont tracées sur la caisse avant le début de la diagraphie proprement dite. Les données de diagraphies géologiques et géotechniques sont recueillies au moyen du logiciel Datamine's DHLogger.

Les intervalles de prélèvement d'échantillons se situent entre 0,5 m et 1,5 m de longueur et ne franchissent pas les zones de contact géologiques. Une ligne est tracée au crayon sur toute la longueur de carotte pour indiquer le trait de sciage de la carotte en deux. Chaque carton d'échantillonnage comprend trois étiquettes. Une étiquette est agrafée à la caisse de carottes au début de chaque intervalle et le numéro du trou et l'intervalle de l'échantillon y sont consignés. Une deuxième étiquette est placée dans le sac d'échantillons, qui sera envoyé au laboratoire; cette étiquette ne mentionne pas le trou de forage ou sa mesure en mètres. La troisième et dernière étiquette demeure dans le livret d'étiquettes et elle comporte en référence le numéro du trou et l'intervalle consigné. Chaque échantillon se voit attribuer un numéro d'échantillon unique.

Après la photographie des caisses de carottes étiquetées, les caisses sont envoyées au poste de coupe des carottes. Les carottes sont sciées dans le sens de la longueur au moyen d'une scie à diamant, une

moitié de carotte étant soumise comme échantillon principal, l'autre moitié étant conservée dans la caisse de carottes aux fins de référence ultérieure.

Chaque échantillon est placé dans un sac individuel. Le numéro d'étiquette est inscrit sur le sac et chaque sac est scellé. Les sacs sont ensuite placés sur des sacs de riz, qui sont ensuite scellés à l'aide d'étiquettes de sécurité numérotées, en conformité avec les exigences de la chaîne de possession. S'il appert que les étiquettes de sécurité ont été manipulées, le laboratoire communique avec Barkerville. Le service de camionnage Van Kam transporte les échantillons au laboratoire ALS Minerals de Vancouver. Les autres carottes de forage sont par la suite entreposées dans un lieu sûr de Barkerville à Wells, en Colombie-Britannique.

Accréditation et certification par des laboratoires

L'ISO et la Commission électrotechnique internationale (CEI) sont les deux organismes de normalisation internationale. La norme *ISO/IEC 17025 Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais* établit les critères pour les laboratoires qui souhaitent illustrer leurs compétences au plan technique, l'existence d'un système efficace de contrôle de la qualité, et qu'ils sont en mesure de produire des résultats de test et de calibration valides au plan technique. Cette norme est l'assise sur laquelle repose l'accréditation de compétence des laboratoires par les organismes d'agrément. La norme ISO 9001 vise le soutien de gestion, les marches à suivre, les vérifications internes et les mesures correctives. Elle procure un cadre pour les fonctions et les protocoles de contrôle et d'assurance de la qualité en vigueur.

Tous les échantillons du programme de 2019 ont été soumis au laboratoire ALS Minerals de la Colombie-Britannique. Le laboratoire ALS Minerals a la certification en vertu de la norme ISO 9001 et à reçu l'accréditation (ISO/CEI 17025) pour ce qui est des méthodes d'analyse utilisées régulièrement sur les échantillons provenant des zones minéralisées Cow, Island et Barkerville Mountains. L'établissement ALS Minerals est un laboratoire commercial indépendant de Barkerville et n'a aucune participation dans le projet Cariboo.

Préparation et essais de titrage des échantillons

<u>Préparation des échantillons</u>

- Les échantillons sont classés et entrés dans le programme informatique LIMS du laboratoire ALS Minerals.
- Les échantillons sont séchés et pesés.
- Les échantillons subissent un broyage à plus de 70 % pour produire un passant de 2 mm (CRU-31).
- L'échantillon broyé est fendu pour produire un sous-échantillon d'un poids de 500 g, qui est ensuite pulvérisé à plus de 85 %, produisant un passant de 75 µm (tamis PUL de 32 mailles).
- Les échantillons qui contiennent de l'or visible ou une minéralisation de cosalite subissent un essai de titrage par la méthode du crible métallique; un éclat d'échantillon de 1 000 g est pulvérisé (selon la méthode PUL 32 mailles) pour produire un passant de 100 µm (tamis Tyler de 150 mailles) dans un crible en acier inoxydable, qui sépare les particules surdimensionnées (méthode SCR-21).

<u>Essais de titrage de teneur en or</u>

- Une aliquote de pulpe de 50 g est analysée par la méthode Au-AA26; essai pyrognostique suivi d'une digestion à l'acide nitrochlorhydrique (HNO3-HCl) et spectroscopie avec absorption atomique (ASS).
- Si les résultats du titrage produisent une teneur supérieure à 100 g/t Au, une deuxième aliquote de pulpe de 50 g subit une analyse par la méthode Au-GRA22 : essai pyrognostique, séparation par acide nitrique (HNO3) et finition gravimétrique.
- Tous les échantillons qui contiennent de l'or visible ou une minéralisation de cosalite subissent un titrage par la méthode du crible (méthode Au-SCR21). À la demande de Barkerville, un échantillon

qui titre à plus de 100 g/t Au (Au-AA26) subit un nouveau titrage par la méthode du crible après avoir subi l'étape ci-dessous.
- En ce qui concerne les essais de titrage d'échantillons avec de l'or visible ou une minéralisation de cosalite, la partie d'échantillon de plus de 100 µm (Au+) fait l'objet d'une analyse intégrale par essai pyrognostique et finition gravimétrique. La partie d'échantillon de 100 µm (fraction moindre) est homogénéisée et deux (2) sous-échantillons sont analysés par essai pyrognostique et spectroscopie d'absorption atomique (Au-AA25) ou finition gravimétrique (Au-GRA21). La moyenne des deux (2) sous-échantillons de fraction moindre est retenue et déclarée comme résultat de fraction moindre de la teneur en or. La teneur en or est ensuite déterminée par la moyenne pondérée des fractions de teneur Au+ et Au - .

Essai de titrage multi-élément

- Certains échantillons subissent une analyse à l'aide de la méthode multi-élément à l'état de traces ME-MS61 : une aliquote de 0,25 g subit une digestion à quatre acides (HNO3-HClO4-HF-HCl) et une lixiviation à l'hydrochlorure (méthode GEO-4A01), puis fait l'objet d'une analyse par spectroscopie d'émission avec plasma inductif HF (ICP-AES); une analyse technique intervient pour détecter la présence d'éléments chimiques.
- Après cette analyse, les résultats sont examinés pour détecter les fortes concentrations de bismuth, de mercure, de molybdène, d'argent et de tungstène et, le cas échéant, un coefficient de dilution pertinent est appliqué.

Les échantillons qui respectent ces critères subissent ensuite une analyse spectromètre de masse à source à plasma inductif (ICP-MS). Les résultats sont ensuite corrigés pour tenir compte des interférences spectrales entre les éléments.

Mesures de la masse volumique

- Avant le broyage et la pulvérisation, la masse volumique de certains échantillons est établie au moyen de la méthode de l'échantillon industriel (essai hydrostatique, OA GRA08).

Assurance de la qualité et contrôle de la qualité

En tout, 84 039 échantillons (dont des échantillons d'AQ/CQ) ont subi des essais de titrage en 2019 pour l'ERM de 2020. Le programme 2019 en matière d'assurance et de contrôle de la qualité a compris une insertion à intervalles réguliers d'échantillons témoins et d'échantillons aveugles. Barkerville a inséré un (1) échantillon de référence pour chaque lot de 20 échantillons et un (1) échantillon aveugle pour chaque lot de 40 échantillons. Le programme d'assurance et de contrôle de la qualité de 2019 ne comprenait pas l'insertion d'échantillons en double sur le terrain ou d'échantillons grossiers rejetés.

L'exactitude fait l'objet d'une surveillance par l'ajout d'échantillons étalons à raison de un MRC inséré par lot de 20 échantillons. En tout, 4 202 étalons ont été analysés au cours du programme de 2019, selon un taux d'insertion de 5,0 %. Huit MRC différents provenant de Ore Research and Exploration Pty Ltd. (étalons de titrage de minerai) ont été utilisés. En moyenne, les résultats de MRC se situent tous à l'intérieur de la marge de ±1,5 % des valeurs anticipées. La plupart des résultats de titrage se situaient à l'intérieur des ±3 écarts-type de la valeur acceptée.

En 2019, 2 101 échantillons aveugles ont été soumis au laboratoire ALS Minerals et ont accompagné les échantillons de carottes. La totalité des échantillons aveugles analysés au laboratoire ALS Minerals, exception faite d'un échec important, ont titré à une teneur égale à 0,1 g/t Au ou moins, ce qui est 10 fois la limite de détection 0,01 g/t Au, et à ce titre, ces résultats sont jugés acceptables.

Conclusions

En tout, 256 trous de forage ont été réalisés au projet Cariboo en 2019. InnovExplo estime que la préparation, l'analyse, les protocoles d'assurance et de contrôle de la qualité et de sécurité utilisés pour le

projet Cariboo ont généralement respecté les normes reconnues par le secteur et que les données produites sont valides.

Vérification des données

La vérification des données par InnovExplo a porté sur la base de données sur les trous de forage au diamant utilisés pour le rapport technique Cariboo, l'examen et la validation des modèles géologiques de chaque gisement et la vérification de l'information sur les zones dont le minerai a été épuisé et des données concernant certains trous de forage (essais de titrage, programme d'assurance et de contrôle de la qualité, levés de fond de trou, lithologies, altérations et structures).

Les personnes qualifiées ont également examiné et validé l'estimation des ressources minérales réalisée par le personnel de Barkerville et de la firme Talisker Exploration Services Inc., y compris la totalité des paramètres, de l'interprétation géologique, des statistiques de base, de la variographie, des paramètres d'interpolation, de la construction des modèles de blocs, des scénarios retenus pour produire le modèle, du rapport sur les volumes et de la validation.

Les travaux historiques susceptibles de faire l'objet de vérification ont visé les trous de forage retenus pour l'estimation des ressources minérales de 2019. Des contre-vérifications de base ont eu lieu et visé la base de données actuelle de Barkerville et la base de données validée antérieurement pour l'estimation des ressources minérales de 2019.

InnovExplo a eu accès aux certificats de titrage pour tous les trous des campagnes de forages de 2019. Les résultats de titrage ont fait l'objet d'une vérification pour 5 % des trous de forage. Aucune incohérence n'a été relevée.

Levés des orifices de trous et de fonds de trous de forage de Barkerville

Les orifices de trous de forage en surface de 2019 dans la zone des ressources ont fait l'objet de levés d'arpentage au moyen d'un instrument de localisation GPS différentielle Trimble. Parmi ses vérifications au cours de l'année 2019, InnovExplo a visité un site de forage en activité.

Des levés de fond de trou (à l'aide d'instruments à lecture unique et à plusieurs lectures) ont été réalisés pour la majeure partie des trous en surface. L'information recueillie par l'instrument d'arpentage Reflex a été vérifiée pour 5 % des trous relatifs aux programmes de forages les plus récents. Aucune incohérence n'a été relevée.

Essais de titrage

L'auteur a pu consulter les certificats de titrage de tous les trous de forage historiques et récents dans les bases de données de Barkerville. Tous les essais de titrage ont fait l'objet d'une vérification de certains trous de forage réalisés au cours du programme de forages le plus récent, soit 5 % de la campagne de forages de 2019. Les résultats de titrage consignés dans les bases de données ont été comparés avec les certificats d'origine du laboratoire ALS Minerals (North Vancouver, en Colombie-Britannique). Il a été possible de détecter immédiatement les erreurs et d'empêcher les erreurs de dactylographie, du fait du transfert électronique des résultats du laboratoire par courrier électronique, puis par le transfert électronique direct dans les bases de données par le personnel de Barkerville.

Aucune erreur ou incohérence n'a été relevée. L'auteur juge que les bases de données finales sont généralement de bonne qualité. InnovExplo estime que les bases de données de Barkerville sont valides et fiables.

Des discussions et des examens auprès du personnel de Barkerville au cours de vidéoconférences ont convaincu l'auteur que les protocoles et le programme d'assurance et de contrôle de la qualité en vigueur sont convenables.

Creux de zones de minerai épuisées

Il n'y a eu aucune activité sous terre en 2019. Le modèle des creux de 2019 pour le gisement Bonanza Ledge (regroupement de tous les types de galeries historiques souterraines; voir ci-dessous) demeure actuel et a été retenu pour le rapport technique Cariboo.

En ce qui concerne les gisements Cow, Valley, Shaft, Mosquito, KL, Lowhee, BC Vein et Splays, le programme de forage continue d'intercepter des creux non répertoriés. Pour réduire les risques afférents, une zone tampon sphérique d'un rayon de 10 m a été planifiée en périphérie des interceptions, ce qui correspondrait à un futur chantier d'abattage d'un diamètre de 20 m. Ces « zones de creux tampon » ont été retenues pour épuiser les ressources minérales finales estimées.

Les creux correspondent à une combinaison de galeries historiques souterraines (chambres d'abattage, galeries et puits) de la mine Cariboo Gold Quartz (Cow Mountain), des mines Aurum et Mosquito Creek (Island Mountain), et de la mine Barkerville Mountain (Barkerville Mountain).

InnovExplo estime que le degré de précision de la méthode de triangulation des creux utilisée est de bonne qualité et est fiable, malgré une certaine incertitude en ce qui concerne les creux non répertoriés précédemment.

Méthodes de diagraphie, d'échantillonnage et de titrage de Barkerville

InnovExplo a examiné plusieurs segments des carottes minéralisés et les a comparés aux photographies, aux diagraphies de forage et à la base de données de carottage.

Traitement du minerai et essais métallurgiques

Sélection et regroupement des échantillons

En 2019, BBA, Osisko et Barkerville ont élaboré un programme d'essais métallurgiques pour caractériser la réaction des matières minéralisées du projet Cariboo pendant le traitement et la récupération du minerai. Ce programme a compris des échantillons composites de carottes de forage au diamant de diamètre NQ provenant des zones minéralisées Shaft, Cow, Valley et Mosquito et recueillis au cours des programmes de forages de 2016, 2017 et 2018. Les résultats ont été communiqués dans l'EEP de 2019.

BBA, Redevances Aurifères Osisko et BGM ont élaboré le programme d'essais métallurgiques pour caractériser la réaction des matières minéralisées du projet Cariboo Gold pendant le traitement et la récupération du minerai. Ce programme a compris des échantillons composites provenant de quatre zones minéralisées : Shaft, Cow, Valley et Mosquito. Les matières d'échantillons composites ont été recueillies dans des intervalles de carottage NQ au diamant, au cours des campagnes de forages réalisées par BGM en 2016, 2017 et 2018.

Le programme d'essais métallurgiques a été conçu pour déterminer la réaction des matières minéralisées à un processus de concentration préalable et ensuite au cycle de traitement dans l'usine de la rivière Quesnel.

Les intervalles de minéralisation sélectionnés pour les matières composites pendant la DVM comprenaient des échantillons provenant de roche encaissante et d'épaulement recueillis dans des carottes de forage NQ sectionnées et qui ont été séparées sur place en deux fractions : (-60 mm/+10 mm), envoyées par la suite à Steinert au Kentucky, aux États-Unis, pour les essais de classement du minerai; ainsi que des matières (-25 mm) envoyées au laboratoire SGS de Burnaby, en Colombie-Britannique, aux fins du classement composite et d'essais métallurgiques.

Le laboratoire SGS a préparé une fraction composite unique de fines (-25 mm) et mélangé les matières de chaque zone pour qu'elles correspondent à la répartition du minerai au cours de la DVM. Les essais sur la fraction de fines (-25 mm) a fait intervenir la caractérisation des matières minéralisées, leur broyabilité, les méthodes par gravité et par flottation. Les produits minéraux classés destinés à une concentration préalable

et reçus de Steinert ont également été mélangés pour créer des échantillons composites, qui correspondent à la répartition de la ressource minérale pendant la DVM dans chacune des zones minéralisées. La réaction à la lixiviation au cyanure de préconcentrés pour ce qui est des échantillons de minerai classé et des échantillons de flottation a fait l'objet d'essais individuels. Un échantillon industriel correspondant au minerai envoyé à l'usine de traitement de la rivière Quesnel, composé de concentré de minerai classé et de concentré de flottation, a été préparé pour l'optimisation de la lixiviation.

BGM, Osisko et BBA ont sélectionné les intervalles de carottage d'échantillons composites variables indiquant une variation de la teneur en or dans chaque zone minéralisée et les ont envoyés au laboratoire SGS pour une deuxième série d'essais métallurgiques. Les matières reçues pour le programme d'essais sur la variabilité se composaient de 1 243 kg d'échantillons de la zone Shaft, de 728 kg de la zone Cow et de 180 kg de la zone Valley (tableau 13-2). Les intervalles de carottes de forage reçus ont été broyés à une granulométrie de -35 mm et passés au crible. La fraction grossière (entre -35 et +10 mm) des matières a été envoyée à Steinert aux fins des essais de classement du minerai. Les matières granulométriques (de -10 mm) ont été conservées au laboratoire SGS pour y subir des essais métallurgiques. Les produits de minerai classé reçus de Steinert ont subi un titrage et ont été préparés pour des essais métallurgiques au laboratoire SGS.

Essais de broyage

Des échantillons ont subi des épreuves de concassage, des épreuves pour déterminer l'indice Bond de broyage à boulets et des épreuves d'abrasion au laboratoire SGS.

Essais de classement du minerai

Les essais de classement du minerai ont été réalisés aux installations de Steinert au Kentucky, aux États-Unis, en août 2018. Le programme initial d'essais a porté sur 1 264 kg de carottes de forage provenant des quatre gisements et broyées à une granulométrie comprise entre -60 mm et +10 mm. Les produits minéraux classés tirés de deux échantillons de la zone Shaft et de la zone Cow ont été combinés pour reproduire le minerai précédemment soumis aux essais d'une granulométrie de -60 mm à +10 mm, et broyé à une granulométrie comprise entre -35 mm et +10 mm, puis renvoyé à Steinert aux fins du classement de minerai.

Le deuxième programme d'essais sur le classement du minerai a fait intervenir des échantillons variables de trois zones minéralisées. Dix échantillons variables dont la granulométrie se situait entre -35 mm et +10 mm ont fait l'objet de classement du minerai à Steinert en janvier 2019.

Après la conclusion des essais de classement du minerai, les produits de minerai classé ont été envoyés au laboratoire SGS aux fins d'analyse, tout comme les fines d'une granulométrie de -8 mm produites au cours du travail de classement du minerai et issues de la manipulation des échantillons.

Essais de flottation

Des essais de flottation cinétique ont été réalisés sur des échantillons : résidus gravimétriques de fractions de fines; fractions fines de composites de roche entière, méthode OSC (correction de signal orthogonal), et mélange de concentré de minerai classé et de fines.

Les résidus gravimétriques composites ont été produits lors d'essais de concentration par gravité apparente, tandis que les échantillons de roche totale se composaient de fines de -25 mm. L'effet de la taille de broyage sur le rendement de flottation aux valeurs cibles P80 de 200, 150 et 100 microns ont fait l'objet d'essais sur ces échantillons. Des valeurs composites de variabilité de roche totale (SZ1, SZ2, SZ3 and SZ4) ont fait l'objet d'essais pour deux valeurs cibles P80 de 200 et 400 microns.

Le concentré du minerai classé des échantillons variables provenant des zones Cow et Shaft a fait l'objet d'essais à 100 et 200 microns. Ces mêmes échantillons de concentré de minerai classé ont été mélangés avec leurs fines produites et mis à l'essai à une granulométrie de 100 et 200 microns.

Concentration gravimétrique

Des essais de concentration gravimétrique ont eu lieu sur le mélange de concentré de minerai classé et de concentré de flottation, avant les essais de lixiviation. Dans un premier temps, les échantillons ont subi une concentration gravimétrique à l'aide d'un concentrateur de laboratoire Knelson, puis une concentration secondaire par un plateau de crible Mozley. Le taux moyen de récupération de l'or était de 28,1 %.

Essais de lixiviation

Un programme d'essais de lixiviation a été réalisé et a porté notamment sur des concentrés de flottation par dégrossisseuse, par la méthode OSC, et un mélange de concentrés de flottation et de minerai classé dans des proportions de 70/30, 50/50 et 30/70 de fines et de particules grossières. La proportion de fines et de particules grossières pour les activités d'exploitation n'ayant pas encore été établie, le programme d'essais visait à aborder un éventail d'hypothèses. La préparation des échantillons a visé une densité de pulpe de 45 % (p/p) de solides, exception faite des essais de lixiviation du concentré de flottation de dégrossisseuse qui ont porté sur des solides à hauteur de 35 % (p/p). Tous les essais de lixiviation ont eu lieu selon un pH cible de 11 à 11,5 et des taux d'oxygène dissous compris entre 6 ppm et 8 ppm.

Le concentré de flottation de fines, le concentré de flottation de minerai classé et le concentré de minerai classé composite variable ont été mélangés en diverses proportions, qui correspondraient à la production de concentré préliminaire puis ont fait l'objet d'une lixiviation pour produire un lixiviat de 45 et de 75 microns, avec et sans traitement préalable.

Essais de destruction du cyanure

Des essais de destruction du cyanure ont eu lieu après cyanuration sur un échantillon de résidus de densité apparente d'un mélange 50/50 (proportion de fines et de particules grossières) de concentré de flottation et de concentré de minerai classé à l'installation de Cyanco. Pour réduire la consommation de réactif, une étape d'aération préalable a été ajoutée au schéma de lixiviation avant la destruction du cyanure. Cet ajout d'aération préalable a réduit la consommation de cyanure et la quantité totale de cyanure dans les résidus de lixiviation, par la réduction de complexes de cyanure de métaux stables, dont on soupçonnait qu'ils accaparaient le cyanure, ce qui a entraîné une consommation moindre du réactif de détoxication.

Essais d'épaississement, de filtration et de rhéologie

Trois échantillons ont été envoyés à Pocock Industrial, de Salt Lake City, en Utah, pour des essais d'épaississement, de filtration et de rhéologie; ces essais ont porté notamment sur des résidus de flottation, la charge d'épaississement avant la lixiviation, et des résidus détoxifiés.

Les trois échantillons ont subi des essais de sélection de floculant pour identifier le meilleur réactif aux fins de la floculation de solides et la sédimentation rapide, ainsi que la réduction de la concentration de particules solides en suspension dans le refus de crible. Les essais de filtration ont donné une indication du dosage du réactif requis. Le floculant retenu pour les trois échantillons était un polyacrylamide anionique à 10 % de charge et à masse moléculaire élevée.

Après la sélection d'un agent floculant convenable, des essais de sédimentation statique ont eu lieu pour produire une estimation des paramètres d'exploitation optimaux, y compris la densité des boues d'alimentation et le dosage du floculant aux fins d'essais dynamiques. Le dosage recommandé de l'agent floculant pour les essais dynamiques s'est situé entre 24 g/t et 36 g/t.

Des essais d'épaississement dynamique ont eu lieu sur chaque matériau pour déterminer le dimensionnement hydraulique maximal recommandé pour l'utilisation d'un agent d'épaississement de grande cadence. Les concentrations anticipées des solides de tamisat et les concentrations de solides en suspension dans le refus de crible ont aussi été déterminées par des essais.

Récupération avant la concentration et projection d'extraction globale

Les résultats de récupération moyenne et d'extraction globale présentés dans cette rubrique concernaient les mélanges de préconcentré préparés aux fins du programme d'essais. La préparation des mélanges a fait appel à un apport fixe de chaque zone minéralisée, compte tenu du plan minier préliminaire alors en vigueur. Les projections de récupération annuelle devraient différer des résultats moyens des essais, eu égard aux apports des zones minéralisées anticipés dans le plan minier définitif. Les résultats moyens de récupération et d'extraction globale de l'or à la lumière des essais réalisés sont résumés dans le tableau 7. La quantité de préconcentré anticipée qui sera transférée à l'usine de traitement de la rivière Quesnel correspond à 21,2 % de la quantité globale de minerai acheminée de la mine, le taux de récupération globale de l'or étant de 92,2 %.

Tableau 7 — Récupération de l'or et extraction globale moyennes de chaque étape du processus

Étape de traitement	Taux moyen de récupération globale par étape (%)	Taux moyen de récupération de l'or par étape (%)
Fines du circuit de broyage	30,0	36,0
Particules grossières du circuit de broyage	70,0	64,0
Concentré de flottation	20,0	98,9
Concentré de minerai grossier classé	42,6	93,9
Préconcentré (minerai d'alimentation de l'usine de la rivière Quesnel)	21,2	95,3
Gravité	s.o.	28,1
Lixiviation de préconcentré	s.o.	95,5
Taux de récupération globale de l'or		92,2

Estimation des ressources minérales

Le rapport technique Cariboo comprend les ressources minérales révisées des gisements Cow Mountain (Cow), Island Mountain (Shaft et Mosquito) et Barkerville Mountain (BC Vein (y compris la zone divergente BC Vein Splays), KL et Lowhee). Talisker Exploration Services Inc. a préparé l'estimation révisée, qu'a examinée et validée InnovExplo, à l'aide de toute l'information disponible. Aucun changement n'a été déclaré en ce qui concerne les gisements Valley (Cow Mountain) et Bonanza Ledge (Barkerville Mountain).

L'estimation des ressources minérales de 2020 repose sur l'information tirée du programme d'exploration de 2019. La date de prise d'effet de l'ERM de 2020 est le 28 avril 2020.

Méthodologie

L'ERM de 2020 vise tous les gisements du corridor minéralisé Cow-Island-Barkerville Mountain. La zone de ressource du segment Cow/Island porte sur une direction minéralisée de 3,7 km, d'une largeur d'environ 700 m, et qui s'enfonce à une profondeur verticale de 600 m sous la surface. L'estimation du segment Barkerville porte sur une direction minéralisée de 3 km, d'une largeur d'environ 700 m, et qui s'enfonce à une profondeur verticale de 500 m sous la surface.

Les modèles des gisements Cow, Valley, Shaft, Mosquito, BC Vein, KL et Lowhee ont été préparés à l'aide des applications LeapFrog GEO v.5.0.4. et Datamine. Leapfrog GEO v.5.0.4. a servi à la modélisation, ce qui a compris la construction de 334 solides minéralisés : 101 pour le gisement Cow; 39 pour Valley; 74 pour Shaft; 50 pour Mosquito; 6 pour BC Vein et cinq pour BC Vein Splays; 40 pour KL; et 24 pour Lowhee. L'application Datamine a servi pour produire l'estimation, qui a consisté à produire une

modélisation de blocs 3D, en faisant appel notamment à la méthode d'interpolation des teneurs par krigeage ordinaire. Des études statistiques, un plafonnement des teneurs et des variogrammes ont été exécutés à l'aide des outils Datamine, GSLIB et Excel. Le plafonnement des teneurs et les validations ont été réalisés à l'aide des applications Datamine et Microsoft Excel.

Le modèle du gisement Bonanza Ledge a été préparé à l'aide du logiciel GEOVIA GEMS v.6.7. Ce logiciel a servi à la modélisation, ce qui a compris la construction d'un (1) corps solide minéralisé et, aux fins de l'estimation, la modélisation de blocs 3D, ainsi qu'une interpolation des teneurs par la méthode du krigeage ordinaire. Les études statistiques et les variogrammes ont été réalisés à l'aide du logiciel Snowden Supervisor v.8.6. Le plafonnement des teneurs et plusieurs validations ont été réalisés sur Microsoft Excel et par le logiciel Snowden Supervisor v.8.6.

Voici les principales étapes observées pour cette façon de procéder :

- Compilation et validation des bases de données sur les forages au diamant utilisées pour l'estimation des ressources minérales;
- Validation du modèle et de l'interprétation géologiques des zones minéralisées, à la lumière de l'information lithologique et structurale, de la cartographie des galeries historiques sous terre et de l'orientation générale des chambres d'abattage, ainsi que du contenu en métaux;
- Validation de la base de données sur les interceptions des trous de forage, de la base de données sur les valeurs composites et les valeurs de plafonnement, aux fins de l'analyse géostatistique et de la variographie;
- Validation de la modélisation de blocs et de l'interpolation des teneurs;
- Révision des critères de classification et validation de l'incorporation de zones aux fins de la désignation de ressources minérales;
- Évaluation des ressources qui présentent « des perspectives raisonnables d'extraction économique » et sélection de teneurs limites pertinentes;
- Production d'une déclaration de ressources minérales.

Bases de données sur les trous de forage

Quatre (4) bases de données sur des trous de forage au diamant concernent le projet Cariboo : Cow Mountain (gisements Cow et Valley), Island Mountain (gisements Shaft et Mosquito), Barkerville Mountain (gisements BC Vein, KL et Lowhee) et Bonanza Ledge. La base de données Cow Mountain renferme 1 259 trous de forage validés. La base de données Island Mountain contient 1 321 trous de forage validés. La base de données Barkerville Mountain contient 535 trous de forage au diamant de surface validés. Le gisement Bonanza Ledge contient 213 trous de forage validés.

Toutes les bases de données renferment des descriptions des lithologies, des altérations et des structures tirées des diagraphies de carottes de forage. Des données sur les carottes orientées sont disponibles depuis la campagne de forages de 2016. Les bases de données se rapportent à toute la longueur de la direction minéralisée de chaque zone de ressources à divers espacements de forage, compris entre 10 et 60 m pour les gisements des montagnes Cow, Island et Barkerville, et entre 5 et 15 m pour ce qui est du gisement Bonanza Ledge.

En plus des tableaux de données brutes, chaque base de données contient plusieurs tableaux de valeurs composites de trous de forage et d'interceptions de corps solides de modélisation en fil de fer, qui sont requises aux fins de l'évaluation statistique et de la modélisation des blocs de ressource.

Modèle géologique

À l'aide de données historiques, des données des programmes de forages de 2015 à 2018 et des nouveaux trous réalisés au cours du programme de forages de 2019, Barkerville a révisé les modèles géologiques de 2020 des gisements Cow, Valley, Shaft, Mosquito et BC Vein. Barkerville a également modélisé deux autres gisements, KL et Lowhee, en utilisant pour ce faire les nouvelles données de forages au diamant de

2019. Les personnes qualifiées ont examiné et validé le modèle géologique du gisement Bonanza Ledge. Depuis le rapport de Brousseau et coll. (2017), aucune nouvelle donnée n'a été recueillie.

En tout, 335 corps géologiques solides ont été créés et/ou révisés pour l'ensemble des gisements.

Les modèles géologiques des gisements Cow, Valley, Shaft, Mosquito, Lowhee et KL se composent de 328 corps minéralisés solides qui représentent des filons sur le plan axial. Tous les corps géologiques solides ont été modélisés à l'aide du logiciel Leapfrog GEO v.5.0.4. Les corps solides ont été conçus avec une épaisseur minimale de 2 m, selon une teneur limite de 1,0 g/t Au. Les filons de corps solides s'étendent dans un rayon qui peut atteindre 50 m, à partir du point d'interception où ils sont positionnés à mi-distance d'un point d'interception qui ne satisfait pas aux critères de teneur minimale. Les corps solides ont été rattachés aux trous de forage. Les corps solides ont été créés à partir des données structurales sur le plan axial, au moyen de facteurs indicateurs d'interpolation de 3 g/t.

Le modèle géologique du gisement BC Vein comprend un (1) corps solide de cisaillement correspondant au filon de couche minéralisé parallèle, ainsi qu'à cinq (5) corps solides représentant des zones minéralisées stratigraphiques divergentes et parallèles. Les corps solides ont été modélisés à l'aide du logiciel Leapfrog GEO v.5.0.4. Le gisement et les zones divergentes ont été modélisés à partir des diagraphies géologies et des intervalles de teneur. Le modèle du gisement BC Vein a été conçu selon une épaisseur minimale de 2 m, soumis au contrôle du toit et du mur du cisaillement, pour une teneur limite de 1,0 g/t Au. Les zones de contact géologiques ont été privilégiées par rapport à la teneur. Les divergences ont été conçues selon une épaisseur minimale de 2 m, assorties d'une teneur limite de 1,0 g/t Au. Tous les corps solides ont été rattachés aux trous de forage.

Entre les gisements BC Vein et KL, une zone de contact de structure géologique a été modélisée. La surface est une importante zone de contact lithologique entre le grès cassant, dans lequel sont encaissés les filons de plan axial du gisement KL, et les mudstones et les siltites carbonées plus ductiles qui renferment les filons de cisaillement et stratiformes parallèles du gisement BC Vein. Cette zone de contact a servi de limite ferme pour circonscrire l'étendue des modèles géologiques de minéralisation.

En 2017, InnovExplo a créé un (1) corps solide pour le gisement Bonanza Ledge. Des lignes de construction ont été créées dans des espacements transversaux distants de 5 à 25 m, puis elles ont ensuite été rattachées aux points d'interception des trous de forage. Les corps solides proviennent d'une enveloppe de sulfure définie par Brousseau et coll. (2017), selon une teneur limite de 3 % de pyrite, rattachée ensuite à la faille du mur sud-ouest, dont la modélisation est tirée de diagraphies de trous de forage. Les auteurs ont examiné et validé le modèle de 2017 et conclu que le modèle demeure exact et pertinent pour l'ERM révisée de 2020.

Pour chaque gisement, deux surfaces ont été créées pour définir le relief et la zone de contact entre les morts-terrains et le substratum rocheux. Le relief a été créé à l'aide des données LIDAR de 2016, sauf pour le gisement Bonanza Ledge, pour lequel des données LIDAR de 2000 ont été utilisées (soit avant l'excavation de la fosse de mise à l'essai à la mine Bonanza Ledge). La zone de contact des morts-terrains et du substratum rocheux a été modélisée à partir d'intervalles de morts-terrains diagraphiés. Un corps solide de stériles a aussi été créé pour le gisement Bonanza Ledge, selon les limites de modélisation des blocs.

Estimation des ressources minérales

L'auteur a désigné comme des ressources minérales mesurées, indiquées et présumées les ressources figurant dans le rapport technique Cariboo, à la lumière de la densité de données, des critères d'ellipse de recherche, de la densité des trous de forage et des paramètres d'interpolation. L'auteur est d'avis que des perspectives raisonnables d'une future extraction économique existent, compte tenu des paramètres suivants : une largeur minimale pour ce qui est des zones minéralisées modélisées, assortie d'une teneur limite fondée sur un intrant raisonnable, ces deux paramètres étant retenus dans l'hypothèse d'une future extraction souterraine.

Le rapport technique Cariboo est considéré comme fiable et fondé sur des données et des connaissances géologiques de qualité. L'estimation des ressources minérales respecte les normes de définition de l'ICM.

InnovExplo est d'avis que l'estimation des ressources minérales actuelle peut être désignée comme correspondant à des ressources mesurées, indiquées et présumées, eu égard à la densité des données, aux critères d'ellipse de recherche, à la densité des trous de forage et aux paramètres d'interpolation des teneurs. InnovExplo juge que l'ERM de 2020 MRE est fiable et repose sur des données et une compréhension géologique de qualité, dont les paramètres respectent les normes de définition de l'ICM.

Le tableau 8 fait état des résultats de l'ERM de 2020 pour le projet Cariboo, selon une teneur limite officielle de 2,1 g/t Au pour les huit gisements que voici : Cow, Valley, Shaft, Mosquito, KL, Lowhee, BC Vein et Bonanza Ledge.

Tableau 8 — Estimation des ressources minérales du projet Cariboo de 2020, selon une teneur limite de 2,1 g/t Au

Catégorie	Gisement	Tonnes (en milliers)	Teneur (en milliers)	Onces (en milliers)
Mesurées	Bonanza Ledge	240	5,10	39
Indiquées	Bonanza Ledge	86	3,88	11
	BC Vein	1 192	4,68	179
	KL	393	3,32	42
	Lowhee	381	3,72	46
	Mosquito	783	5,95	150
	Shaft	10 889	4,70	1 644
	Valley	1 744	4,49	251
	Cow	5 734	4,55	838
Total des ressources minérales indiquées		**21 201**	**4,64**	**3 161**
Présumées	BC Vein	472	3,94	60
	KL	1 926	2,93	181
	Lowhee	1 032	3,16	105
	Mosquito	1 348	4,79	208
	Shaft	7 913	4,25	1 081
	Valley	5 683	3,95	722
	Cow	3 276	3,45	364
Total des ressources minérales mesurées et indiquées		**21 442**	**4,64**	**3 200**
Total des ressources minérales présumées		**21 650**	**3,91**	**2 721**

Notes concernant l'estimation des ressources minérales :

(1) Les personnes indépendantes et qualifiées pour l'estimation des ressources minérales, au sens du Règlement 43-101, sont Christine Beausoleil, géologue, et Carl Pelletier, géologue (InnovExplo Inc.). La date de prise d'effet de l'estimation des ressources minérales est le 5 octobre 2020.
(2) La rentabilité des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été établie.
(3) L'estimation des ressources minérales respecte les normes de définition de l'ICM.
(4) En tout, 334 zones filoniennes ont fait l'objet d'une modélisation aux gisements Cow Mountain (Cow et Valley), Island Mountain (Shaft et Mosquito), Barkerville Mountain (BC Vein, KL et Lowhee), ainsi qu'une (1) zone aurifère au gisement Bonanza Ledge. Une épaisseur minimale réelle de 2,0 m a été retenue, en utilisant pour ce faire la teneur des matières adjacentes lors du titrage ou si une valeur nulle a été attribuée en l'absence d'un essai de titrage.

(5) Les ressources minérales sont déclarées selon une hypothèse de teneur limite souterraine de 2,1 g/t Au. Les teneurs limites ont été calculées en regard d'un prix de l'or de 1 350 $ US l'once.

Interprétation et conclusions

Après un examen approfondi de toute l'information pertinente et la réalisation du mandat confié à l'égard du rapport technique Cariboo, InnovExplo en arrive aux conclusions suivantes :

- Les résultats établissent qu'il y a continuité géologique et des teneurs dans les huit (8) gisements aurifères du corridor minéralisé Cow-Island-Barkerville Mountain.

  Dans l'hypothèse d'une exploitation souterraine, le projet Cariboo renferme des ressources minérales mesurées de 240 000 tonnes d'une teneur de 5,1 g/t Au, pour un total de 39 000 onces d'or; des ressources minérales indiquées de 21 201 000 tonnes d'une teneur de 4,6 g/t Au, pour un total de 3 161 000 onces d'or; et des ressources minérales présumées de 21 649 000 tonnes d'une teneur de 3,9 g/t Au, pour un total de 2 721 000 onces d'or.

- L'estimation des ressources minérales pour les gisements Cow, Shaft, Mosquito, BC Vein et Splays a été révisée à la lumière des résultats de la campagne de forages de 2019.

- L'estimation initiale des ressources minérales des gisements KL et Lowhee se fonde sur les résultats de forages de 2019.

- Il n'y a aucun changement en ce qui concerne les gisements Valley et Bonanza Ledge.

- D'autres forages au diamant dans plusieurs zones permettraient vraisemblablement d'accroître les ressources minérales présumées et de convertir une partie des ressources présumées en ressources indiquées.

InnovExplo est d'avis que le rapport technique Cariboo est fiable, exhaustive, qu'elle repose sur des données de qualité, des hypothèses raisonnables et que ses paramètres sont conformes aux exigences du Règlement 43-101 et aux Normes de définition de l'ICM.

Recommandations

InnovExplo formule les recommandations suivantes : poursuivre le programme d'exploration (voir les précisions ci-dessous); mettre à jour l'EEP actuelle pour tenir compte de nouvelles hypothèses d'exploitation minière pour des teneurs moins élevées et selon les données provenant d'études géotechniques, hydrogéologiques et métallurgiques; poursuivre les formalités de permis visant l'échantillon industriel à prélever sous terre; réaliser une étude de faisabilité après l'obtention des permis ci-dessus; poursuivre le programme de relations communautaires; et réaliser une étude de caractérisation des paramètres environnementaux du projet minier, en parallèle avec ces autres activités.

Il est recommandé que le programme d'exploration se compose d'activités de forages (intercalaires et d'exploration), de cartographie géologique, et d'échantillonnage ponctuel pour vérifier les extensions de corridors filoniens connues à teneur supérieure et trouver de nouvelles cibles.